



**HAL**  
open science

## La médiatisation des handicap(é)s en France : L'exemple des programmes des chaînes de télévision

Matthieu Grossetête, Dominique Marchetti

### ► To cite this version:

Matthieu Grossetête, Dominique Marchetti. La médiatisation des handicap(é)s en France : L'exemple des programmes des chaînes de télévision. 2012. halshs-00859988

**HAL Id: halshs-00859988**

**<https://shs.hal.science/halshs-00859988v1>**

Submitted on 9 Sep 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Appel à recherches « Handicap et perte d'autonomie »  
Mission Recherche de la direction de la recherche, des études, de  
l'évaluation et des statistiques (DREES), Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie (CNSA)*

# **La médiatisation des handicap(é)s en France. L'exemple des programmes des chaînes de télévision**

## **Rapport final**

*Matthieu Grossetête  
avec Dominique Marchetti, responsable scientifique*

Centre Européen de Sociologie et de Science Politique (CESSP)  
(UMR 8209 CNRS, Université Paris 1 et EHESS)

21 juillet 2012

## INTRODUCTION

La question des handicaps semble ignorée à la télévision. Pourtant, son importance est considérable, tant d'un point de vue démographique (près de 12 millions de personnes en France<sup>1</sup> sous l'effet du vieillissement de la population, etc.), législatif (l'accroissement du nombre de handicaps reconnus du fait de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées<sup>2</sup>), économique (la question de son financement) que politique (depuis son évocation dans le débat présidentiel de 2007) et sanitaire (la sélection des naissances et les avancées médicales en matière de réanimation déterminant certaines évolutions démographiques de la population handicapée). Cette énigme n'a pourtant pas suscité l'intérêt des chercheurs en sciences humaines et sociales en France (Boucher, 2003). En effet, il n'existe pas de travaux sociologiques analysant les représentations du handicap véhiculées par la télévision française, alors même que l'amélioration de la visibilité médiatique des populations concernées est au centre de leurs revendications, tout particulièrement depuis l'émergence d'une nouvelle définition du handicap dans les années 1980 (Ravaud, 1999 et 2001 ; Winance, 2004). Celle-ci promeut l'idée qu'il s'agit non pas de déficiences individuelles, mais de situations qui sont le produit d'un environnement social au sens large. C'est en effet aussi dans le regard porté sur le handicap qu'il se crée et se renforce. Les recherches existantes sur la médiatisation des handicaps restent encore très parcellaires pour plusieurs raisons : soit parce qu'elles ne traitent qu'un type de support médiatique peu représentatif de l'ensemble des discours (Lachal, 1990 ; Lachal et Combrouze, 1998 ; Goggin, Newell, 2002 ; Paillette et al., 2002), soit parce qu'elles se focalisent sur une situation de handicap donnée (Breton, 2010 ; Cardon et al, 1999 ; Dutoit et Gafner, 1992 ; Gold et Auslander, 1999 ; Klin et Lemish, 2008 ; Lioger, 1998 ; Philo et al, 1996 ; Walter, 1998), soit enfin parce qu'elles sont essentiellement théoriques ou anciennes (Barnes, 1992 ; Haller, 1999 ; Lachal, 2000). Si on peut également critiquer ces travaux parce qu'ils s'intéressent aux représentations en étudiant le seul contenu des « textes » sans tenir compte du contexte de production (notamment celui des journalistes et de leurs sources d'information), ils concluent tous à la faible visibilité des handicap(é)s dans les médias. C'est précisément parce que ce thème ne constitue pas un enjeu saillant dans les débats publics qu'il est particulièrement pertinent pour saisir des principes généraux de sélection et de construction des problèmes publics dans les médias généralistes de grande diffusion. Il est plus malaisé, mais aussi peut-être plus intéressant, d'étudier les thématiques qui font peu l'ouverture du journal que celles qui y apparaissent régulièrement. En ne s'intéressant qu'aux questions et problèmes qui accèdent à « l'actualité » grand public, on s'interdit, de fait, de réfléchir aux processus invisibles de la médiatisation.

Ainsi, cette enquête se propose de cerner dans la période contemporaine (1995-2009) les conditions sociales de possibilité ou d'impossibilité de la médiatisation des situations de handicap à la télévision, c'est-à-dire dans les journaux du début de soirée et dans les autres programmes télévisés français. À travers ce terrain de recherche

---

<sup>1</sup> Cf. l'étude « Handicap, incapacité, dépendance », de l'INSEE publiée en 2002.

<sup>2</sup> Les décrets d'application ne sont pas encore parus. Ce texte fait suite à la loi d'orientation du 30 juin 1975. Parmi ses « avancées » les plus emblématiques, on peut mentionner l'institution d'un droit à la compensation, la création d'un quota imposant aux employeurs 6% de salariés en situation de handicap, la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics, le droit des enfants handicapés à une scolarisation en milieu ordinaire ou encore une définition plus précise des handicaps psychiques, cognitifs et du polyhandicap.

spécifique, on se donne, d'une part, les moyens de dégager des processus très généraux d'analyse de la construction des problèmes publics en France et, d'autre part, des principes de compréhension de cet espace stratégique que constitue désormais l'espace médiatique, dans la lutte pour faire exister une « cause » à prétention universelle.

Le principe directeur du travail consiste à appréhender comment l'accès difficile du problème du handicap à la télévision est le produit de la rencontre entre, d'une part, les propriétés sociales de cet enjeu, tel qu'il est constitué par différents univers sociaux, professionnels, et, d'autre part, le champ journalistique sur lequel des fractions de ces derniers cherchent à peser pour imposer leur point de vue.

Les développements proposés ici permettent, à partir de l'enquête statistique sur les journaux et programmes télévisés et des entretiens réalisés avec les journalistes de télévision et leurs sources d'information (cf. encadré), de dresser une évolution générale de la cartographie de la visibilité et de l'invisibilité médiatique du handicap, des différents types de déficiences et des populations concernées. Plus généralement, ce travail construit l'espace des représentations médiatiques dominantes de cette question. Un autre apport consiste à livrer des principes d'explication de ces constats et transformations contemporaines.

D'un point de vue théorique, la recherche s'appuie principalement sur la sociologie des problèmes publics<sup>3</sup> et du journalisme<sup>4</sup>. Elle entend tout particulièrement déplacer le regard vers les propriétés des producteurs d'information, les conditions même de la production et de la diffusion en les mettant en relation avec les contenus (Marchetti, 2010 : 10). Toutefois, le concept de problème social n'est pas pleinement satisfaisant dans la mesure où il aboutit à envisager implicitement les personnes handicapées d'une manière normative, voire péjorative. Si ce travail emprunte bel et bien au corpus théorique de ce courant d'analyse, nous éviterons l'usage de l'expression de « problème » pour celle, moins chargée sémantiquement, de « question ».

La première partie du rapport rend compte des difficultés d'accès du handicap à la télévision, qui se traduit non seulement dans les données statistiques mais aussi dans la division du travail journalistique ou encore dans le discours des journalistes. Par-delà la concurrence de plus en plus intense entre les différents entrepreneurs de « causes », cette thématique se caractérise par des propriétés sociales (un groupe hétérogène, divisé, etc.) jugées bien souvent trop négatives pour être dignes de relever d'une actualité capable de rassembler un public suffisamment large. C'est ce qui explique notamment que la thématique ne parvient pas à s'imposer régulièrement et durablement à la télévision, le handicap relevant d'une actualité à la fois dominée, événementielle et institutionnelle.

La deuxième partie approfondit ce diagnostic en montrant que les différentes situations de handicap sont en position très inégales dans le processus de médiatisation télévisuelle. L'analyse quantitative donne à voir la surreprésentation des déficiences motrices (et dans une moindre mesure des handicaps sensoriels et cognitifs), qui incarnent très fortement à l'image et dans la parole les représentations dominantes de cette question. Les enfants et les sportifs handicapés se dégagent également comme des figures médiatiques marquantes. En revanche, les handicapés mentaux, psychiques et les polyhandicapés sont jugés beaucoup moins « télégéniques ». Les facteurs explicatifs de ces inégalités renvoient à la fois aux logiques de fonctionnement de l'univers médiatique – qui retraduit à sa manière des transformations économiques, sociales et

---

<sup>3</sup> Pour un aperçu des travaux fondateurs, voir Becker, 1966 et Gusfield, 1981 ; pour une synthèse en français, voir Neveu, 1999 et Nollet 2009.

<sup>4</sup> Pour une approche synthétique, voir Neveu, 2009.

politiques - et aux fortes différences de structuration de l'espace des associations en charge des différentes situations de handicap. Cette recherche conclut sur les transformations de l'espace télévisuel que la médiatisation du handicap révèle : une individualisation, une dé-médicalisation et une « peopolisation » croissante des contenus.

## Retour sur la méthode

Afin de mieux comprendre les résultats de ce travail, il est nécessaire de restituer leurs conditions de production. L'enquête s'appuie tout d'abord sur une analyse quantitative de deux corpus médiatiques exhaustifs : l'un sur les journaux et l'autre sur les programmes télévisés entre 1995 et 2009. Ces derniers sont probablement parmi les plus généralistes au sens où les Journaux télévisés (JT) de 20 heures de TF1 et France 2, tout comme les programmes des six chaînes généralistes françaises diffusées exclusivement « en clair », s'adressent à une très large audience. L'ensemble permet donc d'appréhender les représentations publiques dominantes d'un problème donné. Ces deux bases de données sont à la fois représentatives des logiques de sélection et de traitement de l'information dans les JT, mais également du poids des impératifs d'audience sur la programmation des chaînes, cette dernière résultant de la tension entre logique managériale et sociologique (Dagnaud, 1990 : 19). Elle oscille entre une démarche marketing consistant à proposer au téléspectateur ce qu'il désire et une dynamique créative lui offrant ce qu'il n'attendrait pas.

La sélection de ces corpus exhaustifs des reportages diffusés dans les différentes éditions des JT et dans les programmes a été effectuée à partir de la base de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en utilisant le logiciel Hyperbase. L'analyse statistique des JT repose sur le codage d'une vingtaine de variables décrivant différents critères objectifs du traitement de l'information sur les handicaps : durée des sujets, heure de passage, statut des personnes interviewées, cadrage, rubricage de l'information<sup>5</sup> (faits divers, information politique, institutionnelle, société, santé, économique, sport, etc.), etc. L'information politique est essentiellement composée des débats sur les mesures prévues par la loi du 11 février 2005 et sur sa difficile application. Les comptages des programmes reposent sur six variables : la date, la chaîne, la durée, l'heure de programmation, le genre des programmes (dont les principes de classement sont restitués dans le corps du texte), la place de la séquence à l'intérieur de ces derniers (centrale ou secondaire), et enfin les différentes situations de handicap définies. Il s'agit sur le modèle de travaux précédents au sujet de la « sécurité routière » d'établir un espace des cadrages médiatiques (Devillard et Marchetti, 2008 : 153 ; Grossetête, 2008a) pour identifier où, quand et comment cette question apparaît à la télévision.

La période d'analyse retenue s'étale sur une période allant de 1995, date d'entrée en vigueur du dépôt légal de l'INA, à 2009, qui était l'année précédant le début de notre enquête. Il est difficile de remonter davantage dans le temps parce que la base est beaucoup moins précise et exhaustive. Les journaux de la mi-journée n'ont pu être analysés parce que ceux de France Télévisions ne sont pas indexés précisément. Il n'y avait donc pas de point de comparaison d'une chaîne à l'autre. Cette périodisation permet donc non seulement d'analyser le phénomène sur un temps long, mais également de comparer le traitement médiatique de cette question selon ces deux univers de diffusion. S'agissant de l'unité de mesure de la représentation du handicap à la télévision, nous parlerons de séquence (Nel, 1997) pour désigner les apparitions,

---

<sup>5</sup> L'information dite « société » traite surtout de l'insertion sociale ou des discriminations subies par les personnes handicapées. Les faits divers renvoient au traitement judiciaire des discriminations, aux escroqueries, aux abus et aux crimes qui scandent la médiatisation de certains handicaps. L'information de santé évoque principalement les différents types de traitement, de palliatifs ou de dépistages. L'information internationale évoque la condition des personnes handicapées dans d'autres pays souvent d'Europe du nord pour stigmatiser le retard français. L'information institutionnelle est constituée des événements organisés par le secteur associatif et les services de l'Etat. Enfin l'information scientifique est surtout focalisée sur l'évolution du phénomène et les avancées en matière de robotique.

centrales ou secondaires, de cette question dans l'espace audiovisuel et de sujets ou de reportages pour les JT.

Les conditions de constitution des corpus viennent rappeler les difficultés à cerner les frontières problématiques du mot « handicap », qui reste très utilisé en France contrairement à d'autres pays proches (Giami et al., 2007), et de ses représentations sociales. De nombreux travaux ont souligné la nécessité de cerner les dimensions plurielles de cette notion floue et les principes de sa construction sociale (par exemple, Mormiche et al., 2000 ; Ravaud et al., 2002). En utilisant le simple vocable « handicap » dans toutes les zones de la notice à partir de l'index général, on obtient un nombre de sujets très important (n=5445), dont les contenus se sont avérés comme prévu peu intéressants, le mot étant trop polysémique. C'est pourquoi, les occurrences sont souvent apparues très éloigné de la thématique centrale. Par exemple, les reportages consacrés à la catastrophe du stade de football de Furiani en Corse, qui a tué 17 personnes et blessés 2000 autres, ne peuvent pas être intégrés au corpus parce qu'ils ne concernent pas directement notre objet.

Afin de préciser plus finement le corpus sans perdre de vue son exhaustivité, il a été constitué sur la base de l'ensemble des occurrences décrites par les mots clefs (en utilisant les « tronçatures » c'est-à-dire les expressions dérivées des mots clefs du type handicap mental, moteur, psychique, etc.) propres à chacune des catégories de handicap reconnus par la loi du 11 février 2005 (Cf. annexe 1). Parce que le handicap est un terme générique qui tend implicitement à mettre sur un plan identique des situations qui sont pourtant très hétérogènes, on ne peut s'en tenir aux seules notices classées sous le terme « handicap » par les documentalistes de l'INA, d'autant plus que cette catégorie d'action publique s'est transformée notamment sous l'effet de la loi précitée. Cette dernière consacre, en effet, l'existence de nouvelles situations de handicap qui n'étaient pas auparavant reconnues comme telles : les troubles psychiques, cognitifs et le polyhandicap. Au regard de sa définition légale en France, sept catégories de handicaps se dégagent : le handicap moteur, mental, sensoriel, psychique, cognitif, le polyhandicap et les déficiences viscérales et neuromusculaires. Il s'agit donc d'analyser, à partir des journaux et programmes télévisés, les usages sociaux (Giami, 1994) et journalistiques de ces catégories.

Par ailleurs, 20 entretiens ont été réalisés en 2010 et 2011, avec les principaux journalistes concernés (n=13), de TF1, France 2, du *Parisien* et de la radio spécialisée Vivre FM ainsi qu'avec leurs sources d'informations pour l'essentiel associatives (n=7). Nous nous référerons, en outre, à certains travaux pour les comparer à l'étude de cas qui nous intéresse ici. Parmi ceux-ci, nous mobiliserons tout particulièrement les données produites sur le modèle de la présente enquête à propos de la sécurité routière (Marchetti, 2008 ; Grossetête, 2008b) et de l'obésité dans les JT. Les sujets relevant de ce thème sont souvent rattachés dans les notices de l'INA à la thématique des handicaps. Nous n'avons pas à décider si l'obésité est un handicap – c'est un enjeu de luttes –, mais à mettre sa médiatisation en relation, tant que possible, avec celle du handicap. Cette question constitue un point de référence supplémentaire pour apprécier dans une perspective relationnelle la médiatisation des différentes situations de handicaps.

## I. LES DIFFICILES CONDITIONS D'ACCES A LA TELEVISION

### 1. Les obstacles à la constitution d'un sujet politique et médiatique

Telle qu'elle est structurée en France, la question du handicap concentre de nombreuses propriétés défavorables à sa médiatisation : la rivalité qui oppose les principales associations et les personnes handicapées elles-mêmes, le manque de financement de ce secteur mais aussi ses difficultés à enrôler des célébrités en raison de l'intensification de la concurrence avec d'autres causes jugées plus nobles au sens médiatique.

#### 1.1 L'intensification de la concurrence médiatique pour les « causes » d'intérêt général

De nombreux travaux francophones ont montré que tous les problèmes publics ne suscitent pas le même degré d'attention journalistique (par exemple Champagne, 1993 ; Neveu, 1999 ; Henry et Gilbert, 2009). La littérature sur la sociologie de « l'événement »<sup>6</sup> a beaucoup traité de cette question. En dépit de la difficulté de l'exercice qui demanderait un travail spécifique comparable, la médiatisation du handicap<sup>7</sup> doit donc être située par rapport à d'autres enjeux proches dans l'espace des JT. Si « la sécurité routière » et « le cancer » se prêtent particulièrement à cette comparaison, c'est qu'ils sont devenus, comme « le handicap », une priorité de Jacques Chirac, le président de la République de l'époque à partir du 14 juillet 2002. Malgré cette valeur politique apparemment identique, la question du handicap n'est pas aussi médiatisée que les deux autres priorités présidentielles<sup>8</sup>. Si le nombre de sujets consacrés aux accidents de la circulation et au cancer augmente en 2003 (Grossetête, 2008b:185), ceux qui concernent le handicap diminuent. La question du handicap a fait l'objet entre 1995 et 2005 d'environ sept fois moins de reportages que la sécurité routière et trois fois moins que le cancer (Tableau 1)<sup>9</sup>.

Que la plus haute hiérarchie politique décrète l'importance d'un enjeu ne suffit pas à le faire émerger dans les médias, montrant par là même que l'univers journalistique n'est pas un simple espace d'enregistrement des logiques étatiques et politiques (par exemple Lafon, De Oliveira, 2012 ; Charoud, 2012). L'apparition du handicap sur l'agenda politique<sup>10</sup> s'inscrit dans une histoire politique longue, comme nous l'avons montré au sujet de la sécurité routière qui devient entre 1997 et 2002 une cause ministérielle, nationale, puis présidentielle. S'agissant du handicap, l'histoire est encore plus longue puisque l'engagement de Jacques Chirac pour cette cause remonte à 1975

---

<sup>6</sup> Voir la synthèse réalisée dans deux numéros de la revue *Réseaux* intitulés « Le temps de l'événement » : n° 75, janvier-février 1996 ; n° 76, mars-avril 1996. Cf. notamment la présentation synthétique d'Erik Neveu et Louis Quéré (1996, p. 7-21).

<sup>7</sup> Nous désignons par handicap une catégorie d'action publique et par situations de handicap les différentes réalités qu'elle recouvre.

<sup>8</sup> Les sujets diffusés sur chacun des problèmes ont été isolés à partir des trois mots clefs suivant : handicap, cancer, sécurité routière. Il s'agit donc d'un indicateur approximatif car il ne prend pas en compte l'ensemble du champ lexical propre à chaque problème. Toutefois le nombre de mots clefs variant d'un problème public à l'autre la comparaison ne peut pas être établie de façon plus détaillée.

<sup>9</sup> Les tableaux figurent en annexe 2.

<sup>10</sup> L'agenda désigne « l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions » (Garraud, 1990 :27).

lors de la première grande loi sur le sujet, 1973 même si l'on considère la date de naissance de sa fondation dans le domaine. Le constat vaut aussi pour la maladie d'Alzheimer qui est devenue une grande cause nationale en 2007 mais qui, préalablement, a fait l'objet de deux plans officiels : le plan Kouchner en 2001 et Douste-Blazy en 2004. La trajectoire sociale des problèmes et leur degré de maturation politique semblent ainsi déterminants pour comprendre leur accès au champ politique.

C'est donc dans un contexte extrêmement concurrentiel que les entrepreneurs de causes travaillent à convertir les problèmes qu'ils tentent de faire émerger publiquement en enjeu médiatique. Dans cette lutte pour apparaître dans les médias et créer des « mobilisations de consensus » (Klandermans et Oegema, 1987), la cause du handicap a longtemps été pour partie très négative quand elle était liée à celle dite de « la sécurité routière », tant dans les JT que dans l'espace publicitaire. Les campagnes de prévention des accidents de la route tournées dans les centres pour handicapés sur le thème de la vie après l'accident tendent, en effet, à insister sur la condition de ces personnes. De ce fait, les campagnes représentent le handicap comme une cause sans avenir dans laquelle il ne faudrait pas investir.

« On est complètement contre l'image du handicapé véhiculé par la Sécurité Routière, on dit exactement l'inverse : il y a une vie après le handicap. On est un outil dans la boîte à outils de communication de la Sécurité Routière. Si on s'est associé à leurs mobilisations, c'est pour l'argent. Aujourd'hui, on ne s'associerait pas (...) [ndt : cette deuxième partie de l'entretien a été réalisée en 2011] Le film fait par le fils de Tavernier, montrer un centre de réduction avec l'armée de fauteuils qui sont là, 'La vie après l'accident', c'est intéressant mais, nous, on va le traiter en disant les gens arrivent à se reconstruire et il faut leur faire la place pour qu'ils arrivent à se reconstruire, alors que, là, le propos de la vie après l'accident dans le cadre de la campagne de la Sécurité Routière, c'est : la vie après l'accident, c'est de la merde ! » (Directeur de la communication d'une association représentant les handicapés moteurs, 2011)

Cette vision circule aussi dans l'espace des JT, tout particulièrement durant la période de la Toussaint. À la fin des années 1990, des sujets sont régulièrement consacrés aux opérations des forces de l'ordre qui organisent aux bords des routes des rencontres entre des grands accidentés, aujourd'hui lourdement handicapés moteurs, et des automobilistes pris en infraction ou en flagrant délit. Par exemple, des reportages diffusés le 30 mai 2000 dans les journaux de TF1 et France 2 décrivent une intervention où, plutôt que de verbaliser, les gendarmes confrontent des personnes handicapées aux automobilistes pris en excès de vitesse, comme si rencontrer ces derniers était en soi de l'ordre de la sanction ou de la prévention.

En outre, si l'espoir de guérison favorise grandement la mobilisation des médias audiovisuels pour certaines causes, il n'est pas possible de communiquer sur l'éradication du handicap dans la mesure où il ne peut donc donner lieu à des politiques de lutte comparables à celles qui ont pu être observées à propos du sida ou de la mortalité routière.

« Ce n'est pas un sujet facile, ce n'est pas très marrant, surtout qu'il n'y a pas d'espoir. C'est ça la différence avec d'autres causes. Il n'y a pas d'amélioration possible, ce n'est pas parce qu'on va donner de l'argent à Perce Neige qu'on va les guérir, les soigner, qu'elles vont devenir des personnes ordinaires. On ne véhicule pas un message d'espoir avec la recherche médicale où l'on va trouver un traitement. » (Responsable de la communication d'une association représentant les handicapés mentaux, 2011)

C'est, en effet, lorsque le handicap est évitable et qu'il peut être imputé à une catégorie d'acteurs clairement identifiée qu'il devient l'objet d'une attention journalistique plus soutenue. Quelques-uns des scandales sanitaires et catastrophes thérapeutiques qui ont jalonné l'histoire médiatique du handicap, comme l'affaire de la Thalidomide (un sédatif prescrit aux femmes enceintes à l'origine de graves malformations fœtales, les enfants naissant souvent sans bras) ou du Distilbène (une hormone prescrite aux femmes enceintes à l'origine d'anomalies génitales chez les nouveaux nés), contribuent rétrospectivement à en attester. C'est aussi le cas du *Téléthon* et des maladies génétiques. Le fait que les individus concernés puissent apparaître comme des « victimes innocentes » (de la faiblesse des recherches engagées), pour reprendre cette expression du sens commun, favorise la médiatisation des handicaps évoqués.

Si le handicap n'est pas une cause attrayante au sens journalistique, c'est donc parce qu'il se plie difficilement aux logiques dominantes à l'œuvre dans les champs médiatique et politique français. Il est, en effet malaisé pour le personnel politique de mesurer l'efficacité des mesures prises, comme c'est le cas pour d'autres problèmes publics tels que la mortalité routière périodiquement évaluée, parfois sous forme de palmarès comme dans le domaine sanitaire (Pierru, 2004, Ponet, 2005), par les services statistiques de l'État. Ce chiffrage est un motif régulier de communication sur l'action du gouvernement (Marchetti, 2008 et Grossetête, 2012). En dehors du nombre d'enfants handicapés scolarisés ou de travailleurs handicapés embauchés, le handicap n'est pas considéré comme un objet politique et journalistique suffisamment universel.

## **1.2 Une cause, des « handicaps »**

Si le handicap est peu médiatisé, c'est également parce que les personnes concernées ne constituent pas à un groupe social homogène. Les individus en situation de handicap n'ont rien de semblable en dehors de leur(s) déficience(s). De plus, il existe, selon les situations de handicap, de fortes inégalités de ressources symboliques et matérielles dans l'accès à la prise de parole publique au sens large. Par exemple, les handicapés mentaux sont dans l'incapacité de former un collectif ou de formuler des revendications communes et, encore moins, de manière autonome. Comme l'ont montré certains travaux auprès des personnes handicapées, « l'assimilation à la société dans son ensemble est préférée à l'identification à un groupe particulier » (Ville, 2005 :140). Selon qu'ils soient acquis ou hérités, les handicaps ne sont pas non plus vécus de la même manière par leurs porteurs dans la mesure où « la survenue du handicap à une date précoce favorise l'expression de cette identité spécifique » (Ravaud, Ville, 1994, : 22). Par exemple, au sein même des déficients auditif, les « oralistes » s'opposent aux tenants de la langue des signes, les sourds profonds n'ayant manifestement que peu de similitudes avec les personnes devenues tardivement malentendantes.

L'un des clivages les plus visibles en la matière est celui qui oppose les individus en fauteuil roulant aux personnes handicapées mentales, ces dernières constituant bien souvent un repoussoir identitaire pour les autres catégories de personnes handicapées. Ainsi, certains handicapés moteurs sont défavorables au retour des déficients mentaux aux Jeux paralympiques, comme peut l'indiquer un journaliste du service des sports d'une chaîne de télévision lorsqu'il résume crûment que les athlètes handisport ne veulent pas être pris pour des « gogols ». C'est aussi le cas de personnes atteintes par le VIH. Cette pathologie étant passée du statut de maladie mortelle à celle de maladie chronique, elle permet aux malades de bénéficier de l'Allocation pour les adultes handicapés (AAH). Mais de nombreux allocataires rejettent le stigmate, c'est-à-dire « un

attribut qui jette un discrédit profond » (Goffman, 1975 :13), notamment quand il s'agit du handicap mental (Cervera et Hourcade, 2010).

Ces divisions internes se traduisent également dans les désaccords entre les associations, comme le montrent, par exemple, les objections récurrentes faites au *Téléthon* accusé de détourner l'attention et les donations pour d'autres handicaps. Autrement dit, les handicaps sont bien souvent en concurrence entre eux, chaque association prétendant à la représentation d'une déficience particulière (Blanc, 2006). En effet, alors que l'Association des paralysés de France (APF) occupe une position dominée dans le champ des associations caritatives, elle se trouve au contraire en position de force dans son champ d'intervention spécifique, et tend ainsi à masquer l'activité de ses homologues investies sur d'autres situations de handicap. Cette configuration renvoie au fait que l'État a en partie délégué aux grandes associations la prise en charge des personnes handicapées, ce qui explique pourquoi l'APF, aux côtés de l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI), est passée, comme le rappelle Isabelle Ville (2005 : 136) du statut de « porte-parole des personnes handicapées » à celui de « substitut des carences de l'État en créant des établissements dotés de matériel spécialisé », puis enfin à celui de « partenaire privilégié dans l'élaboration des politiques sociales en matière de handicap » (Plaisance, 2000 ; Guyot, 2000). Les associations sont aussi divisées dans leurs revendications. Ainsi, les demandes d'accessibilité formulées par les représentants des handicapés moteurs, notamment les revendications visant à rabaisser certains trottoirs afin de faciliter l'usage des fauteuils roulants, sont critiquées par les associations d'aveugles qui jugent cette mesure dangereuse pour les personnes malvoyantes dans la mesure où elles sont aussi dépendantes des aspérités du terrain pour se déplacer.

« Mais ce qui est bon pour l'APF, pour le handicap moteur, n'est pas forcément bon pour le handicap visuel, voire parfois est dangereux. Par exemple, les fauteuils roulants ont demandé un rabaissement du niveau des trottoirs pour passer plus facilement. Or c'est très problématique pour les personnes déambulant avec une canne parce que c'est un repère pour la canne, donc les voiries qui sont au même niveau que les trottoirs, c'est un gros problème parce que ce n'est pas signalé et la personne aveugle se retrouve sur la chaussée sans le savoir. C'est très dangereux, on déplore de plus en plus d'accidents mortels de personnes aveugles. » (Directrice de la communication d'une fédération d'associations représentant les malvoyants, 2011)

Ainsi, la question de l'accessibilité des trottoirs tend, à mesure qu'elle se publicise, à occulter les définitions concurrentes, par exemple celle portées par les associations représentant les aveugles. Par ailleurs, les revendications des personnes en situation de handicap moteur, en termes d'inclusion, sont plus générales et diversifiées que celles attachées aux handicapés psychiques et mentaux qui sont portées par des parents réclamant essentiellement un plus grand nombre de places dans les établissements spécialisés. En somme, les associations semblent se distinguer en fonction de leur « choix d'identification » et des enjeux de leur mobilisation, selon une opposition proche de celle mise en évidence à propos du sida : d'un côté, celles qui se positionnent en « victimes » du handicap (qui se rencontrent surtout dans l'univers des handicaps les plus sévères : les déficiences mentales, psychiques et le polyhandicap) et, de l'autre, celles qui, plus distanciées, « ont adopté une posture de médiateur » (Barbot, 1999 :159) avec les services de l'Etat et les journalistes, comme l'APF.

### 1.3 Le manque de moyen et les stratégies de communication peu autonomes des associations

L'espace journalistique constitue un univers stratégique pour peser sur le jeu politique (Champagne, 1990) d'autant plus que l'intensification des logiques économiques a bouleversé le fonctionnement des structures représentatives des grandes « causes ». C'est tout particulièrement vrai pour les associations dans le domaine du handicap qui sont plus que d'autres en lutte pour attirer les donateurs<sup>11</sup> et mobiliser les pouvoirs publics. Elles ne représentent qu'un cinquième des associations dans le domaine sanitaire et social mais elles détiennent à elles seules un peu plus du tiers du budget total de ce secteur (Blanc, 2006 : 218). Nombre d'entre elles tirent leur financement non seulement des subventions publiques, qui nécessitent la mobilisation de ressources relationnelles, politiques, etc., mais aussi de la collecte de dons, des legs et des héritages. Dès lors, investir le terrain médiatique est essentiel pour le recueil de fonds dans la mesure où les budgets alloués à la communication sont faibles. Le cas des associations agissant dans le domaine du handicap est très révélateur à cet égard comme le résume la directrice de la communication de l'une d'entre elles :

« On a un tout petit budget mais on est malin. Si on n'existe pas médiatiquement, on nous oublie très vite dans le secteur caritatif parce qu'il y a une multitude d'associations et que toutes les causes sont bonnes à défendre. C'est pour ça que toutes les grosses associations développent des stratégies de communication et de marketing, on est obligé (...) On est tous concurrents parce qu'on est tous à chercher de l'argent mais, en même temps, on est sur des causes très différentes les uns et les autres entre La Croix Rouge, le Secours catholique, Perce Neige, le Sidaction. C'est un gros gâteau qu'on se partage parce que le donateur en général, il est multi-donateur mais il choisit quand même quelques causes (...) Plus on est visible, plus la part du gâteau est importante. » (Directrice de la communication d'une association représentant les handicapés mentaux, 2011)

Cette concurrence est particulièrement intense pour l'accès aux médias nationaux, tout spécialement en Île-de-France où le nombre d'événements organisés par le secteur associatif en vue d'intéresser les journalistes est plus important que dans le reste du pays. En outre, la récolte de fonds est d'autant plus primordiale que certaines émissions sont essentiellement financées par le secteur associatif, aucune chaîne ne souhaitant investir dans une thématique qui est vue comme peu rémunératrice en termes d'audience (*a fortiori* depuis l'échec de l'émission de télé réalité intitulée *Kilimandjaro* diffusée sur TF1 en 2009 au sein de laquelle les candidats, tous en situation de handicap, étaient invités à gravir la montagne éponyme), comme l'explique la directrice de la communication d'une fédération d'associations représentant les malvoyants.

« Arte a accepté de le diffuser mais ils n'avaient pas d'argent. Ils nous demandent quand même 100 000 euros. Les producteurs ne vont pas mettre d'argent dans le handicap visuel, tout le monde s'en fout. Si nous, on ne finance pas ce genre de programme, ça n'existera pas. *A vous de voir*, ça passe à 8h30 sur France 5, il y a très peu d'audience, heureusement qu'il y a France 5 qui a une mission d'intérêt public, ce ne sont pas des programmes qui peuvent passer sur d'autres chaînes qui ne fonctionnent que par l'audience. » (Directrice de la communication d'une fédération d'associations représentant les malvoyants, 2011)

L'investissement financier des associations dans la production de certaines émissions est décisif puisque les programmes que ce secteur finance (généralement ceux dédiés à

---

<sup>11</sup> Pour une analyse plus fine des transformations d'un univers associatif, en l'occurrence celui du sida, voir Pinell et alii, 2002.

l'évocation d'un trouble spécifique) peuvent représenter près de 40% des séquences sur certains handicaps comme les déficiences sensorielles (Tableau 2). De manière comparable, s'agissant des campagnes de communication sur le handicap, leur diffusion est pour des raisons de coûts très largement dépendante des espaces publicitaires octroyés gracieusement par les services commerciaux des chaînes. Ainsi, les associations ont recours, pour investir l'espace rédactionnel et intéresser les chaînes de télévision, non seulement à des campagnes de communication relativement nouvelles pour ce milieu, mais elles renvoient aussi à des pratiques plus hétéronomes. L'une des stratégies les plus fréquentes et les plus efficaces est d'associer l'image de l'association à celle d'une célébrité médiatique, bénéficiant si possible d'un fort capital de sympathie, au moins tel qu'il est mesuré par les sondages. C'est donc qu'en s'appropriant, plus ou moins provisoirement, la notoriété médiatique d'une personnalité connue, que les associations de personnes handicapées parviennent à mobiliser les fractions de l'espace journalistique s'adressant au « grand public ». Autrement dit, ce n'est pas ici la situation même des handicapés qui rend possible la publicisation mais la célébrité du promoteur de cette cause. Ce type de mobilisation a des effets sur les rapports de forces dans les luttes pour l'accès à l'univers des chaînes de grande diffusion et surtout sur le volume de capital politique, économique et social des différentes structures. La professionnalisation à tous les échelons des associations, leur croissance économique et l'intensité croissante de la concurrence impliquent le recours aux méthodes commerciales jugées les plus efficaces. Mais, en dehors de la présence ponctuelle de personnalités médiatiques au *Téléthon*, le handicap ne figurait pas dans les années 1990 et au début des années 2000 parmi les causes prioritairement soutenues par les célébrités.

« On a essayé, un monde fou, mais personne ne veut être parrain. On n'a pas eu de refus mais on n'a pas eu de réponses. On a demandé aux vedettes de séries qui passent sur TF1 et France 2 (...) On a des difficultés parce que les *people* ils vont aller dire : oui à des associations où il s'agit d'enfants, où l'on peut réparer quelque chose. L'enfant a faim, on lui donne à manger et puis où c'est valorisant, dans lequel il y a un côté émotionnel ou *sexy* fort. Donc aider des personnes en situation de handicap à vivre comme tout le monde ce n'est pas très *sexy*. » (Directeur de la communication d'une association représentant les handicapés moteurs, 2011)

Les obstacles à mobiliser une célébrité à un handicap sont tels que certaines associations ne demandent pas d'autorisation préalable aux intéressés, misant sur la mauvaise presse que provoquerait un refus, comme l'explique cette responsable associative au sujet d'un calendrier mettant en scène des personnalités publiques en situation de cécité :

« Si on a un procès, tant pis, au moins ça fera parler de la cause donc le président a accepté d'engager sa responsabilité là-dessus. De toute façon, ce n'est pas une opération commerciale. Le slogan, on dit : 'il faut être qui aujourd'hui pour être bien vu ?'. On a choisi 12 personnalités incontournables du paysage audiovisuel français [qui étaient mises en situation de handicap visuel]. C'est une action de communication choc qu'on a voulu pour sensibiliser le grand public. Ce calendrier, on était dans le sensationnel (...) On a eu un succès que l'on n'espérait pas, on était même dans les *Guignols de l'info*, on a fait tous les JT et, au bout de deux semaines, ça a été la presse étrangère qui s'y est intéressée (...) Ce qui intéressait, c'était juste de voir Nicolas Sarkozy avec des lunettes noires et une canne blanche, ça n'a rien de transcendant (...) Les rédactions sont plutôt intéressées par le sensationnel. » (Directrice de la communication d'une fédération d'associations représentant les malvoyants, 2011)

Ce cas est exemplaire de la volonté nouvelle des associations dans ce domaine – et plus généralement dans d'autres<sup>12</sup> - de créer des événements pour journalistes (Champagne, 1984). Les communicateurs sont pleinement conscients du rôle « déclencheur » de certains médias. L'un des exemples le plus spectaculaire est celui de l'AGEFIPH, dont la communication vise à promouvoir les travailleurs handicapés auprès des employeurs et du « grand public ». Cette association peinait à attirer les journalistes généralement moins intéressés par la question de l'emploi des handicapés que par celui des valides, alors que les entreprises et les administrations sont pourtant tenues légalement d'embaucher au moins 6% de personnes déficientes. Mais la valeur médiatique de ce thème a progressé lorsque l'association a diffusé en 2009 une campagne de communication en partenariat avec l'acteur-animateur Jamel Debbouze qui, pour la première fois, a montré physiquement son handicap à la télévision. Cette stratégie d'enrôlement d'une personnalité médiatique a obtenu de très importantes retombées dans la presse écrite et audiovisuelle.

« L'emploi des personnes handicapés, c'est un sujet qui est un petit peu technique, qui n'émeut pas beaucoup. Et là, il a fallu quand même qu'on passe par Jamel Debbouze pour y arriver (...) Le lendemain, ça a démarré, on était sur toutes les télés, on était invités aux émissions (...) Son spot, il a tellement bien marché, il a été bien repris sur internet, on a fait des millions et des millions de contacts (...) Le bénéfice de notoriété qu'on en a retiré a été considérable. » (Directeur de la communication de l'AGEFIPH)

Cette campagne a eu des effets importants sur l'activité médiatique. En effet, la question de l'emploi des personnes handicapées a atteint en 2009 un pic s'élevant à 15,5% (Tableau 3). Elle a corrélativement favorisé un net accroissement de la contribution de la rubrique économique aux sujets sur le handicap, qui a atteint son plus haut niveau cette année-là (12,1% des sujets, cf. Tableau 4). Outre sa rémunération, l'investissement de cette célébrité pour une telle cause tient probablement au fait que, à l'instar du *Téléthon* ou du thème de la scolarisation, la question de l'emploi est porteuse d'espoir et d'une amélioration de la condition des handicapés. Bien que la notoriété de la personnalité mobilisée puisse peut-être défavoriser celle de l'association, parce que c'est le nom de la célébrité qui est le plus visible et moins celui de la structure, l'AGEFIPH a renouvelé ce partenariat médiatique en s'associant en 2010 avec « Gregory », un amputé s'étant fait connaître dans l'émission *Top Chef* de M6, un jeu de télé réalité sur la cuisine. Ces stratégies sont doublement bénéfiques : d'une part, pour les associations qui trouvent sans peine à intéresser les journalistes dans la mesure où elles leur fournissent une personnalité médiatique ; et, d'autre part, pour les célébrités qui associent leur image à une belle et noble cause. Cependant, ces cas font figure d'exceptions et ne valent que pour les associations les plus fortunées, c'est-à-dire qui sont capables de faire produire une campagne.

## 2) Un thème d'actualité et de programmation dominé

La question du handicap n'occupe donc pas une position centrale dans la hiérarchie de l'information et des programmes télévisés. La distribution des heures de diffusion des sujets et des séquences constitue un indicateur objectif de cette relégation, de même que la division du travail journalistique dans les rédactions de TF1 et France 2. Enfin, le caractère événementiel de l'information sur le handicap, au sens où elle se caractérise

---

<sup>12</sup> Pour l'exemple de Greenpeace dans le domaine de l'environnement, voir Anderson, 1997.

par une forte variabilité selon les périodes et sa dépendance aux agendas institutionnels, exprime cette position très dominée.

## 2.1 Quelques indicateurs de la relégation des sujets et des séquences

Ce constat s'appuie tout d'abord sur la faible présence de la thématique du handicap en ouverture de journal puisque à peine plus de 15% des sujets sont diffusés en première partie des JT de TF1 et France 2 (c'est-à-dire avant 20h10) entre 1995 et 2009 (Tableau 5). La durée des reportages conduit au même constat. Un peu plus de 80% d'entre eux font moins de deux minutes et 15,8% ont une durée comprise entre deux et trois minutes (Tableau 6). Les sujets de fond, qui sont généralement des productions de trois minutes, ne regroupent que 2,6% des occurrences<sup>13</sup>.

Cette logique de relégation se traduit dans les mots et les expressions mêmes des journalistes pour définir la place du thème dans la hiérarchie de l'information, et encore plus dans les perceptions des rédacteurs en chef : « Ils en ont rien à cirer sincèrement », « c'est quelque chose qui n'intéresse pas », « Le sport en général les emmerde, le handisport, c'est pire », « ça va faire pleurer dans les chaumières », expliquent par exemple très crûment plusieurs journalistes ayant eu à traiter régulièrement de ces questions.

Un autre indice tient au fait que les journalistes en charge de ce thème d'actualité ne sont pas les plus prestigieux dans les rédactions. Ces derniers sont rattachés à des services ou rubriques mal classé(e)s dans les hiérarchies journalistiques de l'information diffusée dans les JT, tout particulièrement les plus regardés comme le 20 heures : la santé, le sport et l'information dite de « société », regroupant comme son nom l'indique le tout-venant. Chacune de ces rubriques ne place que peu de reportages en général, et en ouverture de journal en particulier, puisqu'aucun n'atteint le niveau moyen de 15% : 8,3% des sujets Santé, 6,8% des sujets Société et 2,5% des sujets Sports sont diffusés en ouverture de journal (Tableau 7).

Le poids historique des journalistes issus des services Société des rédactions de TF1 et France 2, et notamment des rubriques Santé, sur le traitement du handicap atteste largement de la faible valeur médiatique de cette question. Par opposition à l'actualité « chaude », le service Société traite une actualité tendanciellement plus « froide », composée de reportages anticipés dont la diffusion n'est pas prioritaire. Il s'agit non seulement d'une information peu propice à la concurrence journalistique mais également perçue comme anxiogène par les rédacteurs en chef. À la différence des rubriques valorisées et valorisantes pour les journalistes comme l'information internationale et surtout aujourd'hui les informations générales (faits divers, etc.), le handicap est de plus en plus associé à des populations dévalorisées socialement comme les sans-abris, les immigrés ou encore les personnes âgées, qui sont, sauf événement marquant, relativement peu présentes dans l'actualité. Comme le confirme, par exemple, ce journaliste de TF1, la rubrique Santé et le service Société sont déclassés dans la hiérarchie de l'information : « Ils ne sont pas dénigrés mais ce n'est pas la place la mieux

---

<sup>13</sup> En matière de sécurité routière, pour la période 1995-2005, 6% des sujets duraient de plus de deux minutes soit deux fois plus souvent qu'en matière de handicap. S'agissant de l'horaire de diffusion, l'écart est encore plus parlant puisque 58% des sujets sur la sécurité routière, soit près de six sur dix, ont été diffusés en ouverture des JT de TF1 et France 2 pour la période considérée. En revanche, la médiatisation du handicap est plus proche de celle de l'obésité puisque les sujets sur ce thème diffusés en première partie de journal entre 1995 et 2009 sont encore moins nombreux : 10,9%. De même, la durée moyenne des sujets sur l'obésité est à peu près équivalente à celle observée en matière de handicap, 86,8% des reportages durant moins de deux minutes.

vue c'est sûr, ce n'est pas le poste le plus prestigieux ». L'organisation des rédactions le montre bien puisque le thème de la santé a été rattaché au début des années 1990 à un grand service Société à France 2. La même évolution s'est produite en 2004 sur TF1 à l'occasion du départ du principal spécialiste dans ce domaine. Au-delà des journalistes Santé, les journalistes dits « Société » sont vite dépossédés de leur spécialité relative en cas d'événement jugé trop important par les rédacteurs en chef (Marchetti, 2006).

« En gros ici, on fait le bal des pompiers et eux [le service des Informations générales] font les feux des pompiers, c'est très parlant. En Société [au sens du service], on fait l'éducation, les problèmes de famille, c'est vraiment social, on fait l'adoption évidemment, on se marche sur les pieds. C'est vraiment des luttes de pouvoirs. En fait, historiquement, les bons journalistes, ils les mettent à côté [elle montre le lieu] et nous, on est un peu le cimetière des éléphants [ton ironique]. Maintenant, le service politique c'est important, mais c'est devenu riquiqui tandis que les infos géné [service des Informations générales qui compte le plus grand nombre de journalistes], ils partent, ils font du direct, les cow-boys de l'info, c'est eux qui ont eu peu pris le lustre. Ça se traduit plutôt par des missions intéressantes. Par exemple moi, je me suis fait déposséder de la crise de la grippe aviaire par exemple et ils ont envoyé les infos géné et c'est les infos géné qui sont partis faire les directs (...) Je pense que, nous, on est un peu dénigrés. Comme je travaille de temps en temps pour *Complément d'enquête* [l'un des magazines prestigieux de la rédaction] des jeunes cow-boys et tout, j'entendais comment ils chambraient Paul [le prénom a été changé] qui venait de chez nous et j'ai dit : d'accord, ils nous voyaient comme des femmes ménopausées, des cimetières des éléphants. » (Journaliste spécialiste des questions de santé dans une chaîne généraliste)

Dans la même logique, la rubrique sportive, qui produit un grand nombre de sujets sur le handisport, est classiquement l'une de celles qui place le moins de reportages dans les JT parce qu'ils sont destinés essentiellement aux émissions spécialisées. Le faible poids du sport dans les JT est notamment perceptible à travers l'intégration tardive de la rubrique aux rédactions en 1992. Ainsi, l'information sur le handicap est peu autonome au sens où elle est portée par des journalistes qui, pour faire diffuser leurs reportages dans les JT, dépendent fortement de l'actualité médicale, sportive et associative la plus routinière et institutionnelle. Ces trois rubriques regroupent à elles seules 42% des occurrences recensées dans les JT (Tableau 4).

Le traitement de cette question dans les programmes ne déroge pas aux tendances qui ont été observées dans les JT. La santé, le sport et le « social », tels qu'ils sont couverts dans les magazines citoyens, de vie quotidienne, les talk-shows, les magazines de santé, sportifs et ceux sur le handicap, regroupent environ la moitié des séquences (Tableau 2) alors que l'on dénombre près de 26 genres distincts sur les six chaînes<sup>14</sup>. Si les thématiques sportives sont peu visibles dans les journaux de 20h, elles occupent une position plus en vue dans la programmation des chaînes. Par exemple, c'est le cas des émissions spécialisées *Tout le sport* (France 3), *Stade 2* (France 2) et *Sport 6* (M6), qui concentrent chacune de 15 à 40 séquences (Tableau 8) et bénéficient d'horaires de programmations favorables, en fin d'après-midi et en début de soirée le dimanche pour les deux premières et chaque jour de la semaine vers 20h pour la troisième.

La période de programmation des séquences montre, par ailleurs, que la question du handicap est peu visible aux moments de la journée où l'audience est la plus importante. Alors qu'un peu plus de 30% des séquences sont diffusées entre 8h et 10h du matin, la tranche horaire la plus en vue, le *prime time* de 21h à 23h, ne rassemble que 9% des

---

<sup>14</sup> Les instruments de mesure de l'INA contribuent vraisemblablement à minimiser le poids des jeux télévisés dans la mesure où les notices de contenu ne font généralement pas état du degré d'invalidité des candidats.

occurrences (2,9% entre 21h et 22h) (Tableau 9). Le moment de la journée où l'audience des chaînes de télévision est la plus basse, entre 6h et 12h, est celui qui rassemble le plus grand nombre de séquences (42%). Plus précisément, 28,9% des occurrences ont été recensées entre 9h et 11h59. Cette programmation matinale et relativement confidentielle, qui s'atténue toutefois progressivement à partir de 2008 (Tableau 10), renvoie aux horaires de diffusion des deux principaux programmes intégrant le handicap dans leur politique éditoriale : l'émission quotidienne de France 2 intitulée *Matin Bonheur*, rebaptisée *Les beaux matins*, puis *C'est au programme* en 1998 – qui est diffusée depuis 1987 entre 10h et 11h et qui affiche sa proximité avec les téléspectatrices, les « ménagères de moins de 50 ans<sup>15</sup> » pour reprendre une expression consacrée – et le programme de France 3 sur la diversité intitulé *C'est mieux ensemble*. La première, au cours de laquelle la question du handicap est traitée sous forme de récits individuels, de portraits d'handicapés et d'exemples d'intégrations réussies, est à l'origine de 7,5% des séquences sur toute la durée du corpus (Tableau 8) alors que la seconde rassemble 11,7% d'entre elles.

En dépit de cette programmation très matinale, c'est entre 18h et 20h59 que l'exposition est la plus stable. Cette tranche horaire regroupe environ 15% des séquences sur le handicap et n'oscille annuellement que d'un point tandis que, durant les autres moments de la journée, le nombre d'occurrences peut varier de 10 points. La répartition des séquences selon leur durée montre également que cette thématique n'est pas un programme omnibus, c'est-à-dire jugé capable de rassembler une audience suffisamment large pour durer plus de 10 minutes (Tableau 11). La majorité des séquences (quasiment 53%) ont une durée inférieure. Celles de moins de cinq minutes rassemblent à elles seules 36% des occurrences contre 19,2% pour les programmes de plus d'une heure.

Dès lors, on comprend mieux pourquoi la question du handicap est associée aux nouvelles politiques cherchant à promouvoir la « diversité », qui s'est traduite à travers la création à cet effet d'une mission à France Télévisions et d'une Fondation spécifique à TF1. La simple existence de ces deux structures, qui gomment la dimension ethno-raciale de ces politiques (Doytcheva, 2010), confirme les difficultés à intégrer les questions liées aux handicaps dans la politique éditoriale des deux principales chaînes françaises généralistes, et même au-delà puisque cette relégation vaut aussi pour les programmes.

## 2.2 Une médiatisation très événementielle

La médiatisation du handicap se caractérise aussi par une forte instabilité, y compris sur une période de temps relativement longue de quinze ans. Le nombre de reportages diffusés dans les JT de TF1 et France 2 varie d'une année sur l'autre de 133 points alors que, au sein du reste des programmes, il oscille de 191 points (Tableaux 12 et 13). Par ailleurs, l'espace médiatique occupé par le handicap dans les JT est relativement restreint relativement à d'autres enjeux. Entre 1995 et 2009, 1634 sujets sur les handicaps ont été diffusés dans les JT de TF1 et France 2, soit autant d'occurrences en 15 ans que sur la « sécurité routière » en 10 ans (Grossetête, 2008a et b et 2010). Si on prend comme autre point de comparaison le thème du « changement climatique » (Comby, 2008), l'écart est encore plus net puisqu'environ deux fois et demie plus de

---

<sup>15</sup> Le développement des thématiques liées au handicap, et plus particulièrement à la santé dans cette émission, rejoint les constats de Dominique Marchetti (2010 : 56) qui, pour les années 1980, observe une orientation comparable dans les magazines féminins comme *Prima*, *Femme actuelle*, *Biba* ou *Elle*.

sujets ont été mis à l'écran sur cette question en huit ans que sur celle du handicap en 11 ans.

Trois phases communes aux JT et aux programmes se dégagent de l'analyse statistique. Si la question du handicap demeure proportionnellement marginale à la fin des années 1990, elle fait l'objet d'une forte publicisation durant la première moitié des années 2000, le nombre de sujets dans les journaux de 20h étant quasiment multiplié par deux et par un et demi dans les programmes entre la période 1995-1999 et 2000-2004 ; puis elle s'essouffle progressivement jusqu'en 2009 (Graphiques 1 et 2). Cette année-là, le nombre de sujets dans les JT est équivalent à celui observable au début des années 1990, tandis que le niveau de programmation atteint son étiage par rapport à la période d'étude du corpus. L'année 2004 marque une rupture puisqu'elle regroupe à elle seule un peu plus de 10% des occurrences recensées dans les programmes et 11,6% de celles des JT entre 1995 et 2009. La médiatisation du handicap à la télévision ne retrouvera jamais une place aussi élevée par la suite.

Les résultats statistiques donnent ainsi à voir que l'actualité du handicap telle qu'elle est perçue par les chaînes généralistes est très événementielle et varie fortement d'une année à l'autre. C'est un trait caractéristique des thématiques dominées dans la hiérarchie de l'information, les données portant sur l'information santé (INA, 2009) dans les journaux de 20h des quinze dernières années conduisant au même constat<sup>16</sup>. Pour comprendre le sens de ces variations, c'est-à-dire comment et pourquoi le nombre de sujets sur les handicaps en pleine expansion dans la première moitié des années 2000 diminue à partir de 2005 - paradoxalement après la promulgation de la loi du 11 février -, il faut revenir sur les événements marquants, qui ont généré une « actualité » sur ce thème.

La période 2000-2004 marque un changement décisif dans la visibilité médiatique de l'enjeu. La part de l'information politique dans les reportages des JT à cette période est néanmoins très circonstanciée. Elle ne dépasse sa contribution annuelle moyenne, qui est de 8,5% en 1998 et 1999 sur des volumes de sujets très bas puis, pour les années 2000, elle s'accroît : en 2002, lors de l'accession du handicap à l'agenda présidentiel le 14 juillet ; en 2004, pour les discussions de la loi de 2005 ; et en 2007, du fait de l'évocation du sujet durant le débat de l'entre-deux tours de l'élection présidentielle (Tableau 4). Ces trois années regroupent 43,1% des sujets codés dans la catégorie Politique pour les JT alors qu'elles ne rassemblent sur la durée du corpus que 29,8% des occurrences (Tableau 14).

Ce constat est quasiment identique dans l'espace des programmes, à ceci près que la contribution des émissions politiques à l'actualité du handicap est plus fortement corrélée à l'augmentation du nombre de séquences. C'est donc lorsque la médiatisation bat son plein, entre 2003 et 2006, que le poids des émissions politiques est le plus important. Alors qu'en moyenne, elles ne contribuent qu'à 2,8% des séquences, en 2004 ce taux grimpe à un peu plus de 5%, comme pour les années 2003, 2005 et 2006 (Tableau 15). C'est en 2004 que 19,7% des émissions politiques ont été diffusées (Tableau 16). Cette différence tient, en partie, à la création et la suppression d'émissions consacrées ou accordant une place relativement importante à la question du handicap. Il

---

<sup>16</sup> Le fait que certains problèmes de santé publique se convertissent en problèmes sociaux nuance ce constat qui se situe en opposition avec l'accroissement du nombre de sujets liés à l'obésité dans les JT à partir de 2004, qui est l'année de l'interdiction des distributeurs de produits gras dans les établissements scolaires. Si l'on compare avant et après cet événement politique, le nombre de sujets sur l'obésité grimpe de 62 entre 1998 et 2003 à 136 entre 2004 et 2009, faisant passer le temps d'antenne de 103 à 217 minutes de reportages d'une période à l'autre.

faut noter que 30% de la médiatisation hors des JT dépend fortement de quatre programmes seulement : *C'est mieux ensemble*, une émission sur la « diversité » (France 3), *C'est au programme* (France 2), *Le magazine/Journal de la santé* (France 5) et *L'œil et la main*, une émission de la cinquième chaîne consacrée aux personnes malvoyantes (Tableau 8). Toutefois, les déclarations présidentielles de 2002 ne produisent pas d'effets sur l'offre de programmes. Comme l'ont montré Valérie Devillard et Dominique Marchetti (2008) au sujet de la « sécurité routière », ce constat nuance l'hypothèse d'une corrélation simple et directe entre les agendas médiatique et politique puisque l'année 2002, durant laquelle le « handicap » est devenu une priorité présidentielle, est moins prolifique d'un tiers environ en séquences que 2004. Cette année-là, le volume de séquences est même en légère diminution par rapport à 2001.

Par-delà des raisons personnelles, si Jacques Chirac se saisit de cette question, c'est au moins en partie parce que les journalistes en parlent déjà beaucoup, comme le montre le volume de sujets qui double dans les JT entre le dernier semestre de l'année 2001 et le premier de l'année 2002. Dans le reste des programmes, le nombre de séquences augmente d'environ 45% durant le même laps de temps (Tableaux 17 et 18). Il faut dire qu'à cette époque l'actualité dominante est largement composée d'affaires, de procès et de scandales, montrant que la mise sur agenda peut être contrainte, c'est-à-dire liée à des décisions de justice et non à l'intervention des acteurs habituels (acteurs politiques et associatifs) de la publicisation des problèmes (Hassenteuel, 2010 : 56). En effet, l'année 2002 est à l'intersection du début et du dénouement de nombreux faits divers qui rythment la médiatisation du handicap jusqu'à la première moitié de la décennie 2000 : l'affaire des disparus de l'Yonne, l'arrêt Perruche, les procès du Distilbène et de la Thalidomide, les conséquences sanitaires des éthers de glycol (un produit chimique toxique qui peut être à l'origine de handicaps chez l'enfant) ou encore l'affaire Vincent Humbert, jeune polyhandicapé réclamant le droit de mourir. C'est également en 2002 qu'un plan national de lutte contre l'illettrisme est lancé, qui est à l'origine de six sujets sur ce trouble habituellement peu traité. Les médailles françaises aux Jeux paralympiques d'hiver de Salt Lake City alimentent également ce processus.

L'année 2003, au cours de laquelle cette question accède au statut de « grande cause nationale » en France, qui est redoublée par l'année européenne du handicap, ne marque pas de basculement. Le nombre de reportages et de séquences est alors en diminution par rapport à l'année 2002. En revanche, le nombre d'occurrences est à son plus haut niveau en 2004, du fait notamment de la forte médiatisation de la promulgation de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Plus largement, les thématiques proprement politiques - les discussions autour de la future loi du 11 février 2005, des discriminations, de l'accessibilité, de l'emploi des personnes handicapées ou de la scolarisation - prennent une place plus importante, sans pour autant que les « affaires » disparaissent : sont ainsi évoqués des bilans sur l'affaire Humbert un an après le décès de l'intéressé, les obsèques des disparus de l'Yonne et de nouveaux éléments apportés à ce dossier judiciaire. Ainsi, quels que soient la chaîne et l'espace de diffusion, l'apparition du handicap à la télévision est instable parce qu'elle est très directement liée aux événements qui composent l'actualité des JT. Celle-ci reste aussi subordonnée à la programmation ou non d'émissions (très rares) évoquant régulièrement ou exclusivement ce thème.

## 2.3 L'emprise de l'information institutionnelle

Sauf événement exceptionnel, les journalistes en charge du handicap sont dépendants de l'actualité institutionnelle routinière pour produire leurs sujets dans les journaux d'information. Celle-ci est le produit d'un double processus. Le premier, qui a fait l'objet de nombreux travaux de sciences sociales, est la montée croissante des professionnels de la communication<sup>17</sup> dans tous les univers professionnels, dont l'activité consiste à créer des événements ou des actualités destinées à émerger dans l'espace médiatique. Comme d'autres « causes nationales », la thématique du handicap est un excellent laboratoire d'analyse de ces transformations, notamment de la production « d'événements de routine », pour reprendre la terminologie utilisée par les auteurs d'un article classique de la sociologie de la construction des problèmes publics (Moloch et Lester, 1997). Elle constitue également un révélateur d'un autre processus plus difficile à qualifier, qui renvoie à une fermeture croissante de la définition de ce que les journalistes appellent « l'actualité » ou, pour le dire autrement, de l'espace des informations qui sont supposées attirer un public large. L'homogénéisation de l'espace des médias nationaux d'information générale sous l'effet d'un renforcement des logiques économiques et d'une dépolitisation relative au sens partisan du terme (Marchetti, 1997) favorise une sélection relativement similaire des événements qui doivent composer « l'actualité » quotidienne, la « circulation circulaire de l'information » (Bourdieu, 1996) jouant ici un grand rôle. Ce changement a été très bien intégré par les spécialistes de la communication. Nombre de journalistes en charge des sujets sur le handicap se plaignent précisément qu'ils ne sont pas entendus quand ils veulent produire un reportage sur une thématique importante selon eux, mais qui est jugée comme secondaire en dehors de cette « actualité » relativement courte et fixe.

Le poids de l'information institutionnelle apparaît dans la répartition annuelle des sujets des JT, qui indique que la période 2005-2009 concentre à elle seule 51,5% des reportages recensés dans cette catégorie (Tableau 19) alors que le nombre de sujets tend à diminuer durant ces cinq années qui ne regroupent que 33,6% des occurrences. Ce chiffre exprime bien la montée en puissance de ce type d'information, et donc les difficultés croissantes des journalistes des services Société de TF1 et France 2 à imposer certains de leurs reportages en dehors d'une actualité prévisible. Comme dans le cas de la sécurité routière (Grossetête, 2008a et Marchetti, 2008), cette dernière est composée des campagnes de communications des institutions publiques ou associatives et surtout des journées, semaines ou années (nationales, internationales ou mondiales) consacrées à telle ou telle autre pathologie ou handicap. La majorité de ces journées touchent aux questions de santé publique et sont portées par des ONG ou des associations. Certaines sont des causes politiques (au sens large du terme) relativement universelles et

---

<sup>17</sup> Didier Georgakakis (2004) et Caroline Ollivier-Yaniv (2000) ont respectivement analysé durant un siècle le glissement progressif de la propagande d'Etat à la communication gouvernementale moderne. Plus récemment, les travaux de Jérémie Nollet (2010) et de Matthieu Grossetête (2010) analysent en détail non seulement les processus contemporains de communication de l'Etat mais aussi la médiatisation de celui-ci à partir du cas de politiques publiques. Une série de travaux, qui se sont développés depuis les années 1970, en partie dans le prolongement des recherches menées au Groupe de recherche sur les enjeux de la communication (Alibert et al., 1982 ; Pailliart, 1982) et au sein de laboratoires de science politique, porte sur ce qui est appelé la communication publique. Dans des perspectives différentes, une partie des recherches sur la communication publique aborde enfin un autre aspect important de la communication de l'Etat, à savoir les campagnes en direction du « grand public », qu'il s'agisse de la prévention du sida (Paicheler, 2002) ou du risque routier (Decreton, 1997 ; Picard, 2005) pour ne citer que ces exemples.

anciennes comme les journées mondiales de la santé, des droits de l'homme, de la lutte contre le cancer, etc. D'autres plus récentes relèvent davantage de démarches commerciales, telles que celles créées par l'industrie pharmaceutique : les journées du pied, du psoriasis, du lavage des mains, du soleil, contre l'herpès ou la douleur. Ce surinvestissement de l'espace médiatique suscite parfois l'ironie et l'agacement de journalistes comme le montre cet exemple.

« Ça devient insupportable, tous les jours, il y a une journée de quelque chose quand il n'y en n'a pas deux par jour. Alors il y a des choses qui correspondent à des événements de type national, européen, mondial. La journée mondiale de la santé, c'est la journée mondiale de la santé quoi, mais la semaine de l'incontinence par exemple [ton ironique], ça c'est des trucs qui sont la plupart du temps pilotés par des boîtes de relations publiques avec des motifs commerciaux (...) Ils ne veulent pas taper sur les journalistes spécialisés, ils savent qu'on va les renifler et cette agence-là arrose mes camarades de cadeaux médiocres, mais ça suffit pour que les mecs fassent les sujets (...) Des sujets de laboratoires autour de l'environnement produit, ce n'est pas mon métier. » (Journaliste en charge des questions de santé dans une chaîne de télévision, 2011)

Les journées et autres dates anniversaires font paradoxalement obstacle à l'inclusion durable de ce thème dans la politique éditoriale de TF1 et France 2. Ainsi, leurs promoteurs contribuent peut-être, sans le vouloir, à favoriser l'indifférence médiatique le reste de l'année, selon des journalistes interviewés.

« On est très dépendant de l'actualité institutionnelle. Nous, on est plus dans une actualité quand l'on peut anticiper la plupart du temps. On est dans un service qui est moins dans une actualité imminente très chaude qu'on va forcément traiter dans la journée même si ça arrive (...) Souvent le handicap, il est lié à ces fameuses dates anniversaires ou à ces rendez-vous organisés par les associations et c'est vrai qu'ils vont être plus preneurs là. Il faut le lier à une occasion. C'est plus difficile pour nous que pour d'autres sujets de les défilet tout au long de l'année. Ça ne sera pas diffusé n'importe quand. C'est le phénomène d'accumulation, c'est-à-dire qu'avec cette journée-là, il va y en avoir dans la presse et donc comme il y en a dans la presse, c'est une occasion, c'est le buzz on va dire. S'il n'y avait pas ces rendez-vous on en parlerait de manière plus régulière et plus diversifiée. C'est une sorte de cercle vicieux. » (Journaliste spécialisée dans les questions de famille, de solidarité et de handicap dans une chaîne de télévision, 2011)

Par exemple, la journée mondiale du handicap et la semaine pour l'emploi des personnes handicapées explique le nombre important de sujets produits pour les JT aux mois d'octobre (12,3%) et de novembre (11,8%), durant lesquels sont respectivement organisés ces événements. Le cas du *Téléthon*, rituellement diffusé sur France 2 au mois de décembre, est significatif : 57,9% des occurrences sur les déficiences viscérales et neuromusculaires (au sein desquelles les maladies génétiques sont classées) ont été comptabilisées dans les programmes à cette période, qui est aussi la plus prolifique pour ces troubles dans les JT (38,2%) (Tableaux 20 et 21). Parmi ces manifestations créées à l'intention des journalistes (Champagne, 1984), les pyramides de chaussures récoltées annuellement par l'association Handicap International pour les unijambistes sont également systématiquement montrées dans les JT, symbolisant facilement et rapidement les dégâts causés par les armes à sous-munition. L'actualité institutionnelle sportive renvoie quant à elle aux Jeux paralympiques d'été et d'hiver, qui pèsent considérablement sur la médiatisation du handisport en général. Un ancien responsable du service des sports de la rédaction d'une chaîne de télévision explique ainsi que, « faire exister le handisport entre les grands événements, c'est un problème ». Ainsi, les mois de septembre et de mars, correspondant aux Jeux paralympiques d'été et d'hiver

concentrent respectivement 28,5% et 16,5% des occurrences des JT et des programmes (Tableaux 22 et 23). Les années paires, durant lesquelles les Jeux paralympiques d'été et d'hiver ont lieu, concentrent 81,5% des sujets codés handisport dans les JT et 75,4% dans les programmes (Tableaux 16 et 19). Si, à l'exception de cette manifestation, les événements institutionnels sont souvent vécus comme une corvée par les journalistes, ils leur permettent de saisir l'opportunité de mettre en œuvre leurs idées de reportages en les arrimant à l'« actualité » de leurs rédacteurs en chef pour faciliter leur acceptation. Ils se saisissent parfois de ce type d'actualité pour fabriquer des sujets dont leurs responsables n'ont pas voulu ou pu diffuser lors de leur production.

Le poids de ces événements dans les journaux télévisés est d'autant plus prégnant qu'ils sont parfois prévus près d'un an à l'avance, comme le montre l'agenda des journées sur le thème de la « différence » transmis aux rédacteurs en chef et aux présentateurs par la mission « diversité » de France Télévisions. Ce calendrier est assorti de recommandations sur les programmes susceptibles de traiter cette actualité routinière. Par exemple, pour l'année 2011, 43 journées ont été proposées à l'agenda sur le thème de la différence, qui fournissent autant d'occasions pour traiter du handicap mais également, pour reprendre les termes des textes officiels, « des homosexuels, des personnes âgées, en difficulté, issue des minorités visibles et de toutes autres différences ». Sur ces 43 échéances, 12 concernent plus ou moins directement le handicap : journée européenne des maladies rares, journée mondiale de la trisomie 21, journée mondiale de l'autisme, de l'accessibilité, de la maladie d'Alzheimer, pyramide de chaussures d'Handicap International, journée nationale des aveugles, journée mondiale du handicap, semaine pour l'emploi des handicapés, journée nationale de la trisomie 21, journée internationale des personnes handicapées et enfin le *Téléthon*. Créées par les structures étatiques et associatives, ces occasions se multiplient parce qu'elles permettent d'interpeller à moindre coût, *via* l'espace médiatique, les acteurs politiques. C'est ce que fait remarquer un dirigeant associatif, cofondateur en 2007 de la journée annuelle des « dys » sur les troubles de l'apprentissage (dyspraxie, dysorthographe, dyscalculie, etc.), qui avait lieu le 10 octobre. C'est d'ailleurs pourquoi, ce mois-là concentre 20% des sujets consacrés à ces troubles dans les JT (Tableau 21).

« On a vu que ça marchait pour les autres. Cela ne coûte rien, on a des bénévoles, ça se monte avec trois fois rien en termes de fonds, mais avec beaucoup d'énergie par contre. Ça nous permet de créer un *buzz* au niveau médiatique et politique. On met en synergie tout un tas d'initiatives qui, autrefois, étaient dispersées. Du coup, on est visible (...) Pour la première journée nationale des dys en 2007, ces troubles-là étaient à la télévision. Le but, c'était d'en faire un rendez-vous habituel avec une date simple à retenir, le 10.10. » (Cofondateur de la journée des « dys », 2011)

Si la date mnémotechnique du 10.10 préserve sans doute la journée des « dys » de l'oubli médiatique, elle la met en concurrence avec la journée mondiale de la santé mentale et à la journée mondiale de la peine de mort. Les agents et organisations en charge du handicap sont donc confrontés à une concurrence accrue, compte tenu de la multiplication croissante de ces journées. Pourtant, dans le même temps, la durée des JT reste stable, voire tend à diminuer depuis 2009 (INA, 2010). Selon un site Internet qui les répertorie<sup>18</sup>, on peut en recenser plus de 230 « journées de... », dont certaines sont programmées le même jour, ce qui n'est pas sans poser des difficultés aux journalistes.

---

<sup>18</sup> Source : <http://www.journee-mondiale.com/plan.php>, consulté le 28 juin 2011.

« Vous avez des associations qui chacune dans leur coin font leur journée le même jour. Sur l'autisme, on a des gros problèmes, ils se tirent la bourre, ils ne font pas cause commune, ça fait partie des dysfonctionnements que l'on rencontre. Quand on se retrouve en un an avec quatre ou cinq journées de l'autisme, on se dit laquelle ? (...) Par exemple la journée des dys, ça va tomber le huit, ils changent de jour, mais c'est aussi une perte de repère parce qu'avant ça tombait le 10.10. » (Journaliste, responsable de la rubrique handicap, 2011)

En effet, il ne suffit pas de créer une manifestation institutionnelle pour que les journalistes la suivent. Pour cela, celle-ci doit faire l'objet d'une mobilisation des pouvoirs publics et ne pas être en concurrence avec des causes socialement et moralement plus « nobles ». Le cas du collectif « Ni pauvres, ni soumis » formé en 2008 par l'APF et l'UNAPEI offre une autre illustration du caractère parfois éphémère de l'attention journalistique. Bien que la première manifestation de ce collectif inter-associatif ait pu engendrer une large mobilisation des journalistes, celle-ci n'a pas duré. En effet, lorsque les événements institutionnels ne suscitent pas de mobilisations de la part des champs politique et étatique, ils semblent ne pas intéresser durablement les journalistes, dont l'activité reste très dépendante des logiques officielles de consécration (Darras, 1995). Comparativement aux entreprises de mobilisation qui ont pu être observées sur d'autres problèmes publics comme la sécurité routière, les promoteurs d'information sur le handicap peinent à créer un effet « marronnier » ou une actualité routinière prête à alimenter les revues de presse en dehors de quelques événements incontournables qui éclipsent l'actualité plus ordinaire des enjeux.

## 2.4 Des rapports sociaux différenciés des journalistes aux handicaps

Comme on l'a encore montré à propos de la « sécurité routière<sup>19</sup> » (Grossetête, 2008b : 234-241), une appréhension plus ou moins directe et personnelle de la question d'un handicap facilite également l'acceptation des sujets chez certains journalistes. Si le handicap n'est pas en soi, pour reprendre la terminologie journalistique, un sujet « concernant », c'est que, contrairement aux accidents de la route ou d'autres enjeux comme le changement climatique, nous serions *a priori* potentiellement moins touchés. Mais l'opposition dans les rédactions des chaînes de télévision généralistes entre les sujets dits « concernant » et « clivants » est en fait l'expression du poids des logiques économiques opposant, d'une part, les problèmes omnibus, généralistes ou neutres, qui susciteraient une audience large, et, d'autre part, les questions spécialisées et/ou susceptibles d'introduire des clivages de différents ordres (géographique, politique, social, religieux) parmi le « public » et donc de réduire l'audience réelle ou supposée (Bourdieu, 1979 : 520-521). Mais la catégorisation implicite de ces sujets dépend en partie des rapports des journalistes, qui peuvent être d'ailleurs très différents, à l'objet traité. L'exemple d'un directeur de l'information, ancien responsable du service Société de la chaîne où il exerce est très révélateur.

« Mon père était professeur d'allemand et il allait donner des cours au domicile d'une personne handicapée. Il a réussi à le faire sortir de son appartement en discutant avec lui, c'était quelqu'un qui vivait reclus, dans un fauteuil roulant et il a réussi à lui dire de ne pas se cacher. Ça m'a toujours marqué et cette personne a passé son permis, eu une voiture, s'est mariée, finalement a eu une vie. Ça c'est un épisode en revanche frappant pour moi, j'ai toujours eu ça dans un coin de ma tête quand j'ai développé la rubrique handicap. On ne peut

---

<sup>19</sup> Par exemple, le fait que Bertrand Parent, ancien rédacteur en chef du *Parisien*, ait sorti un livre en 2012 intitulé *Un jour sur la route j'ai supprimé une vie* éclaire d'un jour nouveau le rôle prescripteur de ce quotidien en matière de sécurité routière au début des années 2000.

pas dire que ça a été le moteur mais c'est vrai que j'ai souhaité traiter davantage les questions liées au handicap en me souvenant de ce fameux jeune.» (Directeur de l'information, ancien responsable du service Société de la chaîne où il exerce est très révélateur)

De même, le traitement de l'autisme a pu bénéficier de forts appuis au sein de certaines rédactions puisque, d'après les entretiens, un journaliste d'un média national a un enfant touché par ce handicap, tout comme un responsable d'édition d'un média audiovisuel, comme l'indique ce spécialiste des questions de santé : « Avant le rédacteur en chef [de l'édition] y était très sensible parce qu'il a une petite fille autiste et il est très militant, il a fait plein de trucs et donc tous les sujets sur l'autisme l'intéressaient à tel point que, dès qu'on découvrait un quart de gène, il fallait faire un sujet ».

Des cas similaires sur d'autres handicaps existent au sein des personnels en charge des autres programmes. Par exemple, la couverture du handisport dépend pour beaucoup du rapport des journalistes sportifs à cette actualité, comme le résume l'un d'entre eux, particulièrement expérimenté sur le sujet : « Il faut que tu aies envie de traiter ça, sinon personne ne te demandera de le traiter. » Ce constat peut aussi être observé sur des terrains proches comme celui de la médiatisation de l'obésité. La montée des reportages sur ce thème s'explique aussi en partie parce qu'elle est un révélateur du rapport dominant au corps des journalistes de télévision des chaînes nationales, qui est caractéristique de certaines fractions des classes supérieures.<sup>20</sup>

« L'obésité, c'est un sujet qui passionne nos rédacteurs en chef et les gens bien portants entre guillemets parce qu'on a tous peur de devenir obèse. Ils sont obsédés par la bouffe, ils sont obsédés par les régimes, ils sont obsédés parce que c'est les gens qui vivent dans le microcosme parisien, on fait attention à ce qu'on mange. Vous venez ici à la cantine, vous regardez les plateaux, c'est caricatural, c'est que du régime Dukan par exemple, donc c'est une préoccupation. » (Journaliste Santé d'une chaîne de télévision, 2011)

Le fait que certains journalistes soient eux-mêmes atteints d'une déficience offre le cas de figure le plus propice à l'inclusion du handicap dans l'émission où il officie. D'ailleurs, ils ont parfois dans ce cas la charge de la rubrique comme Jacques Dejandille qui tient une chronique sur le handicap dans l'émission *C'est au programme* diffusée sur France 2 tous les matins de la semaine. De même, la présence jusqu'en 2004 de Patrick Knaff, amputé d'une jambe et spécialiste du ski dans *Stade 2*, n'est pas étrangère à la forte contribution de cette émission au nombre de séquences sur le handicap. Enfin, l'engagement de Jacques Chirac, père d'un enfant handicapé et fondateur en 1973 d'une association dans ce domaine, vient rappeler que la mobilisation sur ce sujet peut tenir en partie à des effets de trajectoires sociales et familiales, qui sont parfois invisibles.

### 3. Un thème « clivant »

L'accès difficile du handicap dans les programmes et journaux télévisés doit être nuancé dans la mesure où il renvoie aussi, et plus précisément, à des inégalités entre les

---

<sup>20</sup> Les soucis liés à l'apparence corporelle ont d'autant plus de poids que désormais le passage à l'antenne n'est plus seulement réservé aux journalistes issus des rubriques et services les plus prestigieux (étrangers et politiques). Par exemple, dans la rédaction de France 2, l'ensemble des journalistes ont été formés au commentaire de l'actualité « face camera ». Ils doivent, ainsi, par obligation professionnelle, se soucier de leur corps dans la mesure où il est un instrument de travail. On retrouve là une forme de rapport au corps particulièrement répandu dans les groupes sociaux dominants (Régner, Masullo, 2009) expliquant pourquoi dans les catégories sociales élevées l'obésité est peu répandue (Saint Pol, 2007).

chaînes privées et publiques. Celles-ci se traduisent dans les variations du nombre de sujets produits, les rapports différenciés à l'agenda politique ou encore les modes de traitement proprement dit. Parce que le handicap constitue rarement un enjeu concurrentiel, l'offre de contenus est très hétérogène. Ces différences mettent en lumière l'oscillation entre deux impératifs dans les chaînes généralistes : l'audience et les impératifs dits de service public.

### **3.1 Les différences entre chaînes publiques et privées**

La question du handicap est plus souvent couverte dans les JT de TF1 que dans ceux de France 2 mais elle est davantage présente dans les programmes des chaînes du service public, et pas seulement par France 2, que dans les grilles des chaînes privées. En effet, France 2, France 3, France 5 et Arte concentrent près de 85% des occurrences des programmes de télévision alors que le JT de TF1 est à l'origine de 60,2% des sujets de ce genre (Tableau 24 et 25). Cette différence est également visible dans le temps d'antenne : 29 heures de reportages ont été consacrées à ce thème dans le JT de TF1, soit 8 heures de plus que dans celui de la deuxième chaîne. De même, 17,4% des sujets sur le handicap ont été diffusés en première partie du journal de TF1 contre 13,9% sur France 2 (Tableau 26). Il faut dire que le souci de rendre de la visibilité aux personnes handicapées est de longue date au cœur des préoccupations des responsables de TF1.

« La création de la rubrique [Handicap], c'est fin des années 1990 et ça correspond à peu près avec le fait que la Société se soit séparée de la Santé, sans doute en 2000 (...) J'ai dirigé le service Société pendant 10 ans de 1998 à 2008 et c'est vrai qu'à l'époque je trouvais qu'on ne parlait pas assez de ces questions de société à l'antenne et j'avais souhaité créer un chef de rubrique ce qui est toujours le cas aujourd'hui. À partir de là, on s'est rendu compte qu'il y avait des accroches d'actualité, comme la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, des manifestations lancées par les grandes associations On a fait tout un travail pour qu'à chaque fois qu'il y a une accroche, on propose aux différentes éditions des sujets (...) On fait une politique de diversité, le handicap en fait partie. » (Directeur de l'information de TF1, 2011)

Le volontarisme des dirigeants éditoriaux de TF1 s'est manifesté par la création, à la fin des années 1990, d'une rubrique confiée à un journaliste en charge de suivre l'actualité sur le handicap alors que, sur France 2 (d'après nos entretiens avec les journalistes de la chaîne), il faut attendre 2004 pour observer une évolution comparable, mais de moindre ampleur. De plus, la responsable actuelle de la rubrique (également en charge du suivi des personnes âgées) est, contrairement à son homologue sur France 2, affichée comme telle sur le site Internet de la chaîne ce qui favorise les propositions de sujets, comme l'indique l'intéressée :

« J'étais en Santé et je m'occupais notamment des enfants atteints de maladies rares, donc j'avais déjà une approche du handicap et ma direction m'a demandé si ça m'intéressait de prendre la rubrique en essayant de porter un autre regard en parlant du handicap de façon positive. C'est parti un peu comme ça. Après j'ai eu des contacts avec les associations, avec un avantage quand même c'est que la chaîne s'est toujours intéressée au handicap et on a eu des présentateurs qui, au fil du temps, étaient de plus en plus preneurs, ce qui n'était pas évident. Avant, il n'y avait pas de rubriques, donc il n'y avait pas forcément de propositions (...) Quand on a commencé à faire des propositions, j'ai trouvé une écoute au bout (...) C'est une actualité que je tiens vraiment à suivre avec cette fidélité vis à vis des associations et des parents. Je pense que l'on a réussi à instaurer un climat de confiance, les gens osent beaucoup plus appeler ; et puis, ils voient qu'il y a des sujets, que les demandes aboutissent (...) C'est un choix, ce sont des gens qui vous donnent de telles leçons de vie que vous n'avez

pas envie de vous apitoyer. C'est pour ça que ce n'est pas quelque chose de lourd pour moi, je ne dis pas que des fois je ne suis pas émue mais ils ne peuvent vous donner que des raisons d'espérer et d'avancer, et surtout de ne pas s'apitoyer sur eux. » (Journaliste responsable de la rubrique Handicap sur TF1)

Le rapport personnel des journalistes en charge de cette rubrique explique sans doute pour beaucoup les résultats statistiques lorsque l'on songe que la spécialiste de TF1 se consacre nettement plus à sa fonction que son homologue dans la rédaction de France 2 qui est plus généraliste. Non seulement les reportages sur le handicap demandent souvent un investissement important de la part du journaliste, mais ils comportent un coût moral et psychologique pouvant conduire certains d'entre eux à délaisser ces sujets.

« Un moment, on se blinde un peu parce que c'est très prenant, c'est des sujets qui sont lourds à porter (...) On essaye de se blinder un peu, on essaye de passer la main, cette année c'est vrai que je l'ai passée un peu la main (...) Des années après, ce sont des tournages qui vous marquent que l'on porte, c'est pas des histoires anodines (...) Derrière, le sujet c'est une grande fatigue nerveuse, physique, c'est beaucoup d'investissement. » (Journaliste en charge du handicap, 2011)

Ces différenciations majeures au sein des deux rédactions se manifestent notamment dans le meilleur accès des associations, dont la visibilité dépend des relations nouées avec les journalistes, au JT de TF1 où elles représentent 12% des prises de paroles contre 8,5% dans celui de France 2 (Tableau 27). Elles transparaissent aussi dans la contribution des différentes catégories de journalistes à la production des sujets sur le handicap. Le poids des journalistes généralistes, c'est-à-dire ayant réalisé moins de 10 sujets sur le handicap, est plus fort sur France 2 (74,2%) que sur TF1 (60,2%) (Tableau 28). Sur la deuxième chaîne, la spécialisation journalistique autour du handicap est surtout observable en matière d'information sportive, comme l'ont indiqué certains travaux (Paillette et al, 2002, p. 188). Le thème du handicap divise, par conséquent, les deux chaînes sur le terrain du rubricage de l'information puisque des journalistes de spécialités différentes selon les chaînes (et comme on le verra par la suite selon les époques) sont affectés au traitement de ce thème. Les écarts les plus significatifs sur les rubriques (plus de 100 occurrences) montrent que le handicap est davantage traité sous la rubrique Société sur TF1 que sur France 2 (+7,3 points), de même pour l'économie (+4,1 points) et l'information institutionnelle (+1,5 points). À l'inverse, les JT de France 2 privilégient, relativement à TF1, un traitement sous la forme de faits divers (+4,4 points) et bien évidemment d'information sportive (+1,6 points), du fait que la couverture des Jeux paralympiques est aussi une obligation de service public pour France 2 (Tableau 29).

En revanche le handicap apparaît peu dans les programmes de la première chaîne, qui produit seulement 10% des séquences sur le handicap, soit deux fois et demi moins que France 2 et France 5 et trois fois moins que France 3. Cette opposition entre chaînes publiques et privées est encore plus marquée sur M6 qui n'a diffusé que 5% du volume global de séquences.

La plus importante contribution des chaînes publiques tient à France 3, qui rassemble 30% des sujets sur le handicap, avec un pic à 48% en 2006 et 2007 (Tableau 30). Cette position renvoie à la programmation dès le mois de septembre 2002 d'une émission sur la « diversité » intitulée *C'est mieux ensemble*. Celle-ci rassemble jusqu'en 2007 près de 60% (322 sur 535) des séquences consacrées au handicap par la chaîne (Tableau 8). La brusque réduction du nombre de recensions sur France 3 en 2008 et 2009 renvoie, par

contraste, à la déprogrammation de cette émission majeure sur le sujet. L'accès favorable du handicap sur France 3 se manifeste également dans le caractère secondaire ou central des séquences, qui est une autre manière de préciser l'espace médiatique de cette thématique, telle qu'elle est perçue par les programmeurs et producteurs de contenus. Si 60% des programmes en moyenne traitent du handicap de manière périphérique, c'est-à-dire dans le cadre d'émissions évoquant d'autres sujets, ce taux chute à près de 40% sur France 3 (Tableau 31). Au-delà de ce cas emblématique, les chaînes du service public sont celles où la question du handicap bénéficie le plus fréquemment d'une place centrale, l'écart pouvant osciller de 12 à 40 points avec le secteur privé.

Sur France 2, qui occupe la deuxième position sous le rapport du nombre de séquences, la plus forte contribution de l'année 1998 (Tableau 30) s'explique par l'apparition fin 1997 d'une rubrique sur le handicap dans l'émission *Les beaux matins* (aussi nommée selon les époques *Matin bonheur* et *C'est au programme*) qui regroupe à elle seule le tiers des séquences recensées ces deux années sur la chaîne et quasiment 30% (211 occurrences sur 734) entre 1995 et 2009 (Tableau 8). En 1999, le renforcement de cette tendance doit beaucoup au fait que le handicap se généralise provisoirement à d'autres formats prestigieux diffusés aux heures de grande écoute, sans toutefois relever d'une actualité particulière : *Envoyé spécial* à trois reprises (sur le voyage d'une personne handicapée en février, sur le coma en mai et sur l'intelligence cachée et la dyslexie en septembre), *Ca se discute* (« handicap physique une vie forcement à part » en mars) et un numéro de *Savoir plus santé* sur la paralysie diffusé en avril.

Sur France 5, la programmation d'émissions dédiées à la représentation de handicaps spécifiques - comme *L'œil et la main*, un programme consacré aux personnes malvoyantes dont la diffusion débute en mai 1995 et qui est à l'origine de 3,7% du volume global de séquences - explique très simplement les augmentations successives du nombre d'occurrences enregistrées en 1996, 1997 et 1999. L'apparition en 2004 du *Journal de la santé* et de magazines dits « citoyens » comme *À vous de voir* ou l'émission de débat nommée *Défi* concourent également à ces évolutions. C'est aussi le cas de l'émission *Confetti* diffusée jusqu'en 1995 sur Arte. Ce programme rassemble à lui seul près de la moitié des séquences recensées cette année-là sur la chaîne franco-allemande.

Ainsi, la visibilité du handicap à la télévision se distribue elle très inégalement selon les chaînes et les périodes, c'est-à-dire selon la pression exercée par la concurrence et les impératifs d'audience que la grille de programmation des chaînes retranscrit dans sa logique propre.

### **3.2 La dépendance des chaînes privées à l'agenda institutionnel**

L'une des principales différences entre chaînes publiques et privées doit beaucoup à la plus grande dépendance des secondes à l'égard de l'inscription le 14 juillet 2002 du handicap parmi les trois priorités du président de la République de l'époque, Jacques Chirac. Ainsi, si, durant le dernier semestre de l'année 2001, les journaux de TF1 et de France 2 ont produit le même nombre de reportages sur le handicap (n=24), cette égalité disparaît pendant les six premiers mois de l'année 2002 précédant l'intervention présidentielle du 14 juillet : 62 sujets pour TF1 contre 38 pour France 2 (Tableau 32). Autrement dit, si la priorité présidentielle a bel et bien été précédée (ou amorcée) par

une augmentation du volume de reportages dans les JT, cette évolution est en partie le produit de la sélection de la rédaction de TF1<sup>21</sup>.

L'analyse des programmes rend aussi compte de l'effet « amorceur » des chaînes privées sur les déclarations du président de la République de l'époque. Tandis qu'en moyenne TF1 et M6 contribuent respectivement chaque année à la production de 10% et de 5% des séquences sur le handicap, ce taux grimpe dans le premier cas de près de 7 points en 2001, puis de 4 points en 2002 et d'un peu plus de 10 points sur M6 alors que, durant ces deux années-là, le nombre de séquences diminue sur les chaînes publiques (sauf sur France 3 où il augmente légèrement, Tableau 30).

Sur TF1, le volume d'occurrences augmente plus fortement entre 2000 et 2001 qu'entre 2001 et 2002. C'est d'ailleurs cette chaîne qui enregistre l'augmentation la plus importante de séquences entre 2000 et 2001. Différents genres d'émissions en sont à l'origine, montrant le caractère transversal de cet objet médiatique : d'un côté, des reality-shows « de société et d'intervention » (Mehl, 1994 : 103) comme *Sans aucun doute* traitent notamment la question du « vol d'enfants » et d'un autre, des programmes plus intimes, comme par exemple *C'est quoi l'amour ?*, décrivent le handicap dans la famille ; un programme culturel, *Vol de nuit*, s'intéresse au livre de Jean-Dominique Bauby atteint du *locked in syndrome* ; une émission animalière, *30 millions d'amis* porte sur les chiens d'aveugle ; un programme automobile, *Auto-Moto*, concerne le karting pour handicapés.

Le rôle précurseur de TF1 s'observe aussi dans l'évolution semestrielle des séquences sur le handicap. Entre le dernier semestre de l'année 2001 et le premier de 2002, le nombre de séquences est multiplié par deux et demi passant de 10 à 25 (Tableau 33), alors qu'il retrouve son niveau initial durant les six derniers mois de cette année-là. La médiatisation d'un problème social ne peut donc être simplement déduite de la position dans l'organigramme politique de son principal promoteur puisqu'elle dépend aussi de la contribution propre des chaînes de télévision.

### 3.3 Les principales polarités de l'offre

La distribution des genres télévisuels où la question du handicap apparaît fournit un autre indicateur pour objectiver la politique des chaînes en matière de programmation. Elle fait là encore apparaître l'opposition entre les pôles public et privé. Le premier privilégie les magazines de vie quotidienne, citoyens, de santé et ceux exclusivement consacrés à la représentation d'une invalidité spécifique, alors que le second renvoie aux talk-shows, notamment ceux sur la famille. TF1 concentre en effet 22% des talk-shows qui ont été diffusés sur ce thème durant toute la durée du corpus, juste derrière France 2 qui rassemble 26% des occurrences Handicap et 35% des talk-shows. Ce dernier chiffre s'explique par la forte présence dans le corpus des émissions produites et animées par Jean-Luc Delarue, c'est-à-dire *Ça se discute* et *Toute une histoire*. La place importante de ce genre dans le cas du handicap renvoie probablement au fait que celui-ci se caractérise par des stratégies d'évitement du politique et de dévoilement des aspects intimes des invités (Neveu, 2003 ; Darras, 2011). Plus précisément sur TF1, le poids de ces émissions est le produit de l'évocation répétée du handicap dans des émissions comme *Tout est possible* (stoppée à la fin des années 1990), *Vis ma vie*, *C'est quoi l'amour ?*,

---

<sup>21</sup> Ce constat vaut aussi pour les questions de sécurité routière qui ont été beaucoup plus relayées par le JT de TF1, tout spécialement durant les six premiers mois de l'année 2002 (Grossetête, 2012). À l'inverse, l'écart n'est que de six points entre le nombre de sujets diffusés sur l'obésité (222 sujets dont 53,2% pour TF1 contre 46,8% sur France 2 entre 1995 et 2009).

*Confessions intimes* ou encore *Sans aucun doute*. Ces programmes ont en effet pour trait commun de s'immiscer dans la vie privée de personnes extraordinaires confrontées à des problèmes ordinaires (un homme qui pour avoir trop mangé ne peut plus sortir de chez lui, un *playboy* immobile, l'homme le plus grand d'Europe, un DJ sans bras, etc.) et de privilégier généralement la dramaturgie des faits divers (les scandales de la médecine esthétique, les interventions chirurgicales ratées, les « disparus de l'Yonne », etc.).

Quant à M6, le poids relativement important des magazines de reportages est le fait de l'émission d'information *Zone interdite* (n=20) et de *100% Mag*, qui a été intégrée à la grille des programmes en 2008. Si le handicap est particulièrement présent dans les magazines animaliers de TF1, c'est parce que l'émission *30 millions d'amis* jusqu'en 2003 revient à plusieurs reprises sur la question des chiens d'aveugles. Les chaînes privées contribuent également à la publicisation du handicap par les magazines automobiles (à travers la question des systèmes d'aide à la conduite) et *people* (via l'évocation de l'actualité des personnes handicapées célèbres), qui sont absents du secteur public. Inversement, les magazines religieux, citoyens et scientifiques sont moins diffusés par TF1 et M6.

Le genre nous donne des indications plus fines sur les variations de la couverture thématique des chaînes. Ainsi, le handicap est souvent évoqué plus longuement au sein des émissions citoyennes et de celles portant spécifiquement sur le handicap dans les chaînes de service public (plus de sept fois sur dix). C'est le contraire dans les émissions de type talk-shows, plus typiques du secteur privé, puisque le sujet est secondaire dans 65% des cas (Tableau 35).

Enfin, plusieurs autres variables interdépendantes permettent de préciser cet espace de cette médiatisation et de ses oppositions. Les horaires de diffusion en font partie. Ainsi, les chaînes privées traitent plus fréquemment du handicap aux heures de fortes audiences, entre 18h et 00h (Tableau 36). Si cette tranche horaire de diffusion ne rassemble que 30% des séquences sur le handicap en moyenne, elle en regroupe respectivement 56% et 77% sur TF1 et M6 (et 82,8% sur Arte, du fait que la chaîne a longtemps été retransmise à partir de 20h). Sur M6, ce constat est lié à la programmation vers 20h de deux émissions, *Sport 6* et *E=M6*, au cours desquelles sont respectivement abordées l'actualité du handisport et celle des avancées technologiques, et, plus généralement, les progrès scientifiques appliqués aux handicaps.

En outre, la variation de la durée des programmes donne un autre éclairage, qui doit beaucoup aux caractéristiques propres aux grilles de programmes des chaînes. Celles qui consacrent les formats les plus longs au handicap sont France 2 ainsi qu'Arte et TF1 (Tableau 37). Pour la deuxième chaîne, qui rassemble un peu plus de 40% des séquences de plus de 10 minutes, la retransmission du *Téléthon*, c'est-à-dire, près de 48 heures d'antenne annuelles en continu, constitue la principale raison. Du fait de ses formats synthétiques au sein desquels les personnes handicapées sont qu'un élément d'accroche parmi d'autres (*Tout le sport* et l'émission sur la « diversité » intitulée *C'est mieux ensemble*), France 3 incarne le cas de figure inverse.

Sur Arte et TF1, cette forte présence des programmes longs contraste avec la faible place du handicap dans la grille de ces chaînes. Les formats longs se déclinent dans les documentaires (10 fois plus élevés sur Arte que sur les autres chaînes), les fictions (5 fois plus sur Arte et presque deux fois plus sur TF1 et France 2 que chez leurs concurrentes) et, dans le cas de TF1, certains talk et reality shows dont la durée oscille entre 50 minutes et plus de deux heures. Ainsi, en 2009, la contribution de TF1 à la production de séquences sur le handicap a doublé avec la diffusion en *prime time* de

*Kilimandjaro*, une émission de télé-réalité d'une durée de deux heures. Cette tendance doit aussi beaucoup à la diffusion du feuilleton, *Joséphine ange gardien*, où le premier rôle est joué par Mimi Mati.

Comme *Passe Partout* à *Fort Boyard*, cette comédienne de petite taille correspond aux représentations stéréotypées du nanisme, comme l'explique ce dirigeant associatif : « Dans *Fort Boyard*, les deux nains qui courent partout, c'est vraiment l'ambiance château fort avec les monstres, il y a vraiment un côté comme ça. » Ce constat est souligné par tous les acteurs interviewés, comme le montrent, parmi d'autres, les propos du rédacteur en chef d'une radio spécialisée au sujet des personnes de petites tailles et du *Téléthon* : « Mimi Mati reprend toutes les représentations les plus archaïques du nain. On n'est pas loin du nain de Blanche Neige, le truc un peu magique, elle est un ange, elle n'a pas de sexe, elle est en communication avec un autre monde. Elle n'a jamais d'histoire d'amour, ce n'est pas une femme. Il semblerait qu'elle dise qu'elle ne peut pas faire évoluer le scénario pour faire évoluer l'image du handicap (...) Il y a aussi quelque chose d'archaïque dans le *Téléthon* de ne voir les handicapés que comme des gens qu'il faut aimer ». Il en va de même sur le terrain du handicap visuel où les représentants associatifs luttent contre la relation classiquement établie dans le sens commun entre cécité et mendicité. Manifestement dominantes dans les programmes du secteur privé, ces représentations fondées sur des présupposés que les militants associatifs qualifient « d'archaïques » ont pour caractéristique de présenter les personnes en situation de handicap comme des personnes qu'il faudrait nécessairement aider, mettant ainsi en suspens ce qui les rapproche des valides. Ce schème rejoint un stéréotype tenace sur les personnes handicapées qui inspirent classiquement de la pitié (Colin, 1992 ; Barnes 1992<sup>22</sup>).

Autrement dit, la visibilité du handicap à la télévision n'est pas équivalente d'une chaîne et d'un espace de diffusion à l'autre, bien qu'il s'agisse d'un thème d'actualité globalement dominé. La division entre les secteurs public et privé indique le poids différentiel des logiques économiques et politiques dans la programmation. Pour résumer, la question du handicap est située dans les régions « extrêmes » du champ médiatique audiovisuel, à la fois sur le pôle commercial des émissions de télévisions, lorsqu'il est traité par les chaînes privées (ponctuellement mais durant des horaires de grande diffusion), et sur un pôle plus culturel et éducatif lorsqu'il apparaît sur les chaînes publiques, à des horaires plus confidentiels mais plus stables.

---

<sup>22</sup> Colin Barnes (1992) recense plusieurs figures récurrentes du handicap envisageant les individus concernés comme des personnes sexuellement anormales, coupables, incapables, diaboliques, qui seraient leur propre et pire ennemi, un objet de curiosité, de ridicule ou de violences.

## II. L'INEGALITE MEDIATIQUE DES HANDICAP(E)S

### 1) L'espace des handicap(é)s à la télévision

L'intérêt de l'analyse statistique est également de faire apparaître objectivement que les différentes catégories de personnes handicapées ne bénéficient pas des mêmes niveaux de représentation à la télévision généraliste en France. La construction d'un espace relationnel des « handicaps » tels qu'ils sont étiquetés dans ce média permet de comprendre le principe des inégalités dans le degré d'accès aux chaînes généralistes.

#### 1.1 Le positionnement prédominant des handicaps moteurs

La notion d'espace médiatique des handicaps soulève d'emblée un problème de définition des déficiences. Non seulement les frontières entre handicap et normalité sont floues, mais ce n'est pas au chercheur de les délimiter. Le cas du handicap mental est exemplaire puisqu'une même personne mentalement retardée peut, par exemple, être considérée comme handicapée mentale avec des conséquences psychiques pour les uns ou intellectuelles pour les autres (Eideliman, 2008). De même, la dimension psychologique des troubles psychiques - qui désignent les dépressions sévères, les troubles bipolaires ou encore les accès de paranoïa - s'est atténuée en 2005 depuis qu'ils ont été reconnus par la loi comme un handicap. Celui-ci fait l'objet d'une définition mouvante, comme le montre l'inclusion progressive d'une série de malades dans cette catégorie : les personnes atteintes du VIH, de la maladie de Parkinson ou de certains cancers. Dans le même ordre d'idée, la question de la dépendance des personnes âgées est de plus en plus liée à celle du handicap. Ainsi, la catégorisation et la désignation des handicaps est un enjeu de luttes, qui a des répercussions fortes sur leurs représentations mêmes et sur la prise en charge institutionnelle des individus concernées. Par conséquent, la classification adoptée dans cette enquête doit être considérée avec prudence puisqu'elle ne renvoie, en définitive, qu'à un état ponctuel des rapports de force entre les différents acteurs en concurrence pour définir les handicaps : parents, personnes handicapées, médecins, militants associatifs et représentants de l'Etat, etc.<sup>23</sup>. Toutefois, au regard de sa définition légale en France, sept situations de handicaps distinctes peuvent être isolées : le handicap moteur, mental, sensoriel, psychique, cognitif, le polyhandicap ainsi que les déficiences viscérales et neuromusculaires. Si l'on se réfère à cette classification institutionnelle souvent reprise par les journalistes, de fortes différences dans la médiatisation des situations de handicaps apparaissent<sup>24</sup>.

Parmi celles-ci, les handicaps moteurs sont les plus régulièrement traités, soit 36,8% des sujets diffusés sur le handicap dans les JT et près de 40% des séquences des autres programmes<sup>25</sup> (Tableaux 40 et 41). La catégorie du handicap en général, que nous avons adopté parce qu'elle fait particulièrement sens dans les médias omnibus, arrive en

---

<sup>23</sup> À partir des mots clefs que nous avons établi (Cf. annexe 1), on se donne les moyens de filtrer l'immense majorité des sujets portant sur les déficiences liées aux maladies dégénératives ou à la vieillesse sans pour autant collecter ceux qui, éloignés du sujet, concernent plus strictement ces phénomènes.

<sup>24</sup> Seul le premier handicap évoqué par les journalistes a été pris en compte dans la mesure où le nombre de handicaps évoqués en deuxième ou troisième position est peu significatif (n=65).

<sup>25</sup> Ce constat confirme ainsi l'expression de Haller (2000) : « If they limp they lead ? ». Toutefois cette situation n'est pas valable sur tous les supports et dans tous les pays. Par exemple dans la presse écrite australienne, ce sont les handicaps sensoriels qui sont les plus traités (Power, 2007).

deuxième position dans les JT (18,8% des comptages) comme dans les programmes (21%). Liée à l'actualité traditionnelle de la politique et de l'économie, cette catégorie déjà isolée par Lachal (1990) renvoie indifféremment aux différents types de handicaps sans plus de précisions<sup>26</sup>. Elle recouvre des bilans sur l'emploi ou la scolarisation, différents dispositifs d'aides mais aussi des déclarations gouvernementales, des lois ou des mesures en projet ou votées.

Si les handicaps sensoriels représentent 16% des occurrences dans les programmes, ils ne regroupent plus que 11% des sujets des journaux télévisés. Inversement, les handicaps mentaux sont plus présents dans les bulletins d'information (18,3%) que dans le reste des programmes (14% environ). Les autres catégories de handicap occupent des positions voisines, quels que soient les espaces de diffusion. Les déficiences viscérales et neuromusculaires concentrent 5,5% des occurrences dans les programmes contre 7,5% dans les JT alors que ces chiffres sont respectivement de 2,8% et de 3,2% pour le polyhandicap, de 1,6% et de 2,4% pour les handicaps cognitifs et enfin de 1,2% et de 1,6% pour les handicaps psychiques.

Par-delà ces tendances générales, la médiatisation des différentes situations de handicap varie également fortement d'une année à l'autre. Les plus récemment reconnues par la loi du 11 février 2005 connaissent toutes une forte progression du nombre de sujets produits à leur propos à partir de cette date : les handicaps psychiques, cognitifs et le polyhandicap (Tableaux 40 et 41). Mais c'est le handicap moteur, c'est-à-dire le plus visible des aspects du « problème », qui enregistre la plus forte progression passant d'environ 35% des reportages diffusés jusqu'en 2004 en moyenne, à 42% entre 2005 et 2009.

Par contraste, les handicaps mentaux perdent progressivement de la visibilité dans les JT, tandis qu'ils en gagnent en proportions à peu près comparables dans le reste des programmes des chaînes généralistes. Ils représentaient environ 20% des sujets diffusés dans les JT jusqu'en 1999 mais près de deux fois moins durant les années 2000. Dans les programmes, ils ne regroupaient que de 7% à 13% des séquences dans la dernière moitié des années 1990 alors que, pour la décennie 2000, ces chiffres oscillent entre 10% et 20%. Compte tenu de certaines propriétés des handicaps mentaux (caractère spectaculaire des scènes, problèmes liés à la morale, la violence et la sexualité, etc.), la couverture télévisuelle de ces troubles s'est accrue avec la multiplication des émissions de talk-shows durant toute la décennie 2000. Celles-ci se sont imposées comme des arènes de débat importantes sur ces sujets, notamment en deuxième partie de soirée sur TF1 et, dans une moindre mesure, sur France 2. Pour ce qui est des JT, la médiatisation des handicaps mentaux s'appuie sur une actualité événementielle forte, surtout durant la deuxième moitié des années 1990, sous l'effet d'une loi sur l'autisme en 1996 et de la sortie du film *Le huitième jour*. La polémique au sujet du non-remboursement des examens de dépistage de la trisomie chez les femmes enceintes a également suscité un fort intérêt dans les rédactions, de même qu'un fait divers en 1998 à propos de l'infanticide commis par la mère d'un autiste. Parmi les sujets abondamment relayés dans les JT en matière de handicap mental à cette époque, figure enfin une polémique à propos de la stérilisation forcée de plusieurs dizaines de milliers de femmes handicapées mentales en France. Cette affaire, qui est évoquée pour la première fois dans le JT de France 2 en septembre 1997, fait l'objet de six sujets en trois jours sur les deux chaînes.

---

<sup>26</sup> Par exemple au sein de la catégorie, on trouve des reportages comme ceux, diffusés en février 2000, portant sur l'augmentation des cotisations des assurés Axa pour les assurances vies des parents de handicapés (n=10).

Mais ce sont sur les chaînes privées que les handicaps moteurs sont très surreprésentés. Ils regroupent 49% des séquences consacrées au handicap sur TF1 et 54% sur M6. À l'inverse, la catégorie « handicap en général » traitant de l'actualité politique du phénomène représente quasiment le quart des séquences sur le handicap diffusées sur France 2 et France 3 (dans les magazines citoyens, politiques et consacrés au handicap) contre environ 15% sur les chaînes privées. À l'instar des évolutions observées dans les JT, la médiatisation de l'affaire Vincent Humbert sous forme de faits divers explique la forte présence du polyhandicap dans les magazines de reportages des chaînes privées et dans les émissions politiques de France 2 comme *Mots croisés*. S'il y a une surreprésentation des déficiences viscérales et neuromusculaires sur France 2 due au *Téléthon*, leur médiatisation décline continuellement quelle que soit la chaîne.

La proportion relative de chaque catégorie de handicap n'est pas non plus homogène d'un journal à l'autre. Si l'écart est quasi nul sur les handicaps moteurs, il occulte un traitement plus élevé dans le JT de France 2 des déficiences viscérales en raison de la présence de la myopathie dans cette catégorie. Cette maladie regroupe 12,5% des sujets sur le handicap diffusés sur France 2 contre 4,3% sur TF1 (Tableau 41). 65,9% des occurrences portant sur les déficiences viscérales et neuromusculaires sont issus du travail de la deuxième chaîne, et même 82,7% si l'on ne tient compte que de la myopathie (Tableau 42). Dans les JT, la différence la plus significative réside dans la couverture du handicap en général, c'est-à-dire de l'actualité politique de la cause, qui est plus présente dans le journal de TF1 que dans celui de France 2 (4 points d'écart). La contribution de TF1 à la médiatisation des handicaps cognitifs est aussi plus importante, 77,5%. Le journal de TF1 concentre 90,9% des reportages sur l'illettrisme (qui n'a toutefois fait l'objet que de 22 sujets tous JT confondus).

## 1.2 La surreprésentation de la parole des handicapés moteurs et sensoriels

La localisation des prises de parole retenues par les journalistes dans les reportages télévisés est une autre manière de préciser l'espace des représentations publiques des handicaps et des rapports de force<sup>27</sup>. L'information sur le handicap s'appuie sur un nombre réduit de protagonistes puisque les six principales catégories d'agents interviewés épuisent à elles seules près de 70% de l'ensemble des prises de parole<sup>28</sup> (Tableau 45) : les personnes en situation de handicap (25,7%), les familles (14,4%), les représentants associatifs (10,8%), les médecins (9,3%), les avocats (6%) et le personnel

---

<sup>27</sup> Cette information n'ayant pas été saisie pour analyser les programmes les développements présentés ici ne concernent que les JT.

<sup>28</sup> De manière comparable à propos de la sécurité routière, cinq catégories d'acteurs, les forces de l'ordre, les automobilistes, les militants associatifs, les experts du comportement et les représentants de l'Etat représentaient 68,4% des prises de paroles dans les reportages consacrés à cette question dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2005. Les forces de l'ordre sont les plus fréquemment interviewées (27,2%) devant les automobilistes (15,9%) et les associations (9,8%). L'analyse des questions liées à l'obésité aboutie à un constat très proche. En effet les médecins constituent la première catégorie d'acteurs interviewés (41,4%) très loin devant les personnes obèses qui, en deuxième position, ne regroupent que 14,2% des prises de paroles entre 1998 et 2009 (cette périodisation permet de comparer la médiatisation avant et après la loi de santé publique de 2004 précédemment évoquée qui constitue une année charnière sur ce terrain). La contribution de leurs prises de paroles a été quasiment divisée par deux entre 2004 et 2009 alors que, dans le même temps, le volume de reportages sur l'obésité a plus que doublé par rapport à la période 1998-2003. Ainsi, le fait que les personnes handicapées soient celles qui prennent le plus la parole dans les reportages qui les concernent dans les JT constitue-t-il une spécificité relativement à la médiatisation d'autres problèmes publics comme la sécurité routière et l'obésité qui font exception à la montée en puissance des malades dans les débats publics (Romeyer, 2007).

aidant (4,8%). Le fait de ne retenir dans les comptages que les personnes interviewées sous-estime probablement certaines catégories d'agents qui pèsent sur le travail journalistique mais de manière plus discrète, comme l'explique la directrice des relations presse d'une association de personnes à mobilité réduite : « Tous ceux qui s'occupent d'immobilier, de tourisme, le monde du bâtiment, des architectes qui font du lobbying extrêmement fort auprès des députés ne prennent jamais la parole sur ce sujet, tout est en douce sur ce coup ». Ainsi, les secteurs sociaux et professionnels qui contribuent ou ont pu contribuer au « handicap », tant physique que social, comme l'industrie pharmaceutique, les constructeurs de logement et d'automobiles, les transporteurs, les assureurs, les banquiers, etc. sont extrêmement peu visibles et prennent rarement la parole (entre 0,04% et 0,5% des personnes interviewées).

Il faut également noter que les prises de parole des personnes handicapées tendent à baisser légèrement au fil du temps puisque, dans la deuxième moitié des années 1990, ils ne représentaient jamais moins de 24,5% des personnes interviewées alors que, dans la décennie 2000, ces chiffres peuvent descendre à 11,4% comme ce fut le cas en 2001 et sont plus régulièrement situés autour de 20% (Tableau 46). Néanmoins, le volume de reportages est plus important. D'autre part, les handicapés ne sont pas mis sur un pied d'égalité. Les personnes à mobilité réduite semblent bénéficier d'une meilleure représentation médiatique (Giarni, Korpès, Lavigne, 2007) dans les années 2000. Elles représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble des personnes handicapées interviewées et sont surreprésentées relativement à la part de leur déficience dans la médiatisation de la cause (51,5% des interviews contre 36,8% des sujets sur le handicap), à l'image des individus souffrant de troubles sensoriels et cognitifs (Tableau 47). Si l'on découpe le corpus en périodes quinquennales afin d'isoler la condition médiatique des personnes handicapées après la loi du 11 février 2005, il apparaît que les autres catégories de personnes handicapées sont proportionnellement sous-représentées dans les reportages relativement au nombre de sujets consacrés à leur trouble alors que la contribution relative des handicapés moteurs et sensoriels interviewés progresse. Comme l'ont montré certains travaux, les handicap(é)s sensoriels comptent parmi les déficiences les plus représentées (Combrouze, 2003 : 30) à la télévision en raison de la visibilité des équipements palliatifs (cane blanche, appareils auditifs, etc.). Parmi les personnes en situation de handicap sensoriel, les malvoyants sont presque deux fois plus nombreux que les malentendants (62 interviewés contre 39). Leur forte présence renvoie en partie à la médiatisation régulière des chiens d'aveugles (2 sujets sur 10), les animaux et la relation avec leurs maîtres fournissant (sans jeu de mot) de « bonnes images » selon les journalistes de télévision. Sur les 97 sujets consacrés à la cécité entre 1995 et 2009, 17 concernent les chiens d'aveugles, soit 17,5%.

« Quand je disais que le handicap est anxiogène, que la société est impitoyable, ça passe mieux quand il y a un chien et les gens préfèrent, ça brise la glace, je le sais parce que je suis aussi directeur du musée B. donc je fais beaucoup d'actions vers le grand public et je prends souvent des personnes aveugles qui ont des chiens parce que ça brise la glace (...) Mais je ne peux pas trop communiquer sur les chiens d'aveugles parce qu'il y a la Fédération française des chiens guides. » (Directrice des relations presse d'une fédération d'association représentant les malvoyants, 2011)

Cet écart entre situations de handicap ne renvoie bien évidemment pas à une réalité statistique des handicaps que les journaux télévisés reproduiraient à l'identique. Non

seulement celle-ci est très floue<sup>29</sup> parce que les instruments de mesure des différents handicaps suscitent des débats réguliers, mais les logiques sociale, économique, politique et médiatique favorisent de fait certaines catégories de personnes au détriment d'autres.

Si les déficiences motrices et sensorielles figurent en tête des déficiences présentes dans la population française (Mormiche et al. 2000 ; CTNERHI et al., 2004), elles sont visiblement surreprésentées pour différentes raisons. La variabilité des prises de parole s'explique logiquement par des raisons pratiques : les difficultés à communiquer avec une personne sourde ou malentendante sans un interprète de la langue des signes. Par opposition aux handicapés psychiques, mentaux et à certains polyhandicapés, les personnes à mobilité réduite sont en pleine possession de leurs capacités intellectuelles, ce qui leur permet d'être les propres « acteurs » de leur cause en prenant directement la parole dans les sujets.

Les handicapés moteurs et sensoriels sont ceux qui contribuent le plus à la médiatisation de leur handicap, 40,8% et 30,4%, contre 16,3% pour les handicapés psychiques, 13%, pour les handicapés mentaux et 3,7% pour les polyhandicapés (Tableau 47). Plus précisément encore, ce sont surtout les handicapés moteurs en fauteuil roulant qui incarnent très souvent les personnes handicapées dans les JT. Tout se passe comme si leur visibilité médiatique était en affinité, même si elle varie fortement selon les lieux et milieux sociaux, avec leur visibilité sociale sous différentes formes : les individus handicapés, les pictogrammes internationaux (Saillant et Fougeyrollas, 2007) de parkings ou d'ascenseurs, de toilettes, etc. Les personnes en fauteuil roulant parce qu'elles sont plus autonomes sont en règle générale plus visibles que les individus placés en institution. Dans les perceptions journalistiques dominantes implicites, cette catégorie de handicap semble donc perçue comme l'une des seules qui susciteraient des formes d'identification des « publics ». Elle fournit, en effet, des images supposées « parlantes », comme l'explique le directeur de l'information de TF1 : « C'est l'image, c'est plus facile de faire comprendre des choses à travers une image pour le public quand la personne, soit porte des béquilles, soit est dans un fauteuil roulant, donc c'est un peu un raccourci et une caricature. »

L'abondance relative et récente des sujets portant sur l'accessibilité et sur la mise aux normes des bâtiments publics, qui fait suite à la loi du 11 février 2005, donne à voir ces sujets routiniers d'illustrations du handicap par les personnes en fauteuils roulants, qui sont ajustés aux logiques techniques, sociales, économiques et professionnelles de la mise en scène journalistique. Ces images au sens large du terme sont omnibus mais elles sont également faciles à réaliser.

« Une fois qu'on a fait un sujet sur l'accessibilité, moi j'en ai fait deux ou trois, on a l'impression qu'on les a un peu tous fait. On a l'impression de ne pas avancer de ne pas faire mieux ou plus ou différent de la fois précédente. C'est facile de démontrer qu'en effet rouler sur un trottoir, c'est souvent pas possible dans la plupart des villes et cette démonstration là on la refait un peu tous les ans. » (Journaliste santé d'une chaîne généraliste, 2011)

De plus, les revendications portées par les personnes en fauteuils roulants et malvoyantes concernant l'accessibilité ne se donnent pas à voir comme catégorielles<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> La taille de la population touchée par le handicap varie selon que l'on aborde la question à partir de données administratives, de la déclaration des personnes elles-mêmes ou du diagnostic des praticiens (Ravaud et al, 2002).

<sup>30</sup> L. Quéré et M. Relieu (2001) ont souligné le rôle du cadrage sur l'accessibilité dans la constitution du handicap comme problème public.

Elles valent également pour certains groupes de personnes valides, ce qui autorise d'emblée une montée en généralité du problème et donc la possibilité d'intéresser potentiellement un public plus large. Cet aspect constitue un des critères majeurs pour les cadres dirigeants en charge de l'information télévisée. Le fait notamment que les personnes âgées et les parents avec des enfants en bas âge puissent être également concernés rend ces propositions à la très « œcuméniques » et « neutres » (Lenoir, 1984 : 84).

Toutefois, le positionnement prédominant des handicaps moteurs dans les JT peut être nuancé de différentes manières dans les programmes. Tout d'abord, au niveau de la localisation des séquences dans l'espace des diffusions, les handicaps moteurs ne sont pas les plus exposés aux horaires de grande écoute, notamment en première et deuxième parties de soirée (Tableau 49). En revanche, le polyhandicap a été à l'époque de l'affaire Humbert très visible à ces horaires, tout comme les troubles cognitifs qui accèdent fréquemment à la diffusion entre 21h et minuit, c'est-à-dire des horaires favorables au sens de l'audimat.

De manière comparable, les déficiences viscérales et neuromusculaires, en raison de la campagne du *Téléthon*, bénéficient plus régulièrement que les autres situations de handicaps d'un temps d'antenne supérieur à 10 minutes, de même que les handicaps sensoriels, cognitifs et le polyhandicap (Tableau 50). Les handicaps moteurs sont, pour leur part, les plus représentés parmi les séquences de moins de deux minutes trente, juste derrière la catégorie « handicap en général ». Ce constat renvoie au poids des émissions sportives dans la médiatisation de ce handicap au sein desquels les séquences sont extrêmement courtes lorsqu'elles ne se résument pas à une simple brève en plateau.

La position plus ou moins centrale du handicap évoqué dans le programme d'hébergement conforte ce constat. Les déficiences viscérales et neuromusculaires, les handicaps sensoriels et cognitifs, qui concernent souvent les enfants et impliquent fréquemment la présence d'animaux (dans le cas des personnes malvoyantes), font l'objet de deux fois plus d'émissions à part entière que les déficiences motrices (Tableau 51). S'agissant des handicaps sensoriels, la création de programmes consacrées à l'actualité qui leur est propre, comme *L'œil et la main* ou *A vous de voir* sur France 5, explique l'importante proportion de séquences leur conférant une position centrale. Dans des proportions moindres, le constat est aussi valable pour le handicap mental qui est surreprésenté par rapport au niveau moyen. Les autres types de handicap ne font majoritairement pas l'objet d'un traitement central dans les émissions où ils apparaissent.

### **1.3 La visibilité historique des athlètes handisport**

La visibilité des personnes en situation de handicap moteur (et dans une moindre mesure des malvoyants) doit beaucoup à leur présence quasi exclusive dans les sujets et les émissions centrés sur le handisport. Les personnes handicapées motrices et sensorielles représentent respectivement 82,5% et 15,3% des sportifs handicapés interviewés dans les JT (Tableau 52). L'écart de représentation des différentes catégories de handicapés s'explique donc en partie par le fait que certains ne participent pas aux Jeux paralympiques, créés en 1960. La faible visibilité des sourds est ainsi liée au fait que des épreuves leur sont exclusivement réservées sur le modèle des Paralympiques tous les quatre ans. Ces compétitions existent depuis 1924 dans le cadre des « Deaflympics » (anciennement appelés « The silent games ») en raison de leurs difficultés à communiquer. Le sport adapté concerne les déficients intellectuels ayant

réalisé les Jeux paralympiques jusqu'à leur exclusion en 2000, après que certains participants ont simulé une déficience mentale pour dénoncer le manque de rigueur des contrôles.

Dans les JT, c'est au sein de l'information catégorisée comme sportive que les personnes handicapées sont les plus présentes dans les « sonores », soit 59,1% des individus interrogés (Tableau 53). La rubrique Sport est en effet celle qui, après les faits divers (19,2%) et l'information de société (20,8%), participe le plus à la médiatisation du handicap (12,3%). C'est dans ce type de sujets que les prises de parole de personnes handicapées sont les plus fréquentes (19,2%) comme dans les reportages de société (25%) (Tableau 54). Parmi les 137 athlètes handisports interviewés, 113 relèvent d'une situation de handicap moteur et 21 d'une situation de handicap sensoriel. L'expression des individus handicapés est probablement aussi forte plus généralement dans les programmes sportifs qui regroupent 9% des séquences sur le handicap.

Si les sportifs handicapés forment une catégorie d'individus en situation de handicap qui fait tout particulièrement sens pour les journalistes, leur visibilité reste toutefois assez fluctuante. Elle dépend en fait de leurs performances aux Jeux paralympiques d'été et d'hiver, qui fournissent l'occasion de portraits sous forme d'interviews des sportifs médaillés. La médiatisation de la française Béatrice Hess, qui a remporté une vingtaine de médailles d'or en natation aux Jeux paralympiques entre 1984 et 2004, est un cas exemplaire. La diffusion d'un reportage sur le sport handicapé amateur au JT paraît, en effet, difficilement pensable. Au-delà de leurs performances sportives, la sélection des athlètes renvoie aussi aux possibilités « d'identification et de projection possibles des téléspectateurs » (Paillette et al, 2002 :192), c'est-à-dire aux anticipations réelles ou supposées des réactions du « grand public » par les rédacteurs en chef soucieux d'attirer une audience très large.

Mais l'accès des sportifs handicapés à la télévision est surtout subordonné à la valeur journalistique du handisport. Bien qu'elle renvoie à une obligation pour les chaînes publiques, celle-ci doit aussi, pour beaucoup, au volontarisme et au poids important de certains journalistes de l'émission *Stade 2* (diffusée sur France 2) pour peser sur les décisions éditoriales, comme l'indique l'un d'entre eux : « Même à l'époque, il fallait se battre pour passer des sujets parce que les rédacteurs en chef nous disaient : 'voilà tu vas nous faire pleurer', je l'ai entendu 50 fois avec la misère du monde. » Les rédacteurs en chef n'ont jamais été spontanément intéressés par le handisport, comme le résume un ancien responsable du service des sports d'une chaîne : « Le service public, ils sont obligés de faire les Paralympiques et ça les emmerde profondément... Sur TF1, ils ne sont pas obligés donc ils ne le font pas. ». Même sur France 2, le handisport est un sujet rare dans le JT, l'écart n'étant que de 1,6 point avec celui de TF1, 13,2% contre 11,6% (Tableau 29).

Dans un contexte général d'érosion de l'audience des journaux télévisés de 20 h et des émissions sportives des grandes chaînes généralistes (comme *Stade 2*), la médiatisation des athlètes handicapés est entravée par le manque d'audience du handisport, telle qu'elle est mesurée en France : « Les parts de marché, les courbes minute par minute, ils étudient tout. Si vous mettez un résumé des jeux paralympiques à 22h30 sur TF1, ils feront beaucoup moins que s'ils mettent n'importe quelle série », rappelle un spécialiste des sports de France 2.

Ainsi, les athlètes du handisport sont-ils globalement peu visibles alors que l'offre de programmes sportifs s'est pourtant considérablement développée au tournant des années 2000 (Marchetti, 2000). Mais c'est précisément cette multiplication de l'offre qui renforce les logiques économiques dans le champ journalistique. Aux yeux des

journalistes sportifs non spécialisés, les performances des athlètes du handisport ne semblent pas valoir celles des valides. Cette comparaison provient sans doute de la proximité apparente des principales disciplines olympiques et paralympiques. Par exemple, sur les 22 disciplines présentes aux Jeux paralympiques de Sydney en 2000, 14 concernent également les « valides » (Paillette et al. 2002 :185).

La couverture du handisport, et *a fortiori* celle des Jeux paralympiques souffre, en outre, de la multiplication des catégories d'athlètes handicapés et des fédérations concernées en France. La configuration ne facilite pas la lisibilité des disciplines et de leur organisation pour les rédacteurs en chef des JT, comme l'indique un journaliste sportif de France 2 en charge de cette actualité : « En gros il n'y a pas assez de mecs qui sont double amputés pour faire une catégorie sportive, donc on les regroupe, donc il y a des différences, ça devient compliqué à expliquer, pourquoi un mec court avec une jambe alors que l'autre il n'en n'a pas ».

Enfin, si les disciplines du handisport sont peu accessibles aux non-initiés, c'est aussi parce qu'elles reposent sur des classifications médicales pouvant être déclinées quasiment à l'infini, du fait de la différenciation des déficiences (Marcellini, 2005, p. 50). Autrement dit, les athlètes du handisport restent peu visibles à la télévision, mais ils favorisent dans les comptages une surreprésentation des personnes en situation de handicap moteur.

#### **1.4 L'exposition médiatique croissante du handisport et ses formes**

La modeste couverture médiatique du handisport ne doit pas occulter sa progression au cours de la période étudiée. Celle-ci renvoie non seulement au développement du mouvement paralympique, à la conversion progressive des athlètes handicapés au sport spectacle mais aussi, sans doute, à la plus grande pratique du handisport amateur en raison des progrès technologiques. Alors que les Jeux paralympiques d'Atlanta rassemblaient 9,5% du nombre global de séquences diffusées dans les programmes télévisés en 1996, ceux de Sydney en regroupent 14,6% en 2000, ceux d'Athènes 15,5% en 2004, et ceux de Pékin 23,9% en 2008. L'évolution est comparable pour les Jeux d'hiver : ceux de Nagano rassemblent 7,6% du volume annuel de séquences en 1998 contre 7,8% en 2002 (Salt Lake city) et 11,9% en 2006 (Turin) (Tableau 15). Dans l'espace des JT, la contribution des Jeux paralympiques d'hiver augmente également progressivement de 9,8% en 1998 à 10,1% en 2002 puis à 17,1% en 2006. S'agissant des Jeux paralympiques d'été, la contribution annuelle de la rubrique sportive, très importante en 1996 (31,7%) diminue à partir de cette date pour chaque paralympiade, sauf en 2008 lors des Jeux de Pékin pour lesquels le nombre d'occurrences augmente fortement, atteignant 25,9% (Tableau 4). Cette situation s'explique par le fait que, dans les journaux télévisés, le corps des personnes handicapées, plus visibles lors de Jeux paralympiques d'été que d'hiver, est moins « montrable » que dans les émissions sportives.

« Le rapport à la différence corporelle aux Jeux paralympiques d'hiver n'est absolument pas la même que celui qui peut exister aux jeux paralympiques d'été sur des compétitions type natation où là on est dans la nudité corporelle à l'exception du maillot de bain. Ce n'est pas la même chose de voir un gars en combinaison avec un casque en fauteuil ou à qui il manque un bras ou une jambe et de voir un tronc qui nage. » (Journaliste sportif de France 2, 2011)

Cette meilleure couverture médiatique doit par ailleurs beaucoup à la professionnalisation croissante des athlètes, à la réduction du nombre de catégories, au

resserrement des performances, à l'émergence de quelques stars qui semblent toutefois concerner surtout des « amputés » : Oscar Pistorius qui court avec les « valides » sur des lames, Aimee Mullins, une ancienne sprinteuse dépourvue de jambes aujourd'hui mannequin ou Bethany Hamilton, championne de surf à laquelle il manque un bras après une attaque de requin. La plus grande fréquentation des stades semble également avoir joué un rôle selon un journaliste sportif de France 2.

« La Direction dans les années 1990 est très peu sensibilisée à la problématique du handicap en général et alors les sportifs handicapés c'était vraiment des sous-sportifs (...) Ce n'est plus du tout ce discours là aujourd'hui. Je pense qu'il y a un virage qui s'opère en 2000 à Sydney qui est une date importante car ce sont des jeux extrêmement réussis du point de vue de l'organisation et de la fréquentation du public. Depuis on a regroupé les catégories, on distribue moins de médailles et il y a un resserrement de l'élite. » (Journaliste du service des Sports de France 2, 2011)

Du fait de ces transformations, qui datent du début des années 2000 lors des JO de Sydney, la contribution de la rubrique sportive à la médiatisation du handicap n'est pas négligeable dans les JT de France 2 les années paires : 19,6% en 2000, 16,7% en 2002 comme en 2004, 18,6% en 2006 et 22,5% en 2008 (Tableau 55) alors que, sur TF1, la tendance est à la diminution (Tableau 56).

En outre, le thème du handisport apparaît parfois comme un terrain permettant d'acquérir ou renforcer la réputation journalistique. Le genre du portrait journalistique, qui fait l'apologie des exploits, des prouesses physiques et mentales de personnes handicapées, s'est imposé dès le début de la médiatisation des athlètes, comme l'explique ce journaliste sportif de *Stade 2*, pionnier sur le sujet et distingué par le micro d'or décerné par l'Union des Journalistes de Sport en France à deux reprises (en 1988 et en 2007) pour des sujets sur le handisport :

« On avait fait un sujet où on voit Mustapha Badid (un athlète handisport) dans le métro, un document magnifique qui a eu le micro d'or autour de 1988 mais on en a fait d'autres. Je crois que six sujets sur 10 dans les micros d'or, ce sont des sujets sur le handicap.

- *Vous avez obtenu un autre prix ?*

- « Oui, encore avec des handicapés 'Vivre debout en Sierra Leone' qui était un sujet très fort où le gardien de but avait un bras seulement et les joueurs de champ avaient sauté sur des mines ou on les avait blessé avec une machette. » (Journaliste sportif de France 2, 2011)

Alors qu'il est peu ou pas valorisé par les rédacteurs en chef au nom du désintérêt supposé des téléspectateurs « valides », le handisport est générateur de profits symboliques importants au sein du microcosme des journalistes sportifs parce que, contrairement aux grands événements du sport spectacle, les Jeux paralympiques offrent une grande proximité aux athlètes, comme l'indique un journaliste spécialisé de France 2 également récompensé par un micro d'or en 2008 pour un documentaire lors des JO de Pékin :

« C'est toujours une réserve magnifique de sujets parce qu'il y a une proximité et le maître mot, c'est la proximité, c'est-à-dire que vous pouvez travailler près des athlètes y compris pendant les grandes compétitions parce qu'il y a moins de journalistes qui vont aux Jeux paralympiques (...) Si je veux aller filmer l'équipe des Etats-Unis valide de relais quatre fois 100, ce n'est même pas la peine d'y penser. » (Journaliste sportif de France 2, 2011)

Parmi les chaînes privées, il convient de différencier M6 dans la mesure où le handisport y est présent ponctuellement à travers l'émission *Sport 6* qui évoque les

grands événements du handisport. À l'inverse, sur TF1, aucune place n'est faite à cette actualité dans les émissions de ce type qui sont exclusivement consacrées aux disciplines les plus populaires : le football et la formule 1. Plus on se déplace de TF1 vers les chaînes publiques, moins les sports à forte audience sont traités (Marchetti, 2000) et plus le handisport apparaît dans la programmation. Sur TF1, les seules exceptions renvoient aux portraits d'athlètes produits dans l'émission *Reportages* qui est diffusée le samedi entre 13h et 14h. En dépit du fait que les journalistes sportifs en charge du handisport considèrent que leurs sujets sont peu présents dans l'actualité télévisée, ils le sont vraisemblablement plus régulièrement que certaines disciplines de « valides » qui ne comptent pas parmi les sports spectacles. Il en va ainsi des « sports de hangar » pour reprendre l'expression d'un journaliste sportif valant dans les deux sens du terme : le volleyball, le handball, le basketball non américain ou le judo.

### **1.5 Les enfants, des cas « exemplaires »**

Au-delà des raisons touchant aux propriétés des handicaps eux-mêmes et de leurs perceptions sociales, qui déterminent la prise de parole ainsi que la production de sujets télévisés, les logiques de sélection tiennent aussi aux caractéristiques des différents groupes de handicapés, et notamment à leur âge. Si le handicap est considéré comme un sujet « clivant », pour reprendre une catégorie professionnelle des journalistes, il devient un sujet omnibus lorsqu'il touche les enfants, dont la parole émerge au moins dans 10% des reportages. Le handicap est jugé d'autant plus inacceptable dans la logique médiatique que les personnes handicapées sont jeunes. En effet, les situations d'enfants handicapés sont extrêmement sensibles socialement car elles réactivent plus fortement que d'autres le schème de « l'innocence des victimes » et des formes d'identification réelles ou supposées très larges.

Ce type de couverture recouvre des sujets très variés : des événements sportifs ou artistiques organisés à leur profit (par exemple des jeunes aveugles autorisés à toucher les statuts dans un musée), des traitements, des dépistages (notamment des troubles auditifs lors des concerts), les questions d'adoption, de maltraitance ; dans le cas de l'actualité étrangère, sont évoquées la situation des enfants handicapés dans les orphelinats en Roumanie, de ceux qui subissent des radiations nucléaires ou des guerres (malformations à Tchernobyl, conséquences des bombardement en Palestine ou de l'agent orange au Vietnam). En dehors de ces thématiques, c'est la question du manque de place dans les établissements scolaires ou spécialisés qui est majoritaire s'agissant des enfants handicapés. Elle constitue un « marronnier » des sujets sur la rentrée dans les structures d'enseignement. En effet, 12,6% des sujets qui, à cette époque portent pour beaucoup sur le manque d'Assistants de Vie Scolaire (AVS), sont diffusés au mois de septembre qui est le plus prolifique sous ce rapport (Tableau 22).

« L'école même si, nous, ce n'est pas forcément une priorité, les journalistes adorent la scolarisation des enfants handicapés. Parce que c'est les enfants, c'est l'école, l'accueil de la différence à l'école (...) Parce que politiquement, l'école, c'est le sujet de communication. »  
(Directeur de la communication d'une association représentant les handicapés moteurs, 2011)

L'irruption du problème de la scolarisation des enfants handicapés lors du débat du second tour de l'élection présidentielle de 2007 a précisément contribué à accroître, au moins provisoirement, la valeur médiatique de ce thème. Cette question cristallise l'attention politique dans la mesure où, à l'instar de l'emploi, elle fait l'objet de débats autour de l'interprétation des statistiques sur lesquelles les différents protagonistes

peuvent communiquer pour imposer leurs visions. Ce thème a été replacé sous les feux de l'actualité à la suite du procès intenté à l'État par l'UNAPEI, qui a obtenu, en 2009, un droit opposable à l'éducation des enfants handicapés. Par-delà le thème de l'enfance, celui connexe de la parentalité est aussi très médiatique parce qu'il touche à un tabou dans le microcosme du handicap.

En revanche, si les handicaps mentaux sont de moins en moins visibles dans les JT, c'est que certains d'entre eux, comme la trisomie, concernent désormais moins les enfants. On peut y voir un effet de l'allongement de l'espérance de vie des personnes trisomiques (Azema et Martinez, 2005) et de la systématisation du dépistage prénatal. Autrement dit, les propriétés renvoient ici à des populations plus âgées, donc souvent jugées plus « banales » et moins « positives » que d'autres par les journalistes.

« Nous quand on communique sur un sujet sur 'vieillir ne doit pas être un handicap de plus', on n'a pas de super bonnes retombées, ce n'est pas ce qui plaît. Ce qui plaît, c'est l'avenir, c'est le futur, c'est l'enfant. Les causes qui marchent en France, c'est l'enfant, les animaux aussi et la recherche médicale. C'est plus porteur de parler de l'enfant, c'est l'avenir, que des handicapés vieillissant qui n'ont plus leurs parents et qu'il va falloir prendre en charge. C'est un vrai sujet de société mais ce n'est pas un sujet très vendeur, parce qu'on est nous-mêmes une société vieillissante, on a un problème de dépendance et on n'a pas envie d'en remettre une couche. » (Responsable associatif dans le domaine du handicap mental, 2011)

### **1.6 La structuration du champ associatif et ses effets**

Enfin, la fréquence des personnes en fauteuil roulant dans les interviews télévisées est à rapporter à un univers associatif historiquement très structuré, qui est dominé notamment par l'APF et l'AGEFIPH. Ces deux organisations sont en effet les plus familières des stratégies de mobilisation des journalistes. Tandis que, dans les JT, les associations participent à hauteur des 20,8% des prises de parole dans les sujets sur les handicaps mentaux, leur part s'élève à 31,9% dans les reportages sur les handicaps moteurs (Tableau 57). La parole associative est, en valeur relative, plus présente dans l'information politique (22,6%) et dans l'information institutionnelle (16,8%), bien qu'elle soit quantitativement plus forte parmi les sujets relevant des catégorisations société et fait divers (Tableaux 53 et 54). Comme dans tous les secteurs d'activité, les fractions dominantes de l'espace associatif se sont progressivement professionnalisées, la communication étant désormais un enjeu central (Charoud, 2012). C'est notamment de leur meilleure capacité à se conformer aux attentes des journalistes de télévision dans leur recherche d'images, mais aussi de « témoins », que ces associations ont accru leur présence et celle des troubles qu'ils représentent à la télévision, comme le souligne le directeur de l'information de TF1 :

« Ces associations sont sorties d'une sorte de bénévolat charitable et d'une sorte d'amateurisme pour devenir beaucoup plus professionnelles dans leurs relations avec la presse. C'est important pour nous d'avoir en face de nous des gens qui savent de quoi on parle et qui connaissent les contraintes liées à la télévision. » (Directeur de l'information de TF1, 2011)

Les associations sont considérées par les journalistes comme des acteurs clés dans la production de l'information puisqu'elles leur fournissent la matière première des reportages, tout particulièrement des témoins pour illustrer les reportages. Au-delà de cette fonction, les associations interviennent de deux manières dans la coproduction de l'information, en proposant des sujets *via* l'organisation d'événements ou en réagissant à

l'actualité. Sur ces deux dimensions du travail de communication, l'APF domine les autres structures du secteur. La professionnalisation croissante de sa communication externe témoigne du rôle stratégique qui est conféré au sein de cette association aux relations avec les médias.

« On se permet de prendre la parole sur beaucoup plus de sujets qu'avant. Suite à la création de la direction de la communication dans les années 1990, on s'est de plus en plus structuré pour être toujours prêt à dégainer des procédures qui nous permettent de réagir très vite et d'être présents sur l'ensemble des sujets (...) En premier lieu, ça va être le président de l'APF qui va être sollicité pour une interview ; s'il ne peut pas, on va envoyer un vice-président, et puis après on va descendre comme ça. Il y a toute une chaîne qui est en place qui est très rapide, tout ça se fait en une heure et donc tout le monde est habitué à fonctionner comme ça, ce qui nous permet de répondre vite et de manière pertinente aux sollicitations (...) C'est ça qui nous permet d'avoir des positions que l'on juge pertinentes, plus pertinentes qu'il y a 15 ans. Donc c'est vrai que les journalistes vont avoir tendance à nous appeler systématiquement dès qu'il va y avoir un sujet sur le handicap. Par exemple, on nous a appelés quand Christopher Reeves est mort, on est appelé pour des trucs hallucinants parfois et on essaye de toujours répondre. Ou bien on est appelé en tant qu'APF pour donner une position ou on est appelé parce qu'un journaliste cherche une information ou ils ont besoin d'une personne en situation de handicap pour témoigner mais l'APF ne sera pas citée. On s'efforce d'y répondre, l'idée c'est surtout de ne jamais laisser un journaliste sans réponse, et tant pis si il n'y a pas le nom de l'APF, parce que, à un moment donné il se souviendra du fait qu'on les a aidé (...) Comme on a un système en département avec des délégations et des élus, eux aussi, ils ont acquis cette culture-là, ne jamais laisser sans réponse. » (Responsable de l'APF, 2011)

Ainsi, sous l'effet de la professionnalisation croissante de sa communication, l'APF et les associations les plus importantes du secteur, représentants les déficients moteurs pour l'essentiel, pèsent plus lourdement dans la médiatisation du handicap durant la décennie 2000. Alors que les représentants associatifs représentaient environ 9% des personnes interviewées dans les journaux télévisés entre 1995 et 1999, leur part augmente légèrement, en se stabilisant à un peu plus de 11% dans les années 2000, mais sur des volumes de sujets qui globalement ont augmenté (Tableau 46).

## *2) La production de l'invisibilité médiatique : handicaps mentaux, psychiques et polyhandicap*

La relative invisibilité médiatique des handicaps mentaux, psychiques et du polyhandicap renvoie à des conditions sociales de possibilité qui illustrent les autres logiques de sélection à l'œuvre dans l'espace télévisuel. Les propriétés mêmes de ces handicaps et l'hétérogénéité des groupes constituent un premier facteur. Le deuxième tient au rôle joué, du côté des parents ou des proches, par la honte et la culpabilité sociales. Le troisième est à mettre en relation avec les normes morales et sociales dominantes, c'est-à-dire ce qui est, selon les journalistes et leurs anticipations des réceptions du « grand public », acceptable ou inacceptable dans les images représentant les situations de handicap à la télévision.

### **2.1 Les obstacles à la réalisation des interviews et à la production d'images**

Sous-représentés au sein des sujets produits à leur propos dans les JT, les handicapés mentaux, psychiques et les polyhandicapés ne sont pas, selon le vocabulaire journalistique, de « bons clients » pour les interviews. Ils cumulent de nombreux inconvénients dans une logique de conquête de large public : des difficultés à s'exprimer,

une absence d'autonomie, de possibles poursuites ou encore les résistances des familles ou des médecins à la médiatisation. Le spécialiste Santé le plus expérimenté de la rédaction des chaînes généralistes résume bien les difficultés rencontrées par les journalistes pour traiter de ces questions.

« D'abord il y a un problème de droit à l'image (...) Trouver des gens qui n'ont pas leur libre arbitre, ça commence comme ça, donc il faut l'accord des familles, et puis il faut être sûr que les gens ne sont pas sous tutelle sinon vous prenez un procès (...) En plus, tout ce qui touche au monde de la psy est extrêmement compliqué (...) Vous voulez tourner un sujet avec des gens en psy, on va vous proposer de faire une réunion de réunion pour arriver en AG où les gens vont voter pour savoir si on veut bien de vous, enfin c'est des jours et des semaines à tourner dans certains sujets, c'est pour ça que j'en ai fait très peu. » (Journaliste Santé d'une chaîne de télévision, 2011)

Les obstacles à la médiatisation sont amplifiés dans le traitement de ces situations de handicap. La production des reportages est beaucoup plus chronophage que celle portant sur l'accessibilité des trottoirs ou des places de parking. Comme peut l'évoquer une journaliste spécialiste de la famille et de la solidarité, les interviews doivent être longuement préparées avec les intéressés, leurs représentants (parents et militants associatifs) refusant que des questions improvisées leur soient posées pour ne pas les déstabiliser : « Ce n'est pas évident de débarquer avec une caméra et de trouver un témoignage de trouver des parents qui acceptent d'évoquer leurs enfants, d'ouvrir une fenêtre sur leur intimité et sur leur famille. Il y a de la souffrance. C'est plus facile d'aller parler de la hauteur des trottoirs (...) On n'est pas dans les mêmes contingences qu'un sujet classique en très grande urgence, il faut du temps ».

Si les handicapés mentaux et psychiques sont peu visibles, c'est aussi parce qu'en France les centres où ils sont pris en charge institutionnellement sont éloignés des villes dans lesquelles résident et exercent les journalistes de télévision. Alors qu'en moyenne 15% des sujets sont tournés dans les zones rurales, ce taux grimpe à 27% dans la production des sujets sur le handicap mental (Tableau 58). Le tiers des sujets sur le handicap tournés à la campagne traitent des troubles mentaux (Tableau 59). Les hôpitaux psychiatriques, dans lesquels résident de nombreuses personnes handicapées psychiques et parfois mentales, sont de plus des lieux quasi inaccessibles pour les journalistes.

« On était allé faire un sujet un jour dans un centre de handicapés et ils étaient totalement en retrait du village où ils étaient, c'est comme les centres pour sans-abris, c'est des gens qu'on n'a pas envie de voir ni de voir dans les JT, que l'on met aux frontières, à la limite du village (...) Donc donner à voir ce handicap-là, donner à voir des personnes qui sont livrées à elles-mêmes, c'est très difficile (...) Si l'établissement ne vous ouvre pas ses portes, on peut difficilement y rentrer. » (Journaliste responsable du handicap dans la rédaction d'une chaîne, 2011)

Par ailleurs, les rédacteurs en chef sont souvent effrayés par ces handicaps. Les seules exceptions de sujets sur ces troubles concernent des meurtres commis par une personne psychotique ou les faits divers sur les différents types d'abus subis par les handicapés mentaux et les polyhandicapés.

« Le handicap mental, c'est vraiment ce qui fait le plus peur. Il y a une hiérarchie dans le handicap et, vraiment, le handicap mental, on a beaucoup de mal à proposer des sujets là-dessus. Les rédacteurs en chef nous demandent ce qu'on va montrer, ils ne trouvent pas ça intéressant. Sur la schizophrénie, les troubles psychiques, tous ces sujets-là, on a énormément de mal à les faire (...) On en parle que quand il y a des faits divers dramatiques

et, en plus, ça ne reflète absolument pas la réalité de la maladie et, à chaque fois, on tombe dans le panneau. (...) En général, quand on propose un sujet sur la réalité de la schizophrénie pour montrer que ça n'a rien à voir avec Tartampion qui a découpé en rondelles toute sa famille, au lendemain des faits divers, c'est jugé comme anachronique, ce n'est pas le bon moment. Après quand on les propose hors actualité, ça n'intéresse pas non plus », (Journaliste de télévision en charge des questions de santé, 2011).

Par ailleurs, les handicaps psychiques sont, contrairement aux troubles mentaux et au polyhandicap, invisibles immédiatement à l'image, ce qui les rend peu compatibles avec l'information télévisée.

« Les déficiences psychiques quand ce sont des enfants ça demande beaucoup d'observations, c'est long, pour voir les particularités, il faut que la camera tourne parce que ça ne se voit pas comme ça pour quelqu'un qui n'y connaît rien. Alors déficient intellectuel, ça peut se voir parce que le visage est marqué et ça c'est filmé facilement. » (Directrice d'un centre d'accueil pour enfants handicapés et valides, 2010)

Non seulement les handicaps mentaux, psychiques et le polyhandicap sont peu médiatiques mais les populations concernées concentrent des caractéristiques défavorables à leur médiatisation. Elles ne sont pas constituées en groupe social (Henry, 2007), coûtent à la société, sont fortement dépendantes et sont rarement productives ce qui, selon les responsables associatifs, n'attire pas les journalistes.

## **2.2 La culpabilité sociale des parents et ses effets sur la communication associative**

Dans les cas des handicaps mental, psychique et du polyhandicap, les personnes touchées sont peu ou pas interviewées, les parents se substituant à eux pour exprimer une parole dans les médias pour leurs enfants handicapés. « Il y a beaucoup de reportages sur les handicapés moteurs parce qu'ils peuvent parler aux journalistes. Faire un reportage sur l'autisme, on va parler aux médecins, on va parler aux parents, on va parler à tout le monde sauf à l'autiste », résume la directrice des relations presse d'une fédération d'associations dans le domaine du handicap mental. Ainsi, la part prise par les familles dans la médiatisation des différentes situations de handicap dans les JT est proportionnelle à sa sévérité, notamment à la capacité des principaux intéressés à s'exprimer. Maximale dans le traitement des polyhandicaps (36,1%), des handicaps mentaux (20,4%) et des déficiences viscérales (18,8%), elle diminue fortement pour les autres types de déficiences - psychiques (12,2%), motrices (10,5%), sensorielles (6,3%), cognitives (5,3%) - qui (à l'exception des sourds et des aphasiques) pèsent moins sur les capacités d'expression, *a fortiori* à la télévision (Tableau 48). Ainsi, plus le handicap est lourd plus les personnes concernées « sont parlées » par leur entourage.

Or, en dehors des parents qui médiatisent leur colère à l'égard de la problématique du manque de place dans les établissements spécialisés, ces derniers sont particulièrement rares à prendre la parole sur d'autres thèmes. Le handicap exacerbe les résistances classiques des parents à médiatiser leur enfant : « Par exemple sur la scolarisation des enfants trisomiques ou autistes, les parents ne se bousculent pas au portillon pour accepter de mettre le focus sur leur enfant. Ils sont tellement contents d'avoir quelques heures de scolarisation pour leur gamin et ils ont tellement peur des représailles derrière de l'Éducation nationale, je ne sais pas si c'est réel mais, en tout état de cause, ils ont peur des conséquences », explique la spécialiste du handicap d'une chaîne de télévision. L'entourage anticipe les effets réels ou supposés de la diffusion médiatique en

souhaitant rester le plus discret possible. Ce silence médiatique des parents d'enfants handicapés mentaux tient à un sentiment de honte et de culpabilité sociales comparable à celui éprouvé par les parents d'hémophiles, un groupe marginal dont le souci premier est de rester le plus discret possible (Carricaburu, Pierret, 1992).

« Il y a 30 ans quand on avait un enfant handicapé, c'était une honte, on le cachait. Lino Ventura était le premier à passer à la télé. Quand vous le regardez, c'est assez poignant, dire face camera : 'je suis père d'un enfant pas comme les autres j'aimerais bien que l'on fasse quelque chose pour ces enfants'. À l'époque, quand ça arrivait dans les familles, on ne le disait pas et puis c'est vrai il y avait une espèce de honte : pourquoi ça nous tombe dessus, une espèce de punition divine, il y a quelque chose de terriblement injuste. (...) Ce n'est pas évident pour eux de s'exposer avec leur enfant. » (Directrice de la communication d'une association représentant les handicapés mentaux, 2011)

La honte sociale qui couvre les parents a longtemps masqué le drame de l'accueil problématique de ces enfants et la lutte de leur entourage pour les sortir de l'asile. Comme dans le cas d'autres domaines de l'actualité, c'est la « peur de la peur », pour reprendre les termes de Michael Pollak au sujet de la médiatisation du VIH au début des années 1980, qui fait problème. Ces personnes en situation de handicap sont incitées à vivre cachées des médias. Les polémiques provoquées par certains humoristes ayant abordé la question du handicap mental en offre une bonne illustration.

« Patrick Timsit avait dit qu'un trisomique c'est comme une crevette, le corps est bon mais il faut enlever la tête, ça a fait un tollé. Dès que c'est un valide qui rit du handicap, ça ne passe pas. Les parents de handicapés mentaux ont tendance à surprotéger leur enfant parce qu'ils sont très vulnérables donc ils sont très protecteurs, et puis c'est un handicap qui est difficile à assumer aussi, il y a beaucoup de culpabilités donc les parents le prennent pour eux. » (Directrice des relations presse d'une fédération d'associations représentants les handicapés mentaux, 2011)

Les réticences des parents à s'exprimer à la télévision proviennent également de la multiplication des reportages et documentaires évoquant, parfois sans pudeur, certains sujets tabous, comme le droit à la vie des personnes trisomiques ou polyhandicapées et surtout la question de la sexualité ou de la parentalité. Comme le souligne Alain Giami (1999 : 54), « pour les parents, l'enfant handicapé mental représente, souvent inconsciemment, 'l'enfant éternel' », ce qui les amène bien souvent à nier l'existence d'une activité sexuelle chez ces derniers. En dépit d'un changement progressif en la matière, sous l'effet de la plus grande médiatisation de l'assistance sexuelle et d'une mixité croissante au sein des établissements spécialisés, la difficulté des parents à reconnaître la sexualité de leur enfant handicapé reste encore très forte. Les journalistes et les responsables des associations éprouvent certaines difficultés à recruter des personnes acceptant d'évoquer ce sujet.

« J'ai beaucoup de mal à trouver des témoins pour la télévision, les parents ils ne veulent pas parler à la télé parce que, justement, la télé véhicule une image larmoyante. Les parents qui tuent leurs enfants par désespoir, la télé ils adorent (...) Je fais très attention parce qu'ils me demandent des témoignages de personnes qui ont pensé des fois à passer à l'acte, et puis s'il y a un peu de larmes c'est bien. 'Vous voyez la détresse de ces gens-là, il faut les aider sinon ils vont commettre un acte horrible', c'est le message qu'ils veulent transmettre. Éthiquement parlant, des fois, on se pose beaucoup de questions pour savoir si on va répondre (...) Je vais faire très attention à la personne que je vais leur présenter, quelqu'un de pas vulnérable. Ce qu'ils attendent c'est faire pleurer dans les chaumières et nous ce n'est pas cette image qu'on veut donner du tout (...) Quand c'est les parents qui doivent s'exprimer sur les questions de sexualité, je ne trouve pas de témoins, ça, ce n'est pas possible. La

thématique de la parentalité des personnes handicapées mentales, c'est très dur.» (Directrice des relations presse d'une fédération d'associations représentant les handicapés mentaux, 2011)

Cette attitude se répercute alors sur la communication des associations historiquement fondées par des parents. À l'exception de quelques cas, comme Lino Ventura et l'association Perce Neige, les structures représentatives des handicapés mentaux sont plus habituées à se substituer aux carences de l'État qu'à s'épancher à la télévision. Contrairement à leurs homologues œuvrant dans le domaine du handicap moteur, les associations spécialisées n'ont pris que récemment conscience des impératifs liés à la communication, cette préoccupation émergeant, par exemple, dans la principale instance du secteur.

« La communication externe, il n'y avait pas avant que j'arrive. C'est nouveau le site Internet, c'est une révolution. Avant c'était : il faut se protéger du monde extérieur, on s'en prend plein la tronche, donc on va vivre caché. Quand je suis arrivé ici, c'était le *no man's land*. Je regardais mon téléphone, il ne sonnait jamais. J'envoyais un communiqué, il n'y avait même pas un journaliste, même les spécialisés, qui m'appelait(en)t. Les parents sont partis de loin, ils ont quand même sorti leur enfant de l'asile, donc quand on est rejeté comme ça on n'a pas envie surtout pour les plus âgés de nos adhérents (...) Après c'est aussi des relations qu'il faut tisser, c'est long. Ça fait deux ans et demi que je suis là depuis fin septembre 2008, c'est une création de poste, donc avant il n'y avait pas de relations presse (...) Il y a toujours eu un service de communication, mais c'était un peu de l'amateurisme. Donc ils envoyaient des communiqués et point barre, et puis ils répondaient aux demandes d'interviews des journalistes. Il y a eu l'envie de développer les relations presse parce que la structure a fêté l'année dernière ses 50 ans. Dans ce cadre-là, ils ont créé un poste d'attachée de presse pour, au départ, un poste à durée déterminée qui a ensuite été pérennisé (...) Ils se sont rendus compte nos bénévoles dirigeants que ça faisait partie intégrante du lobbying, c'est l'une des principales activités (...) Ils voient aussi l'intérêt sur le terrain parce qu'on parle beaucoup plus de nous, on est beaucoup plus sollicités maintenant. » (Directrice des relations presse d'une fédération d'associations représentant les handicapés mentaux, 2011)

La politique de communication extérieure de cette structure offre ainsi un cas révélateur. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 22 septembre 2008 et la période comprise entre fin septembre 2008 et le 31 mars 2009, le nombre de communiqués de presse qu'elle a réalisés et diffusés a augmenté de 157%, le nombre de dossiers de presse de 200%, le nombre d'interviews de 161% et le volume de retombées presse identifiées de 145%. L'intériorisation progressive des savoir-faire liés à la communication au sein de cette fédération d'associations n'est sans doute pas étrangère à l'accroissement du nombre de séquences consacrées au handicap mental dans les programmes.

### **2.3 Le cas particulier des autistes**

Parmi les différentes situations de handicap mental, l'autisme est sans doute l'une de celles où la culpabilité sociale des parents est la plus forte, d'autant plus qu'en France l'hypothèse d'une origine organique a été reconnue plus tardivement qu'aux Etats-Unis. L'autisme était, en effet, considéré majoritairement dans les années 1970 comme une psychose infantile essentiellement prise en charge sur une base psychanalytique (Eideliman, 2008 :107). Cette approche pouvait culpabiliser les parents, et notamment la mère dont le comportement serait supposée avoir favorisé l'émergence d'un syndrome autistique chez son enfant. Cette blessure narcissique ne peut que décourager les parents d'évoquer ce trouble à la télévision.

« L'autisme, c'était un tabou absolu. Le travail des associations auprès des médias, la problématique en elle-même bien évidemment, ça fait qu'on a voulu faire sauter le tabou du silence qui régnait autour de cette question-là. C'était un peu honteux d'avoir un enfant autiste, ben non, c'est comme les enfants de la lune, il faut faire des reportages pour sensibiliser les personnes et aider. » (Directeur de l'information de TF1, 2011)

Toutefois, à partir du début des années 2000, la honte sociale des parents d'autistes semble s'estomper sur certains sujets. En effet, le soupçon culpabilisateur s'est considérablement amoindri sous l'effet de deux évolutions. Pour lutter contre ce processus de culpabilisation, les parents ont obtenu, depuis 1988, le financement d'établissements publics adoptant les méthodes dites comportementalistes ou cognitivistes qui prônent une rééducation comportementale contrairement au traitement psychanalytique. Ensuite, l'autisme a été en 1996 reconnu par la loi comme un handicap lié à un syndrome de naissance et non plus à une éducation supposée problématique. Dès lors, les parents sont davantage déculpabilisés, et donc plus enclins à médiatiser leur enfant, comme l'indiquent les données statistiques sur les JT. En effet, si la proportion d'handicapés mentaux interviewés baisse au fil du temps, cette diminution ne concerne pas les personnes autistes mais trisomiques. Alors que les seconds voient leur part divisée par trois (passant de 10 interviews entre 1995 et 1999 à 5 entre 2000 et 2004 puis à 3 entre 2005 et 2009), les autistes, dont on ne retrouve aucune interview dans les JT du soir avant 2000, multiplient leur présence par deux et demi (passant de 4 entre 2000 et 2004 à 11 entre 2005 et 2009).

Ces courbes inversées de la représentation télévisuelle retraduisent une évolution démographique de la population des handicapés mentaux, qui se caractérise par une augmentation du nombre d'autistes et une diminution du nombre de trisomiques sous l'effet de la généralisation des amniocentèses, un procédé (onéreux) de détection du caryotype fœtal durant la grossesse qui ne cesse d'augmenter depuis son remboursement intégral par la sécurité sociale en 1997.

Si le plan autisme lancé en 2009 par le gouvernement n'est pas non plus étranger à la plus forte visibilité des enfants atteints par ce trouble dans les JT, ce mouvement semble surtout dû à la multiplication des traitements mis sur le marché. L'autisme constitue un terrain par excellence pour les soigneurs en tous genres, comme le montre la multitude des modes de prise en charge originaux qui peuvent être recensés entre 2005 et 2009 dans les JT des deux chaînes : la dolphinothérapie (thérapie par les dauphins), la surfothérapie (par le surf), l'équithérapie (par les chevaux), la peinture ou encore le rugby. Parmi ces traitements, les méthodes dites comportementalistes, et notamment la méthode ABA (Applied Behavior Analysis), a obtenu la plus large audience (au moins 12 reportages). En ce sens, les journalistes de télévision participent à la lutte entre les méthodes dites psychanalytiques et celles dites comportementalistes ou cognitivistes. En effet, les méthodes comportementalistes profitent du soutien des parents (*a fortiori* quand ils sont célèbres comme l'acteur Francis Perrin), c'est-à-dire aussi des médias dans la mesure où ils sont plus amenés à parler de leur enfant autiste à la télévision.

« Les associations qui prônent le comportementalisme en matière d'autisme, on les voit beaucoup, alors beaucoup de parents y croient, c'est normal, ils essaient de se sortir de là. En ce moment, les psychanalystes n'ont pas une bonne presse (...) C'est le traitement comportemental qui a pignon sur rue par rapport à la psychothérapie analytique des enfants autistes. A l'heure actuelle, on préconise une espèce de dressage de ces enfants avec des méthodes appliquées, systématiques. C'est quand même dominant. Ils y sont pour quelque chose les psychanalystes à cette réponse agressive des comportementalistes, car ils ont beaucoup culpabilisé les parents par rapport à leurs affects avec leurs enfants. Il y a eu une culpabilisation dans les années 1960-1970 et ensuite, même si ça a été dénoncé. Du coup, les

parents se sont tournés vers ces méthodes. En plus, il n'y avait pas beaucoup de résultats il faut bien le dire sur le traitement des autistes ou ça n'a pas été très bien analysé. Du coup, les comportementalistes ont préconisé un traitement comportemental de ces enfants mais on en revient aussi. Parce que si vous ne traitez pas l'aspect psychique de l'enfant, un moment donné, ça explose et donc là on a un peu de recul et des parents qui en reviennent (...) C'est un marché aussi, il faut savoir ça, c'est très cher et ça marche, c'est-à-dire les gens qui montent une association pour proposer des traitements comportementalistes, ça fait des sous. Il y a plein d'associations sur le traitement comportementaliste de l'autisme qui détiennent ce discours et qui ont été entendues par Sarkozy parce qu'il y a des acteurs, des joueurs de foot qui soutiennent ces associations. » (Directrice d'un foyer d'accueil pour enfants valides et handicapés, 2011)

Ces méthodes désamorcent d'autant plus les résistances des parents que l'image qui est donnée de leur enfant dans les JT est celle d'un individu qui progresse, au moins ponctuellement- selon les journalistes rencontrés ce traitement aurait surtout des effets à court terme. Ces progrès filmés et visibles dans les sujets des JT contribuent, de fait, à promouvoir ces méthodes pourtant coûteuses (environ 2000 euros par mois pour une prise en charge à domicile) et contestées dans le microcosme des spécialistes sur le sujet, qui leur reprochent une forme de « dressage » mécanique des enfants ne privilégiant pas l'essor d'un « sujet parlant ». En dépit des controverses qu'elles suscitent, les traitements comportementalistes de l'autisme rendent ce handicap « montrable » en l'ajustant au format journalistique, notamment à la logique des portraits et des feuillets qui permettent de suivre un même enfant lors de différents reportages filmant sa progression à intervalles réguliers. En ce sens cette méthode est ajustée au temps court des médias télévisuels, ce qui facilite son suivi par les journalistes qui ne sont, pour autant, pas dupes de ses implications commerciales.

« C'est compliqué de réussir à savoir si on est dans un plan de communication ou si on est dans une vraie logique. En ce moment, sur l'autisme par exemple, il y a tout le débat avec la méthode ABA, TEACCH (Treatment and education of autistic and related communication handicapped children), voilà est-ce qu'on est sur des plans de communication, donc c'est ça qui est intéressant, essayer de contourner ces plans de communication qui sont des effets d'annonce pour la plupart et de faire la part des choses (...) Cela fait trois ans que l'on suit un petit garçon qui est autiste qui suit la méthode ABA et c'est un sujet que j'ai proposé (...) Il y a une marge de progression, après c'était aussi un pari (...) Maintenant, on est sur des marges de progression qui vont être beaucoup plus difficiles. Il commence à avoir le langage, les progrès vont être beaucoup plus difficiles maintenant à décrypter pour le grand public. Sur un sujet d'une minute trente, d'arriver à faire passer tout ça, c'est compliqué d'expliquer pour des gens qui ne sont pas nécessairement mobilisés. Là en l'occurrence les sujets sur E., ils font cinq minutes, c'est un sixième du journal, donc c'est beaucoup d'investissement et donc c'est un vrai pari et ils l'ont fait le pari sans actualité et c'est assez rare. » (Journaliste famille, solidarité, responsable de la rubrique handicap, 2011)

Ainsi, grâce à la communication de certaines fractions de l'univers médical sur les traitements, la visibilité des personnes autistes est en hausse. Cette tendance des fractions commerciales du champ médical et paramédical à investir le terrain du handicap *via* l'espace médiatique n'est pas nouvelle ni propre aux autistes, comme l'indiquait déjà le sociologue américain Erving Goffman (1975 :20) dans les années 1960 : « Les charlatans et autres guérisseurs en quête de fortune rapide qui abondaient voyaient dans la Ligue (des handicapés de l'ouïe) un merveilleux terrain de chasse réservé, idéal pour la promotion des coiffes magnétiques, des vibrateurs miraculeux, des tympanes artificiels, des pulvérisateurs, des inhalateurs, des huiles magiques, des baumes et autres cures garanties, immanquables, positives et définitives des surdités incurables. Tout ce fatras (...) se voyait entouré d'une publicité qui assiégeait les handicapés dans

les quotidiens, et jusque dans les magazines sérieux». Ainsi, le terrain de la médiatisation de ce handicap est dominé, à partir du milieu des années 2000, par ces enfants, qui forment désormais l'essentiel des représentations de ce trouble à la télévision aux côtés des autistes dits Asperger, un syndrome (popularisé par le film *Rainman*) leur conférant des capacités intellectuelles extraordinaires.

## 2.4 Le poids des apparences

Les thèmes de l'actualité sur le handicap mental, psychique et sur le polyhandicap durant les années 1990 et 2000 ne sont pas non plus de nature à inciter les parents à s'exprimer dans les médias. Ces situations de handicap sont souvent liées dans les actualités télévisées à des faits divers sordides pouvant entretenir chez les parents une méfiance vis à vis des journalistes (affaires d'infanticides, de stérilisation forcée, d'abandon, d'escroqueries, de viols ou de meurtres). De telles représentations constituent un obstacle supplémentaire, qui a des effets non seulement sur la façon dont les parents envisagent la conception de leur enfant, mais aussi sur leur manière de le présenter dans l'espace public. La forte présence d'avocats et de magistrats dans les reportages sur le handicap mental diffusés dans les JT constitue un indicateur objectif de cette disqualification sociale. Alors que cette catégorie d'agents, particulièrement visible dans les faits divers, contribue à 6% des prises de parole dans les reportages en moyenne, ce chiffre s'élève à 12,6% dans les sujets sur le handicap mental et à 18,5% dans ceux sur le polyhandicap (Tableau 48). Les comptages sur le handicap mental (44%) et le polyhandicap (12%) regroupent 66% de leurs prises de paroles dans le cadre d'instructions et de procès judiciaires (Tableau 57). Si, en moyenne, 19,2% des sujets sur le handicap sont traités sous forme de faits divers, cette rubrique contribue à 40,7% des sujets sur les handicaps psychiques, à 40,8% de ceux sur le handicap mental et à 54,7% de ceux sur le polyhandicap, contre, 2,2% dans la couverture des handicaps sensoriels et 15,9% dans celle des handicaps moteurs (Tableau 60). La spécificité des faits divers tient à ce que, du fait de la matière même, les interviews de familles (ici des handicapés) sont proportionnellement beaucoup plus fréquentes dans cette rubrique (28,3% des « sonores » des familles). C'est seulement dans les sujets dits de société, notamment quand ceux-ci portent sur les problèmes de scolarisation des enfants, que l'expression des familles est plus élevée (32,6%) (Tableau 53).

La schizophrénie, qui concentre les deux tiers des sujets sur les handicaps psychiques, constitue un bon exemple. Sur les 18 sujets recensés, 16 ont été diffusés entre 2005 et 2009 quasi exclusivement dans le cadre d'affaires d'homicides impliquant un schizophrène. Le meurtre en 2005 de deux infirmières dans un hôpital psychiatrique à Pau décapitées par un jeune schizophrène qui n'a pas été jugé en raison de sa maladie marque le point de départ de cette tendance. Elle se poursuit la même année dans le cadre de sujets consacrés à un infirmier grièvement blessé par un patient de l'hôpital psychiatrique de Créteil. Par la suite, en 2008, des reportages évoquent un père de famille dont la fille a été assassinée par un schizophrène vivant à quelques kilomètres dans un hôpital psychiatrique. Ce thème réapparaît la même année dans le cadre de sujets consacrés au meurtre d'un étudiant par un patient à Grenoble puis à l'évasion d'un schizophrène qui, lors de sa précédente escapade en 2004, avait tué un octogénaire. Ce fait divers relance alors le débat sur les conditions de détention de ces malades et sur la sécurité des établissements psychiatriques.

Ainsi, plus les handicaps pèsent sur la vie sociale, plus ceux-ci sont dépeints de manière « alarmiste ». En effet, deux types de cadrages s'opposent. Qualifié de dramatisant, le premier tend à présenter les personnes handicapées comme des exclues alors que le second, qualifié de valorisant, les montre comme des personnes capables et

intégrées socialement. Peu de sujets incluent des personnes en situation de handicap sans recourir à l'un ou l'autre de ces modes de description. Ainsi, la part des sujets qui dramatisent le handicap est d'autant plus importante que le trouble est sévère. Ils dominent dans 66% des sujets sur le polyhandicap, 51,9% de ceux sur le handicap psychique et 43,3% des occurrences codées comme handicaps mentaux (Tableau 61). La contribution de ce schème est plus forte dans les sujets sur le polyhandicap, parce qu'ils regroupent essentiellement les débats autour de l'affaire Vincent Humbert et de l'arrêt Perruche portant sur l'indemnisation du préjudice d'être né : la famille d'un enfant né sourd, muet, mal voyant et déficient intellectuellement a porté plainte contre le médecin et le laboratoire qui a laissé l'enfant « voir le jour ». En indemnisant la famille, cet arrêt remet implicitement en cause le droit à vivre des personnes atteintes par ces handicaps. Cette affaire a été également à l'origine des sujets consacrés aux manifestations et grèves des professionnels de santé qui craignent une explosion des contentieux liés aux non-détections des malformations prénatales.

Sur le terrain des handicaps psychiques, la forte contribution du cadrage dramatisant s'explique par le fait qu'ils ne sont traités qu'à l'occasion de meurtres ou d'agressions. En revanche, les handicaps cognitifs, sensoriels et moteurs sont plus fréquemment présentés comme compatibles avec une vie sociale dans le cadre de sujets consacrés à des « exploits », notamment en termes d'intégration. Ce cadrage pèse à hauteur de 75,7% des reportages sur les handicaps sensoriels, (70,1% des sujets sur la cécité, 82,1% sur la surdité) à 52,5% des sujets sur les handicaps cognitifs (dont 90,9% sur la dyslexie) et à 44,5% de ceux sur les handicaps moteurs. Autrement dit les médias réfractent l'ordre social en présentant sous un jour sinon favorable au moins plus positif ceux dont le handicap est déjà le mieux inclus socialement.

La distribution des principales thématiques de l'actualité du handicap donne à voir le même phénomène. D'un côté, le thème des discriminations et des actions en justice est fortement corrélé à la couverture des handicapés mentaux (45,8%) et des polyhandicapés (56,6%), qui sont particulièrement vulnérables aux abus en tout genre. De l'autre, les thématiques valorisantes comme celle de la performance tendent plutôt à être associées aux handicaps moteurs (26%) et sensoriels (17,1%), notamment à la cécité (à hauteur de 23,7% des sujets sur ce handicap), tout comme la thématique des avancées scientifiques (Tableau 62).

La répartition des différents types de handicaps selon le genre des programmes, hors JT, conduit à un constat très proche. Les troubles mentaux, psychiques et le polyhandicap, sont en effet plus présents dans les talk-shows caractéristiques du secteur privé. Ce genre télévisuel regroupe 13,6% des séquences sur le handicap mental, 15,6% sur les handicaps psychiques et le polyhandicap, alors que ces chiffres sont de 11,9% pour le handicap moteur et de 4,1% pour les handicaps sensoriels (Tableau 63). De plus, les talk-shows sur la famille autour de thèmes tabous, comme la sexualité ou la procréation, accroissent leur contribution à la représentation du handicap passant de moins de 4% à la fin des années 1990 à plus de 10% chaque année à partir de 2002 (Tableau 64). Le handicap mental est particulièrement touché par ces évolutions puisqu'hormis en 1995, aucune occurrence n'est recensée avant 2000 dans ce genre télévisuel qui s'impose comme le principal accès de ce trouble à la télévision (13,6%), après les magazines citoyens (22,6%) (Tableau 63). Ce genre télévisuel, incarné par des émissions comme *C'est quoi l'amour* animée par Carole Rousseau sur TF1 ou *Ça se discute* sur France 2, agit comme un repoussoir chez les représentants des principales associations qui rechignent ou parfois refusent de fournir des témoins.

« On peut avoir des demandes un peu tordues mais ça ne vient pas des JT, ça vient d'émissions à la Delarue en gros. Notre politique par rapport à une demande magazine type Delarue ou Carole Rousseau, *C'est quoi l'Amour*, c'est de ne pas avoir une démarche hyper proactive de chercher quelqu'un. On fait passer la demande dans notre réseau, donc si vous êtes intéressé vous pouvez vous présenter, voilà le type d'émission que c'est : vous n'aurez pas la main sur le montage, ils vont aller loin dans votre vie privée, à vous de prendre la responsabilité (...) On n'est pas des fournisseurs de viande fraîche pour Delarue. » (Directrice des relations presse d'une fédération d'associations représentant les handicapés mentaux, 2011)

Si les handicaps mentaux, psychiques et le polyhandicap sont très présents sur TF1 et M6, c'est donc en raison du caractère spectaculaire des mises en scène possibles de ce type de déficience dans le cadre de reportages ou de documentaires sur la famille au sens large (sexualité, procréation, euthanasie, etc.). Bien qu'en apparence la multiplication des talk-shows évoquant la question du handicap accroisse la visibilité des personnes concernées, le traitement des invités s'inscrit majoritairement dans des registres compassionnels (Mehl, 1996). En renforçant les stéréotypes, ils s'opposent de fait au travail des associations, des parents et des journalistes les plus spécialisés. Les logiques du recrutement des personnes handicapées dans ce genre d'émission traduisent moins une volonté de refléter la réalité que de la plier aux représentations que s'en font les producteurs de contenu à la recherche d'un traitement spectaculaire et psychologisant. Si le désarroi des parents d'enfants handicapés mentaux, psychiques ou polyhandicapés est très médiatique, les intéressés ne sont pas solidaires de cette vision larmoyante et compassionnelle qui constitue bien souvent l'angle privilégié dans ces émissions. C'est pour cette raison et parce qu'ils sont surtout sollicités lors de faits divers dramatiques ou pour témoigner du manque de place fait à leur progéniture, que les parents d'handicapés mentaux sont peu enclins à laisser leur enfant témoigner ou à rendre ces troubles visibles à la télévision.

## 2.5 Quelques limites du « montrable » à la télévision

L'apparence des personnes handicapées génère également des discriminations, la confusion faite entre le « beau » et le « bon » (Amadiou, 2002) ayant une emprise particulièrement forte sur les logiques de sélection télévisuelle. La faible place accordée aux personnes lourdement handicapées (mentales, psychiques et polyhandicapées) à la télévision doit ainsi, pour beaucoup, aux frontières de ce qui est socialement acceptable ou non de montrer dans les journaux et les programmes télévisés. Ce directeur de la communication d'une association représentant les handicapés moteurs le résume bien lorsqu'il déclare crûment au sujet des demandes de témoins handicapés des journalistes : « il ne faut pas qu'ils bavent ! ». Ainsi, selon qu'ils génèrent un malaise réel ou supposé chez les téléspectateurs, certains handicapés sont moins télégéniques que d'autres : « On ne montre pas *Elephantman* à la télévision de façon générale, on est quand même dans une société du beau, où l'on magnifie les gens beaux et, tout d'un coup, on va montrer des gens qui sont difformes, auxquels il manque des, c'est pas beau à voir, les petites jambes de mon mec, c'est pas beau à voir (...) On ne peut pas montrer aux gens toutes ces anomalies, on va perdre de l'audience », explique ce journaliste sportif de TF1. Or les images d'illustration des reportages sur les handicaps mentaux, psychiques ou sur le polyhandicap sont moins montrables que celles attachées aux autres situations de handicap, tout particulièrement à l'heure de diffusion du JT. C'est ce qui explique qu'ils sont plus présents dans les talk-shows diffusés en deuxième partie de soirée sur les chaînes privées ainsi que, dans une moindre mesure, sur France 2 et

France 3. Le souci de ne pas outrepasser les limites du montrable constitue, ainsi, un barrage important à la médiatisation des personnes les plus sévèrement handicapées, comme peut l'évoquer ce journaliste politique lorsqu'il explique comment il choisit les enfants interviewés quand il réalise des sujets sur la scolarisation :

« Il y a beaucoup de *casting* physiques dans ces sujets sur le handicap, c'est-à-dire que ça reste toujours : faut pas stigmatiser, faut pas que ça fasse un effet de boomerang en disant évidemment c'est un légume on ne va pas le mettre à l'école. Il faut que ça reste toujours de beaux petits handicapés (...) J'ai fait des sujets sur le handicap à l'école, je faisais attention, tout en me rendant compte que c'était stigmatisant ce que je faisais, à montrer un élève qui était exclu de l'école, qui ne pouvait pas y aller et à priori, dans les interviews, il parlait bien, il faisait des discours cohérents où l'on voyait à première vue qu'il avait les capacités d'aller à l'école avec tout le monde. J'ai évité les cas plus graves alors qu'ils ont autant le droit d'être à l'école que les autres bien évidemment, mais ça me paraissait moins parlant pour le reportage (...) Je faisais gaffe aussi à faire un sujet qui était pas trop dur à regarder en choisissant un enfant handicapé mais pas trop. » (Journaliste politique d'une chaîne de télévision, 2011)

Les trois principaux sujets dits « marronniers », c'est-à-dire la scolarisation, les Jeux paralympiques et l'emploi des personnes handicapées, sont ceux sur lesquels les critères physiques semblent les plus déterminants dans le choix des handicapés interviewés. Parce que le thème de la scolarisation des enfants handicapés, tout comme celui de l'emploi (et dans une moindre mesure la promotion du handisport), présentent un caractère politique et sont porteurs de revendications, il s'agit surtout de ne pas provoquer un sentiment de rejet chez les valides. Autrement dit, si l'on montre des personnes trop handicapées, cela pourrait nuire à cette visée militante. Le poids des critères esthétiques provient ainsi du fait que les témoins doivent être ajustés aux besoins de la démonstration des journalistes et de leurs sources d'information, qui sont dans ce cas les associations pour l'essentiel. Ainsi, les témoins doivent-ils, comme l'ont montré les travaux portant sur la médiatisation du cancer, pouvoir représenter « toutes les situations possibles sur un sujet donné » (Romeyer, 2007 :63). Pour présenter les enfants handicapés non scolarisés comme des victimes, ils doivent d'abord apparaître comme des enfants scolarisables, c'est-à-dire proches de la norme, donc « montrables ». Cette préoccupation esthétique à dimension politique, qui conduit à l'exclusion médiatique des personnes trop lourdement handicapées, est d'autant plus prégnante que les journalistes connaissent bien le sujet. C'est en effet chez les journalistes les plus aguerris à cette thématique que les personnes handicapées contribuent le moins aux interviews (Tableau 66). La volonté de présenter la question du handicap sous un jour favorable à travers des exemples d'intégration réussie aboutit à un travail de filtrage des témoins afin de ne pas heurter les téléspectateurs.

« Un jour, j'ai fait un sujet sur une jeune femme trisomique qui avait été intégrée dans une halte-garderie et j'ai eu des réflexions autour de moi du genre : 'je ne savais pas que les trisomiques parlaient'. Et là, vous vous dites il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Du coup les gens se sont intéressés à ce problème. À chaque fois la difficulté, c'est de trouver le bon exemple qui va permettre de ne pas repousser ou heurter le regard des gens et plutôt les amener à voir différemment une personne handicapée. » (Journaliste spécialisée traitant du handicap dans une rédaction, 2011)

Les journalistes sportifs, également habitués à ce type d'interviews, affichent les mêmes retenues lors de la couverture des Jeux paralympiques d'été, le corps des personnes handicapées étant plus visible que pour ceux d'hiver. En outre, si les

professionnels de l'information ont intégré la nécessité de présenter des handicapés « montrables », c'est aussi et peut-être avant tout pour que leurs sujets soient plus facilement acceptés par la hiérarchie des rédactions au sein desquelles les présentateurs jouent un rôle majeur. Il existe donc un profilage esthétique des handicapés interviewés conduisant les plus sévèrement invalidés d'entre eux à ne quasiment pas apparaître à la télévision. La médiatisation des personnes handicapées constitue ainsi un révélateur du poids de certaines normes sociales réfractées par les responsables des chaînes de télévision, qui consistent à ne montrer et parler que de la beauté, la performance ou encore de la rapidité (notamment d'élocution).

### *3) Un terrain révélateur de certaines transformations du journalisme*

Autrement dit, la médiatisation des situations de handicap est le produit de transformations structurelles de l'univers journalistique et, plus généralement, de l'espace social. Les mutations du recrutement des journalistes dans les rédactions de TF1 et France 2, ainsi que la division du travail entre les services, affectent les modes de traitement du problème. De même, l'intensification des logiques économiques vient renforcer le pôle commercial de l'univers journalistique. C'est cet ensemble de mécanismes qui explique en partie un triple changement dans le mode de traitement des situations de handicap à la télévision au tournant des années 2000 : une « dé-médicalisation », une individualisation et une « peopolisation » croissantes.

#### **3.1 La modification des profils des journalistes**

Le caractère généraliste de cette thématique s'exprime dans le nombre de journalistes l'ayant traitée dans les JT (plus de 400 entre 1995 et 2009). Mais il existe un degré relatif de spécialisation puisqu'environ 20% des reportages des JT sont produits par les quinze journalistes les plus « spécialisés », catégorie qu'on a définie par le fait d'avoir réalisé plus de 15 sujets sur le handicap. Comme nous avons pu le constater au sujet de l'organisation des rédactions de TF1 et France 2, s'opposent les spécialistes de la rubrique Santé jusqu'au début des années 2000 aux journalistes généralistes traitant la santé (Marchetti, 2010).

Entre 1995 et 1999, les spécialistes des questions de santé sont les journalistes qui produisent le plus de sujets sur les handicaps. Sur TF1, Pierre Li, journaliste spécialisé sur ce sujet depuis le début des années 1980, a été remplacé depuis 2005 dans les comptages par Fatima Médouni qui était également en charge du suivi des questions de santé avant de devenir « responsable de la rubrique handicap et personnes âgées ». Pierre Li signe 32 sujets entre 1995 et 2004 tandis que Fatima Médouni produit 21 reportages jusqu'au départ de son confrère, puis 26 entre 2005 et 2009 (Tableau 67). Entre 2000 et 2004, Jean-Michel Bellot, ancien perchiste devenu journaliste sportif, contribue également à un nombre relativement important de sujets (n=7). Sur France 2, le journaliste médecin, Jean-Daniel Flaysakier, spécialiste de la rubrique Santé, a été le premier à traiter régulièrement le sujet dans les années 1990 (9 entre 1995 et 1999 puis 7 entre 2000 et 2009). La « spécialité » s'est ensuite répartie entre deux de ces confrères : le journaliste sportif Christophe Duchiron pour la période 2000-2004, durant laquelle il produit 17 sujets, puis Laetitia Legendre, spécialiste « famille, solidarité » du service Société, qui réalise 14 sujets entre 2004 et 2009 (contre 8 entre 2000 et 2004).

Le passage des spécialistes de la santé à ceux du sport, puis aux journalistes généralistes a des effets importants sur la sélection et le traitement de l'information sur

les handicaps diffusée dans les JT. En effet, le nombre de sujets baisse progressivement à partir de 2005 (de presque 25% entre 2005 et 2009 relativement à la période 2000-2004), paradoxalement au moment même où sont affichés ou identifiés au sein des rédactions des journalistes spécifiquement en charge de cette actualité (et après la loi du 11 février 2005 visant pourtant à une meilleure représentation publique des personnes handicapées). On voit bien ici que les transformations de la division du travail journalistique produisent des effets importants sur la manière dont les sujets sur les handicaps sont défendus auprès des rédacteurs en chef par les spécialistes et les journalistes plus généralistes.

Plus jeunes, issues de formations généralistes et souvent de sexe féminin - on ne compte au moment de l'enquête qu'un seul homme parmi les spécialistes des questions de santé dans les rédactions de TF1 et France 2 qui comportent chacune cinq journalistes -, les journalistes généralistes peinent à imposer leurs sujets *a fortiori* dans un univers très masculin des cadres du journalisme. C'est ce que semble montrer la diminution tendancielle de la contribution de la rubrique Société aux sujets sur le handicap qui, durant la fin des années 1990, ne tombe pas en dessous de 21% alors qu'au cours de la décennie 2000, elle peut chuter jusqu'à 10,5% comme ce fut le cas en 2008 (Tableau 4). En revanche, la part de l'information santé et sportive se maintient à des niveaux plus stables et un peu plus élevés durant les années 2000, à hauteur d'environ 9% et 12%. Comme l'ont montré plusieurs études, les journalistes spécialisés, notamment ceux en charge des questions de santé, avaient une relative autonomie dans leur service à l'égard des rédacteurs en chef jusque dans les années 1990. C'est moins le cas des « néo spécialistes ». L'ancien responsable du service des sports d'une chaîne le résume bien quand il évoque les difficultés rencontrées par ses consœurs du service Société en charge de la santé pour faire passer leurs sujets sur le handicap :

« [Evoquant une de ses consœurs] Peut être qu'elle ne le vend pas bien son truc (...) Au fil des années, quand on devient grand reporter, on a du poids quoi, on va voir le grand chef comme un bleu bite, on lui dit : écoute prends ça, il faut que tu le prennes et puis voilà. Sinon je vais aller voir le directeur de l'information et tu vas te faire... C'est plus des relations comme ça, c'est des rapports de force et puis on est des copains, c'est pour ça je disais c'est une façon de le vendre aussi (...) Je me suis battu et je les ai vendu (...) C'est le poids du mec devant...et puis L. quand elle parle à B. [nom du présentateur], elle est comme ça quoi [sous-entendu impressionnée, il marque la tête baissée]. Je suis pas plus fort qu'un autre mais B., il ne m'impressionne pas : tu prends, tu ne prends pas, qu'est-ce que tu en penses ? Quand vous avez parlé de la Libye, des trucs, du machin dont on a parlé dans tel canard, vous êtes déjà à 38 sujets par édition, et puis il y a un mec qui arrive : j'en propose un 39<sup>ème</sup>. S'il n'est pas béton le sujet, le truc incontournable, il dit : 'non on le met un autre jour, on le passera cet été quand on sera vide en actualité'. » (Journaliste sportif, 2011)

Toutefois, la situation de la spécialiste du handicap dans la rédaction de TF1 fait exception. En effet, elle trouve, en matière de proposition de sujets, plus d'écho auprès de sa hiérarchie, soucieuse de rompre avec l'approche médicale du handicap au profit d'une perspective plus sociale.

« La banalisation de la thématique pour moi est fondamentale, ne pas attendre seulement qu'il y ait une accroche d'actualité, mais parler du thème au quotidien. Plus seulement traiter la problématique du handicap liée à des problèmes des personnes handicapées mais mettre à l'antenne aussi des personnes handicapées qui sont avocat, notaire, boulanger qui ont une activité professionnelle et de les montrer non pas par rapport à leur handicap mais de les montrer en tant que professionnel (...) Je crois aussi que le fait de rattacher le handicap non plus à la santé mais à la Société était un signe fort que cette problématique était en train d'émerger que les handicapés étaient moins honteux, que le tabou était en train de se lever. »

(Directeur de l'information de TF1, 2011)

Ainsi, le passage d'un régime d'information à l'autre (sanitaire, sportif puis « sociétal »), d'un thème relativement spécialisé et confiné à certains microcosmes à l'élaboration d'une rubrique journalistique à part entière traduit-il, au-delà des logiques de production médiatiques, certaines mutations propres à l'univers du handicap. Ces transformations expriment la progression d'une approche plus sociale du handicap (Ravaud, 1999) considérant que ce n'est pas tant la déficience que ses conséquences collectives qui font problème. Le handicap devient, comme les questions de santé en général, un problème où les aspects médicaux de la situation perdent de leur prégnance (Romeyer, 2007). La plus grande visibilité des handicapés moteurs dans les JT et surtout des personnes plus lourdement handicapées dans les émissions de télévision s'inscrit dans le sillage de la montée en puissance des malades dans le débat public (Lafon et Paillart, 2005 ; Charoud, 2012) et du développement des émissions de santé ainsi que des talk-shows.

### **3.2 La dé-médicalisation de l'information**

Le poids des médecins, et plus généralement des scientifiques, est historiquement très fort dans la production de l'information sur le handicap. La parole médicale fait en effet autorité : les médecins interviewés apportent une expertise et une caution scientifique ; ils permettent ainsi aux journalistes une montée en généralité et constituent le gage d'une information jugée « sérieuse » ou « rationnelle » : « Un handicapé, il va raconter son quotidien tandis que le médecin, le spécialiste ou le kinésithérapeute il travaille là-dessus, donc il va donner des pistes d'avenir, il va sortir du cas particulier, pour moi c'est important », explique une journaliste Santé de TF1. De fait, les membres du corps médical constituent la quatrième catégorie d'acteurs visibles dans les sujets (9,3% des personnes interviewées, voir tableau 43) derrière les associations (10,8%), les familles (14,4%) et les personnes handicapées (25,7%). Mais, à partir du début des années 2000, la contribution des thérapeutes aux prises de paroles dans les sujets tend à s'effriter. Alors qu'ils représentaient en moyenne 15% des personnes interviewées dans les années 1990, à partir de 2004 leur présence chute à moins de 10%, tombant même à 3,5% en 2007 et à 4,6% en 2009 (Tableau 46).

La médiatisation du handicap apparaît ainsi comme un révélateur d'un processus général de dé-médicalisation de l'information de santé, qui est en partie le fait d'une déspecialisation des journalistes en charge de traiter cette actualité (Marchetti, 2010). En effet, la probabilité de trouver des interviews de médecins est d'autant plus grande que les journalistes ont produit un nombre important de sujets sur les handicaps. Les médecins représentent 14,4% des prises de paroles dans les sujets signés par les journalistes les plus spécialisés, 10,7% parmi ceux qui ont produit entre 10 et 14 sujets et environ 7,5% parmi les plus généralistes (Tableau 66). Le constat vaut aussi pour les professions paramédicales. La présence des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des audioprothésistes, des opticiens, des psychologues, etc., augmente également à mesure que l'on se déplace vers les journalistes ayant réalisé un nombre important de sujets sur le handicap. Enfin, la part des interviews de spécialistes en rapport direct avec les handicaps croît également avec le degré de spécialisation relative des journalistes. Par contraste, plus les journalistes sont généralistes, plus ils couvrent des thématiques par définition générale - comme l'exemple du « handicap en général » le montre - et recourent à des interviews d'individus non spécialisés dans ce domaine. Ainsi, la tendance à interviewer les forces de l'ordre est également plus forte chez les

généralistes, qui traitent des faits divers. De même, la fréquence des interviews de profanes augmente à mesure que le degré de spécialisation diminue, quelle que soit la rédaction.

Ce processus de dé-médicalisation des journalistes santé peut également être saisi en comparant la formation des journalistes Société en charge de ces questions. Dans les jeunes générations, ces journalistes sont presque tous diplômés d'une école de journalisme et formés sur le tas à la thématique (Marchetti, 2010 :73). La figure du « spécialiste » médecin et journaliste, va probablement disparaître avec le départ à la retraite de Jean-Daniel Flaysakier à France 2 : « J'ai fait un master en épidémiologie et en bio statistique à Harvard à la fin de mes études, j'ai un master of science en épidémiologie. Je suis arrivé là vraiment par des hasards de la vie, j'ai travaillé dans un hôpital et puis ensuite je suis parti travailler en Afrique et au Japon (...) Moi ce que je refuse, c'est l'expert profane, je refuse la juxtaposition de l'expert profane et du sachant. Et le sachant, il n'a un intérêt que s'il apporte quelque chose, c'est-à-dire que s'il a une vraie compétence, je suis très sélectif sur mes interlocuteurs ». Ce type de spécialiste « historique » de la santé se différencie sous de nombreux rapports des journalistes généralistes qu'il s'agisse de ses lectures, pour l'essentiel scientifiques, ou de ses rapport au corps médical, lesquels contribuent à le rendre plus autonome vis à vis de hiérarchie ou des événements institutionnels.

« Je suis l'un des rares, peut-être pas le seul mais l'un des rares à lire la littérature scientifique (...) Les informations importantes en médecine, elles sont dans le *Wall Street Journal* pour des raisons économiques très simples (...) Il y a un site qui s'appelle *The Street* qui est un site boursier, ils te disent déjà à trois mois du truc quelles sont les études qui seront présentées et, en gros, ils te suggèrent déjà les résultats parce qu'ils n'ont pas le droit d'en parler. En gros c'est : 'investissez là'. Ils savent tout donc moi je lis ces trucs là parce que pour moi c'est essentiel, j'ai l'information comme ça (...) On ne veut plus de spécialistes avec ce paradoxe, surtout en matière de santé, les choses sont devenues de plus en plus compliquées. Sur un truc comme la santé, ça ne serait pas illogique qu'à un moment on me demande ce que j'en pense et non quelqu'un est là depuis huit jours [il veut signifier un journaliste généraliste], il lit un article, il a envie de faire machin, allez roule ma poule. J'ai dit une fois, deux fois, trois fois que je souhaitais être au courant, je ne suis pas tenu au courant (...) Les gens s'occupaient du handicap parce qu'il y avait P. et puis une fois qu'il est mort, il est mort quoi. Il y a C. au sport qui a fait beaucoup de choses mais là il quitte la maison. C'est extraordinaire parce que c'est sûrement la plus grande plume de cette rédaction et on n'a même pas essayé de le retenir. » (Journaliste-médecin spécialisé dans la santé à la télévision, 2011)

Les nouveaux entrants aux problématiques sanitaires, contrairement à leurs prédécesseurs, n'ont pas de formation scientifique. La plupart des dix journalistes Santé des rédactions de TF1 et France 2 doivent, en effet, leur spécialisation, tantôt au hasard, tantôt « aux affinités entre journalistes, aux changements de postes dans leurs rédactions ou encore à une plus grande proximité sociale et familiale avec la médecine » comme l'a établi Dominique Marchetti (2010 :74) ». Au-delà de la santé, ce mouvement de déspecialisation des journalistes touche également d'autres rubriques comme l'International par exemple.

Le processus de dé-médicalisation renvoie au fait que la hiérarchie des rédactions est à la recherche d'une main d'œuvre jeune et polyvalente (Marchetti et Ruellan, 2001). On peut se demander s'il n'y a pas un effet de la féminisation des journalistes en général (Neveu, 2000) quand on constate les écarts entre la part des médecins et des familles dans les interviews des journalistes femmes et hommes dans les sujets Handicap : le corps médical représente 16% des sources d'information des journalistes de sexe

masculin contre 12,8% chez leurs consœurs et la proportion des familles est inverse (15,7%) (Tableau 68).

Autrement dit, le recul relatif du champ médical s'accompagne du développement de l'expression publique des personnes handicapées et de leur entourage, dont la contribution aux interviews se stabilise à hauteur de 25% environ durant la décennie 2000, voire augmente dans le cas des handicaps moteurs. Ce constat dépasse le seul cadre des JT, comme le montre Hélène Romeyer (2007) qui, d'une part, note que le thème de la santé se généralise aux émissions de société et, d'autre part, rappelle que le recul des médecins dans ces talk-shows, s'accompagne d'une plus grande présence des malades et des prises de paroles ordinaires (Mehl, 1996). Ainsi, les représentations médiatiques de la santé ne sont-elles plus le produit de la seule interaction entre les institutions médicales et les journalistes spécialisés. C'est, d'ailleurs ce qui explique pourquoi, sous l'effet de l'intervention croissante des malades et de leur entourage (mais aussi de l'avènement du principe de précaution, du concept de sécurité sanitaire et de la multiplication des questions éthiques : interruption volontaire de grossesse, choix des naissances, droit à mourir, greffes, etc.), cette information est de moins en moins consensuelle, comme l'a souligné Dominique Marchetti (1997).

En outre, si, pour les personnes handicapées, la dé-médicalisation de l'information peut être envisagée comme un progrès médiatique et social, dans la mesure où elle s'accompagne d'une plus grande prise de parole des intéressés, force est de constater qu'il se répartit inégalement selon les différents types de déficiences. Ce sont dans les sujets sur les handicaps psychiques que les médecins sont le plus régulièrement interviewés (36,7%) ; viennent ensuite les sujets sur les déficiences viscérales (18,4%), le polyhandicap (14,8%). Les médecins sont en revanche moins présents dans les sujets sur les handicaps sensoriels (12,8 %), sur les handicaps cognitifs, (8,7 %), sur les handicaps mentaux (7,8 %) et sur les handicaps moteurs (7,2 %) (Tableau 48). Cette étude de cas mériterait d'être comparée à des statistiques portant sur d'autres pathologies, certaines études sur le cancer soulignant au contraire la persistance du poids et du contrôle des institutions scientifiques sur l'information. L'exemple du handicap est un contre-exemple puisque la contribution des thérapeutes à la production des sujets sur le handicap diminue au fil du temps.

### **3.3 Le renforcement du pôle commercial**

La mise en retrait des journalistes les plus expérimentés et spécialisés, ainsi que leur départ progressif en retraite ont accéléré le mouvement de rajeunissement et de déspecialisation dans les rédactions, qui est un des indices du poids croissant des logiques commerciales sur la production de l'information dans les chaînes généralistes. Ce glissement est visible dans la hiérarchie des titres de presse écrite, qu'on peut mesurer à travers les « reprises » des informations par les journalistes de télévision. Comme *Le Monde* ou *Libération*, le quotidien *Le Parisien* pèse désormais fortement sur la sélection des événements repris dans l'espace télévisuel. Ce poids fonctionnel n'est vraisemblablement pas étranger aux transformations du profil des journalistes devenus de plus en plus polyvalents et généralistes (Lafarge, Marchetti, 2011). Ceux-ci sont ainsi de plus en plus dépendants de ce titre très prescripteur en matière de « sujets de société ». *Le Parisien* incarne, au détriment du pôle intellectuel, l'impératif de proximité au lectorat aujourd'hui dominant dans les médias généralistes. Dans le cas de la thématique du handicap comme de la sécurité routière, la reprise des événements institutionnels dans les JT est alors d'autant plus probable qu'ils sont relayés par ce quotidien privilégiant la « vie quotidienne et pratique ». Ce réflexe ne va pas sans

susciter des critiques, notamment des journalistes spécialisés, sur les choix éditoriaux des responsables des JT.

« J'ai dit un moment qu'on était la RATP, c'est-à-dire la rédaction a amplifié les titres du *Parisien*. C'est de la simplification à outrance (...) *Le Parisien*, c'est vraiment le côté putassier, les gros titres et puis on fait une télé de Parisiens (...) Et puis c'est facile, ça évite d'avoir des idées, *Le Parisien*. Là encore si c'est dans *Le Parisien*, c'est bon, la journée de la constipation, la journée du cœur (...) La nana du *Parisien*, son principe, elle voyage avec un laboratoire, elle fait deux pages sur les produits du labo, elle bouffe le midi avec les gens du labo, elle sort avec les gens du labo et puis elle cause avec les leaders d'opinion du labo, excusez-moi, mais moi c'est pas ma façon de faire, le problème est réglé et puis je les fréquente très peu. » (Journaliste santé, 2011)

Certains journalistes considèrent même que *Le Parisien* pourrait même exercer une influence supérieure à une dépêche AFP selon certains journalistes. Ce qui semble être le plus prescripteur est la double page quotidienne du *Parisien* intitulée le « fait du jour » ; c'est elle qui semble la plus influente auprès des journalistes de télévision.

« Le fait du jour est né sur le thème du manque de places supposé dans les institutions pour enfants, donc c'était une espèce d'hypothèse : est-ce que c'est le cas ou pas ? Après une enquête auprès d'associations et d'institutionnels, on a dit qu'il y avait 13 000 enfants sans places en institutions, sans solutions. Donc ça typiquement, ça a pu faire des sujets, il y a eu des reportages, il y a eu une lettre de l'UNAPEI et ça a fait un fait du jour, dans la manchette, le titre '13 000 enfants dans l'impasse'. » (Journaliste du *Parisien*, 2011)

Les revendications propres des handicapés mentaux, pour obtenir davantage de places en foyer ou à l'école, rencontrent ordinairement peu d'échos. Mais le seul fait que ce thème soit abordé comme « fait du jour » dans *Le Parisien* suffit à ce que les JT le reprennent abondamment.

En somme, les chances objectives de diffusion d'un reportage sur le handicap dépendent non seulement de la pertinence médiatique des événements institutionnels organisés par le champ associatif ou administratif (c'est-à-dire notamment de la présence de célébrités), mais également de leur reprise par *Le Parisien* dont l'agenda prédéfinit la sélection des sujets dignes d'accéder à l'espace des JT.

### **3.4 L'individualisation des handicaps**

Les conclusions de cette enquête rejoignent également d'autres travaux sur la construction des problèmes publics en France où on constate que les transformations de la division du travail journalistique, du profil des journalistes et plus largement de l'économie médiatique favorisent une vision individualisée et dépolitisée du handicap au détriment des approches plus collectives et structurelles. Cette perception se manifeste dans la multiplication des reportages consacrés aux « exploits » solitaires accomplis par des personnes handicapées. De nombreux exemples décalés individualisent ainsi implicitement l'insertion sociale et économique des handicapés en évoquant certains de leurs « exploits », lesquels tendent à masquer la condition ordinaire de ces personnes face à l'emploi, au logement, aux banques ou aux transports : une institutrice aveugle, un préfet tétraplégique, un jeune amputé qui monte une entreprise, un homme sans bras ni jambes qui traverse la Manche à la nage, un autiste qui marque six paniers lors du dernier match de son lycée alors qu'il n'avait jamais joué, ou encore cet écrivain porteur du « locked-in » syndrome, auteur du livre *Le Scaphandre et le papillon*, qui a rédigé le manuscrit en clignant des yeux.

Les thèmes de l'insertion sociale, du quotidien des handicapés et de l'évaluation des handicaps décroissent au fil du temps tandis que celui des « exploits » individuels, très peu présent dans les années 1990, s'impose progressivement durant la décennie 2000 comme le troisième type de sujet le plus fréquemment traité (12,7%) après l'insertion sociale (22,1%) et les discriminations (20,9%) (Tableau 3). La publicisation des exploits accomplis par des personnes handicapées constitue bel et bien un ressort propre au traitement du handicap lorsque l'on compare la place prise par ce cadrage dans l'actualité sur l'obésité (0,4% des sujets). Il faut dire que ce thème est majoritairement traité de manière négative. En constituant ainsi le fait de « surmonter » ou de « faire face » à sa déficience comme l'un des principaux registres de la médiatisation dans les JT, les journalistes contribuent à la « psychologisation » de l'expérience du handicap laquelle est pensée comme le dépassement d'une série d'obstacles pour réussir la normalisation attendue (Ville, 2005, p. 138) ». La valorisation médiatique de ces cas exceptionnels, et tout spécialement des exploits sportifs, est en outre très éloignée de l'image promue par les associations du secteur, comme l'explique ce responsable d'une structure habilitée à représenter les handicapés moteurs : « Nous on ne prétend pas que l'on va dépasser le handicap mais on prétend qu'il faut pouvoir vivre avec et que pour vivre avec il faut changer un certain nombre de choses dans la société ».

La dépolitisation des questions liées au handicap peut également être saisie dans la façon dont les journalistes se prononcent éventuellement sur les causes et responsabilités dans les déficiences. Pour comprendre ce processus, il est indispensable de mettre en relation les situations de handicap avec leur publicisation médiatique. Dans la plupart des cas, les professionnels de l'information ne statuent pas sur les causes ou l'origine des déficiences : 61,3% des occurrences ne peuvent être codées sous ce rapport (alors que, par exemple, tous les sujets sur l'obésité le sont comme ceux sur la sécurité routière). Mais lorsque les professionnels de l'information se prononcent, ils incriminent le système qui ne rend pas la société accessible aux handicapés (36,5%) et la fatalité (36,4%). Enfin, les autres cadrages sont moins prégnants : qu'il s'agisse des cadrages psychologisants, qui imputent aux handicapés eux-mêmes la responsabilité de leur handicap (17,4% des comptages) ; des problématiques rattachant le handicap à des erreurs humaines ou des accidents, qui dénoncent généralement la responsabilité de l'entourage proche ou médical (9,6%) (Tableau 69). Comme dans d'autres domaines des actualités télévisées, les cadrages politiques sont les seuls à ne cesser de décroître, alors que les approches individualisantes se maintiennent dans environ 10% des sujets entre 1995 et 2009 (Tableau 70). Mobilisés dans près de six sujets sur 10 entre 1995 et 1999, ils ne représentent plus qu'un tiers, puis 20% des cadrages entre 2000 et 2004 puis entre 2005 et 2009. Corrélativement la fatalité s'impose dans l'explication de plus de la moitié des sujets sur le handicap alors que la contribution de ce cadrage hautement dépolitisant était comprise entre 26% et 29% entre 1995 et 2004. Ce processus de dépolitisation touche inégalement les différentes situations de handicap. Le schème individualisant, c'est-à-dire la dénonciation des comportements individuels, est mobilisé dans plus de 70% des sujets sur les handicaps psychiques (Tableau 71). En dehors de ce cas, il est rare que les journalistes imputent à un handicapé ou un malade la responsabilité de son état de santé.

Les handicaps que les journalistes relient le plus fréquemment à des causes politiques sont les troubles cognitifs qui concernent les processus d'apprentissage (dysgraphie, dysorthographe, dyscalculie, etc.) : les insuffisances de l'Éducation nationale et, plus généralement, de l'État au sens large, sont alors mises en cause. Les cadrages systémiques ou politiques sont également très présents dans les couvertures de la

surdité (68,2%) et de l'illettrisme (53,8%), dans la mesure où c'est aussi l'État qui est ici classiquement pointé du doigt pour son « incapacité » à dépister et intégrer les enfants souffrant de ces troubles. Parce qu'elle renvoie à une catégorie politique et signifie une montée en généralité du problème, la catégorie « handicap en général » concentre l'immense majorité des cadrages systémiques dénonçant l'inaction des pouvoirs publics ou la contribution indirecte de certains secteurs industriels au handicap (armement, industries pharmaceutique, agroalimentaire, automobile, du tabac et de alcool). Le schème systémique est également fortement mobilisé dans les sujets sur les handicaps moteurs (44,2%), dont l'impact sur la vie des personnes handicapées serait plus faible si l'espace physique était plus accessible. Au-delà des questions d'accessibilité, c'est l'interdiction des mines anti personnelles, souvent évoquée lors des événements organisés par l'association Handicap International, qui compose cette catégorie. La responsabilité du système, ou plus précisément de l'État, est enfin incriminée à l'occasion de la contestation de la mise sur le marché de médicaments aux effets secondaires handicapants pour la mère ou pour l'enfant.

Les handicaps les plus régulièrement renvoyés à la fatalité sont, pour leur part, ceux dont l'origine organique ne fait aucun doute : les handicaps mentaux et les déficiences viscérales. Si le polyhandicap concentre les cadrages incriminant l'erreur humaine, c'est en raison de la forte médiatisation de l'arrêt Perruche et de l'affaire Vincent Humbert, deux événements survenus après une faute médicale (87,1%). La progression des talk et reality shows atteste du même phénomène dans les programmes (Tableau 15). Les genres les plus « autonomes », c'est-à-dire les moins soumis aux lois de la proximité et de la simplification, sont en effet ceux qui régressent le plus : les documentaires, les magazines de reportages, de débat, religieux, scientifiques et de voyage. De plus, dans les émissions compassionnelles comme *Bas les masques* diffusé sur France 3, *L'amour en danger* ou *Perdu de vue* alors programmés sur TF1 dans les années 1990, la valorisation des cas individuels implique généralement l'absence de spécialiste sur les aspects collectifs du handicap (sociologues, démographes, historiens, etc.). En ce sens, ces programmes où le discours des profanes est central participent à la dépolitisation du handicap à la télévision (sur ce point, voir Darras, 2011).

### 3.5 La « peopolisation » de la santé et du sport

La médiatisation télévisuelle du handicap est également un révélateur d'un autre processus médiatique : la « peopolisation » de l'information, tout particulièrement ici dans les sujets sportifs et sanitaires. En raison de l'intériorisation des contraintes économiques et professionnelles par les journalistes eux-mêmes, l'un des principaux déterminants de la diffusion d'un sujet peut être son illustration par une célébrité. Les journalistes comme les membres de la hiérarchie des rédactions anticipent des bénéfices réels ou supposés à aborder les enjeux sous cet « angle », pour reprendre une expression indigène. Le rajeunissement des journalistes, leur déspecialisation, *a fortiori* dans les services Société, ainsi que la prégnance des impératifs d'audience, favorisent probablement un nombre croissant de sujets qui rendent illisibles les déterminants sociaux de santé ou qui sont appréhendés sur le seul registre du cas individuel et célébré. Cette tendance contribue à rendre méconnaissables les cas les plus typiques et représentatifs statistiquement. L'exemple de la prématurité et de la maladie de Parkinson sont, à cet égard, emblématiques de cette approche qui méconnaît les cas ordinaires au profit de l'exception célèbre, comme l'explique ce journaliste spécialisé.

« Le Parkinson, ils l'ont fait tourner par une gamine du service qui est corvéable à merci,

exactement ce qu'ils aiment. On a fait Parkinson vu par Cavanna mais le Parkinson à 83 ans, excuse-moi, mais ce n'est pas un événement, hélas, c'est la vie. Le Parkinson à 50 ans, quand tu es en train de bosser et que tu as une démarche à petits pas, que tu trembles, que tu as un visage qui n'exprime rien et on te marginalise alors que tu as 100% de ton intellect, là c'est important à raconter (...) Ce n'est pas mon approche mais eux c'est là leur, c'est *people* (...) c'est l'alcoolisme avec Chabalier, c'est le Parkinson avec Cavanna, c'est la prématurité avec Inès Sastre (...) S. [nom d'une célébrité] qu'est-ce qu'elle a fait à part pas bouffer et prendre de la cocaïne ? Moi si je traite de la prématurité, j'irais voir la boulangère qui est dans la boutique de 7h le matin jusqu'à 21h le soir et qui ne peut pas s'arrêter deux mois en congé pathologique. »

Les modes d'exposition les plus massifs au handicap et plus généralement à la maladie ne sont pas traités (Henry, 2007 ; Grossetête, 2012) au profit d'autres types de contamination moins représentatifs, mais plus en phase tant avec les impératifs d'audience et de proximité qu'avec le rapport pratique de certains journalistes à l'enjeu. C'est ce que montre, dans un autre registre, le traitement médiatique des personnes séropositives, dont un nombre croissant est considéré comme travailleurs handicapés depuis la loi de 2005.

« Le Sida, c'est un truc showbiz, cette année ça va redémarrer avec un clip de Pierre Berger et Line Renault. Donc les mêmes, ils ont Google pour savoir qui c'est, c'est vachement un vecteur (...) Je suis convié à la réunion du Sidaction. Moi je veux bien qu'on m'explique que c'est une maladie aujourd'hui essentiellement hétérosexuelle, je dis 'c'est vrai mais hétérosexuelle comment ?' Femme d'Afrique subsaharienne en France 40% des cas (...) Il faut qu'on raconte la vie de ces femmes là mais ça cela n'intéresse pas (...) Pour la quatrième année de suite que je propose ce sujet pour la quatrième année il est récusé parce que : un, on va les stigmatiser, je ne vois pas en quoi on les stigmatise ; deux, on fait le jeu du Front National ; et puis trois, ils n'ont pas envie de voir des blacks dans le journal, ils ont envie de voir le minouché qui prend ses 25 comprimés et qui habite dans le Marais, le Sida c'est ça (...) Il naît à Kigali au Rwanda plus d'enfants séropositifs que dans tous les Etats Unis d'Amérique, parlons-en si on veut en parler de la réalité. Parlons de la réalité des femmes africaines en France dont on découvre la séropositivité au 6<sup>e</sup> ou au 8<sup>e</sup> mois de grossesse quand c'est trop tard ou qui n'ont aucun accès à l'information. Sur le Sida, on fait une information proprette qui correspond à ce qu'ils ont envie d'entendre parce que, pour plein de raisons, c'est plus leur trip que Mme Koulibali qui est évidemment peut être là sans papiers.. » (Journaliste santé de France 2, 2011)

Cette « peopolisation » est également visible pour les émissions dites de santé qui, par exemple sur France 5, représentent 32,7% des séquences sur le handicap (Tableau 34), soit trois fois plus que sur les autres chaînes, en raison de la création en 2004 du *Magazine de la santé* qui est passé de sept minutes à une heure et demi d'antenne après la création d'un format de talk-show diffusé dans la foulée (*Allo Docteur*). Ces deux programmes concentrent à eux seuls 203 occurrences, soit 7,4% des séquences sur le handicap diffusées à la télévision entre 1995 et 2009 (Tableau 8) ; c'est considérable lorsque l'on songe que l'émission n'est présente que durant les six dernières années de notre corpus. La question du handicap y est abordée essentiellement du point de vue des valides, c'est-à-dire des conséquences invalidantes de certaines maladies, ou parfois du point de vue de certaines célébrités, comme le montre les propos d'une journaliste ayant travaillé pour cette émission.

« Le fils Depardieu, c'était un cauchemar. La peopolisation de la médecine c'est l'horreur, lui qui racontait n'importe quoi, on l'avait interviewé, c'était horrible il n'y avait pas un mot de cohérent, il n'avait pas pris ses médicaments donc forcément ça avait gangrené (...) Au *Magazine de la santé*, on faisait des sujets complètement hallucinants sur le traitement des hémorroïdes, de l'incontinence anale, on filmait les trucs.»

Les journalistes les plus expérimentés que nous avons rencontrés sont souvent critiques à l'égard des dispositions des nouveaux entrants dans le métier, lesquels se différencieraient de leurs aînés par un attrait prononcé pour la célébrité. Cette aspiration expliquerait selon eux largement leur intérêt pour l'approche « people ».

« Des fois les jeunes journalistes me disaient, quand j'étais rédacteur en chef, on n'est pas connu comme vous, on n'est pas identifié. Je leur disais : mais ce n'est pas ça le métier, c'est de témoigner, on est des témoins privilégiés de ce que l'on voit pour essayer de raconter ce qu'il y a autour de nous en déformant le moins possible. Ils me disaient : oui mais nous on veut être connus, c'est un truc qui m'agaçait parce que, pour eux, être connu c'est faire de l'oseille à l'extérieur (...) Ils ne viennent pas par passion comme nous (...) Ils me disent, à moi qui ai consacré toute ma vie à ça : 'moi je ne ferai pas ça toute ma vie'. Mais c'est le monde moderne on leur a aussi dit dans toutes leurs études : il faut changer, il faut être mobile, donc finalement ils épousent le mode de vie qu'on leur propose mais ça déstructure tout (...) J'étais rédacteur en chef entre 1999 et 2008 et après je suis revenu sur le terrain parce que je n'étais pas d'accord avec la vision *people* qu'ils avaient, je ne voulais pas être rédacteur en chef d'un magazine *people*, ça ne m'intéresse pas de savoir que le mec couche avec Zaya, ça ne me regarde pas. » (Journaliste sportif proche de la retraite, 2011)

Les affaires ayant trait à la sexualité, aux mœurs, au dopage ou à la rémunération des athlètes comptent parmi les principaux sujets traités dans l'actualité sportive en dehors de celle plus routinière liée à la couverture des principales disciplines. Si elle exclut l'immense majorité des sujets handisport, parce que les athlètes ne produisent pas ou peu de célébrités et de performances dignes de ce nom pour les valides, l'approche « people » conduit à ce que les affaires de dopage ou de tricherie soient, en revanche, plus facilement relayées.

« J'arrive quand même à faire un sujet par grande compétition pour le 20h qui va du lundi au jeudi et en général ce qui va les intéresser, c'est le décryptage ou le spectaculaire. S'il y a une affaire de dopage dans le handisport, ça leur va très bien. Là on est plus dans le sport, mais dans le fait-divers. Dans le handisport, il y a une esthétique, il y a une gestuelle, il y a une émotion, c'est formidable mais tout ça ne les intéresse pas. Par contre le dernier contrat de l'équipe de France de football avec Nike, le fait divers, le dopage pas de problèmes. On fera plus facilement le problème de dopage de Contador que la victoire de Contador dans l'Alpe d'Huez. Donc ça ce n'est pas seulement le problème du handisport, c'est le problème du sport en général de l'actualité et de ce que projettent les rédacteurs en chef qui me semble parfois un petit peu limité. » (Journaliste sportif de France 2, 2011)

Toutefois, la « peopolisation » peut être un vecteur de médiatisation, voire de revendications comme le montre le cas d'Oscar Pistorius, le sportif handicapé sans doute le plus connu au monde. À l'aide de ses prothèses de jambe, il rivalise en effet avec les valides au point que sa participation aux Jeux olympiques de 2012 lui a été refusée dans un premier temps. N'ayant pu réaliser les minima lors des sélections olympiques de son pays (l'Afrique du Sud), il a participé aux Jeux paralympiques de Pékin en 2008 où il a remporté trois médailles d'or en 100m, 200m et 400m. La controverse soulevée par cet athlète illustre le fait que de plus en plus de sportifs handicapés signent une double performance caractéristique de la notoriété extra sportive : « la performance sportive qui assure l'accès à une première notoriété et la mise en scène de soi qui permet la gestion d'un capital de célébrité » (Mignon, 2007 :150). Au titre de cette double performance, sportive et politique, Oscar Pistorius a suscité la curiosité des journalistes. De nombreux sujets lui ont été consacrés tant dans les émissions spécialisées que dans les éditions des JT et dans certains titres de presse écrite : « Si l'on se réfère à la base de

données Factiva, 5909 articles de presse évoquant Oscar Pistorius ont été publiés dans toutes les langues de septembre 2004 à décembre 2008 (dont 5305 de janvier 2007 à décembre 2008). En France, sur les deux années 2007 et 2008, 53 articles lui ont été consacrés dans cinq titres de presse (*Le Figaro*, *Midi Libre*, *Libération*, *Le Monde*, *Les Échos*) sur un total de 294 portant sur les jeux paralympiques, c'est-à-dire 18% du total » (Marcellini et al. 2012 :140). Si des athlètes handicapés signent une performance extra sportive en bousculant certaines conventions, ils peuvent accumuler un capital de notoriété important, comme le montre également le cas d'Aimee Mullins, mannequin sans jambes de l'Oréal.

Le rajeunissement des journalistes, leur déspecialisation ainsi que leur féminisation, *a fortiori* dans les services Société, participent donc à la transformation de la vision médiatique de la santé et du sport, comme le montre l'exemple du handicap. L'information sportive est de plus en plus axée sur les affaires aussi bien chez les valides que sur le terrain du handisport également confronté aux problèmes de dopages (premières affaires de dopages ou de tricheries aux Jeux paralympiques de Sydney, etc.) ou de discriminations. Dans le domaine de l'information de santé, les sujets semblent moins orientés vers la prévention, l'information sur les pathologies graves ou les handicaps sévères, jugés « clivants », que vers les sujets « concernant » axés sur recherche du bien-être : la sexualité, le stress, l'alimentation, la procréation, la parentalité, les coups de soleil ou de froid, la chirurgie esthétique, les vertus thérapeutiques des massages, de la mer, la montagne, etc. Cette tendance rejoint l'opposition observée par Dominique Marchetti (2010 :60) entre le journalisme médical ou scientifique traditionnel et le journalisme de service « livrant des informations pratiques, notamment sur les maux les plus répandus de la population ». Derrière l'universalisme apparent des préoccupations sanitaires « médiatiques », on retrouve généralement dans la sélection et le traitement des sujets une forme de rapport au corps plus répandue dans les groupes sociaux dominants dont sont issus les journalistes rappelant, par conséquent, que « 'l'actualité' dans le domaine médical (mais aussi sans doute dans quantité d'autres domaines) n'est pas donnée en partage aux membres des différentes classes sociales » (Boltanski, 1969 :69).

## CONCLUSION

Analyser la médiatisation du handicap revient par conséquent à faire la sociologie de la publicisation d'une exception, ce sujet étant globalement très peu visible dans la totalité de l'espace des programmes de la télévision généraliste française. Ce terrain fournit une sorte de loupe grossissante de certaines transformations de l'espace journalistique et plus généralement de l'espace social. Le désintérêt des journalistes retraduit ici les transformations de leur recrutement, de leur formation et de leurs aspirations. Le traitement télévisuel du handicap met au jour la prégnance grandissante des impératifs d'audience sur l'actualité et l'offre de programmes. Celui-ci en dit ainsi sans doute moins sur l'accès des personnes concernées à la représentation publique que sur ce qui est acceptable ou inacceptable de voir à la télévision, c'est-à-dire plus généralement sur le seuil de tolérance aux différences corporelles et sociales. Parce qu'il est marginal dans les médias, ce thème permet de comprendre finement les processus de médiatisation.

Mais, en raison de ses multiples dimensions, la question du handicap n'est pas systématiquement synonyme de relégation et de disqualification médiatique. Les handicapés moteurs, aux côtés d'autres figures médiatiques marquantes comme les

enfants ou les athlètes handisports, bénéficient d'un plus grand intérêt journalistique, confirmant la montée de la visibilité et de l'expression des « malades » et de leurs proches dans l'espace des débats publics. Cette exposition publique croissante va de pair avec une dépolitisation et une individualisation des contenus, laquelle traduit un déclin de l'approche médicale du handicap.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALIBERT J.L., DE LA HAYE, Y. et MIEGE, B. (1982), *Production de la ville et aménagement du discours. Les débuts de la Communication publique à travers le cas de l'Isle d'Abeau (1968-1978)*, Paris, éditions du CNRS.
- AMADIEU J.-F. (2002), *Le poids des apparences*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- ANDERSON A. (1997), *Media, Culture and Environment*, Londres, UCL Press.
- AZEMA, MARTINEZ N. (2005), « Les personnes handicapées vieillissantes : espérances de vie et de santé ; qualité de vie. Une revue de littérature », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 295-333.
- BARBOT J. (1999). « L'engagement dans l'arène médiatique. Les associations de lutte contre le sida », *Réseaux*, Volume 17, n° 95. p. 155-196.
- BARNES C. (1992), *Disabling imagery and the media. An Exploration of the Principles for Media Representations of Disabled People*, Halifax, Ryburn Publishing,
- BECKER H. (1966), *Social Problems. A Modern Approach*, New York, Wiley.
- BLANC A. (2006), *Le handicap ou le désordre des apparences*, Paris, Armand Colin.
- BOLTANSKI L. (1969), *Prime éducation et morale de classe*, Cahiers du Centre de Sociologie Européenne, Paris, Editions de l'EHESS, 1969.
- BOURDIEU P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement de goût*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU P. (1996), *Sur la télévision: Suivi de L'emprise du journalisme*, Paris, Liber éditions.
- BOUCHER N. (2003), « Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées », *Lien social et Politiques*, n° 50, p. 147-164.
- BRETON S. (2010), *Handicap mental et médias : Quelle image des personnes en situation de handicap : dénominations - contenus - fréquences*, Lausanne, EESP.
- CARDON D, HEURTIN J.-P, MARTIN O, PHARABOD A.-S, ROZIER S. (1999), « Les formats de la générosité. Trois explorations du Téléthon », *Réseaux*, Vol. 17, n° 95, p. 15-105.
- CARRICABURU D, PIERRET J. (1992), « Vie quotidienne et recompositions identitaires autour de la séropositivité », Paris, CERMES.
- CERVERA M, HOURCADE R. (2010), « L'épiderme et l'épidémie. Sur l'enjeu de visibilité dans la construction de deux catégories minoritaires », *Emulations*, n°8, p. 1-10.
- CHAMPAGNE P. (1984), « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 18-41.
- CHAMPAGNE P. (1990), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Editions de Minuit.
- CHAMPAGNE P. (1993), « La vision médiatique », in Bourdieu P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, p. 95-123.
- CHAROUD M. (2012), « Acteurs et enjeux de la publicisation de la maladie d'Alzheimer », *Communication*, Vol. 30/1.
- COMBROUZE D. (2003), « Personnes handicapées et fictions: deux exigences contradictoires », in Blanc A, Stiker H.-J, *Le handicap en images. Les représentations de la déficience dans les œuvres d'art*, Ramonville Saint-Agne: Editions Erès, p. 189-195.
- COMBY J.-B. (2008), *Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien*, Paris, Thèse de sciences de l'information et de la communication, Université Paris 2.
- CONRAD P. (1992), « Medicalization and social control », *Annual review of sociology*, n° 18, p. 209-232.

- CTNERHI, DREES, DGAS (BROUARD C., dir.) (2004), *Le handicap en chiffres*, Paris, Ministère de la Famille, de la Santé et des Personnes handicapées.
- DAGNAUD M. (1990), « Profession : programmeur », *Médiaspouvoirs*, Vol. 20, p. 15-24.
- DAKHILA J, LHERAULT M. (2008), « Peopolisation et politique », *Le Temps des médias* 2008, n° 10, p. 8-12.
- DAMIAN-GAILLARD B, FRISQUE S, SAITTA E. (2010), *Le Journalisme au féminin. Assignations, inventions, stratégies*, Rennes, PUR.
- DARRAS E. (1995), « Le pouvoir « médiocratique » ? Les logiques du recrutement des invités politiques à la télévision », *Politix*, n° 8 (30), p. 183-198.
- DARRAS E. (2011), « Les causes du peuple. La gestion du cens social dans les émissions-forums », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 186-187, p. 94-111.
- DECRETON S. (1997), « Les trois temps de la communication de sécurité routière », *Quaderni*, n° 33, p. 85-98.
- DE SAINT POL T. (2007), « L'obésité en France : les écarts entre catégories sociales s'accroissent », *INSEE Première*, n° 1123.
- DEVILLARD V., et MARCHETTI D. (2008), « La 'sécurité routière', un programme sans risque. La neutralisation d'un problème politique et social à la télévision », *Réseaux*, n° 147, p. 149-176.
- DUTOIT I. et GAFNER J.-F. (1992), *Le handicap dans deux journaux vaudois dans la période 1980 – 1989 : rapport de recherche dans le cadre d'une contribution à une étude sur la représentation des personnes handicapées dans la presse romande*, Lausanne, Ecole d'études sociales et pédagogiques.
- DOYTCHEVA M. (2100), « Usages français de la notion de diversité : permanence et actualité d'un débat », *Sociologie*, n° 4, Vol. 1, p. 423-438.
- EDELIMAN J.-S. (2008), « *Spécialistes par obligation* ». *Des parents face au handicap mental : théories diagnostiques et arrangements pratiques*, Thèse de sociologie, Paris, EHESS.
- FLAYSAKIER J.-D. (1997), « Santé publique et responsabilité des médias », *Hermès*, n° 21, p. 135-143.
- GAREL J.-P. (2005), « Sport d'élite et sport pour tous au regard du handicap », *Reliance*, n° 15, p. 33-44.
- GARRAUD P. (1990), « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », *L'année sociologique*, Vol. 40, p. 17-41.
- GEORGAKAKIS D. (2004), *La République contre la propagande. Aux origines perdues de la communication d'Etat en France (1917-1940)*, Paris, Economica.
- GIAMI A. (1994), « Du handicap comme objet dans l'étude des représentations du handicap », *Sciences sociales et santé*, n° 12 (1), p. 31-60.
- GIAMI A. (1999), *Représentations de la sexualité, du handicap et du Sida*, Habilitation à diriger des recherches, Paris, Université Paris 5.
- GIAMI A, KORPES J.-L, LAVIGNE C. (2007), « Representations, Metaphors and Meanings of the Term Handicap in France », *Scandinavian Journal of Disability Research*, n° 9 (34), p. 199-213.
- GILBERT C, HENRY E. (2009), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte.
- GOFFMAN E. (1975), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de minuit (1ère édition 1963).
- GOGGIN G, NEWELL C. (2002), *Privileged and Excluded Voices: Disability, Biotechnology and Media Moments*, Ipswich, University of Queensland.

- GOLD N, AUSLANDER G. (1999), « Newspaper Coverage of People with Disabilities in Canada and Israel: An international comparison », *Disability & Society*, 14 (6), p. 709-731.
- GROSSETETE M. (2008a), *La sécurité routière au radar des inégalités sociales. Codage et décodages d'un problème public*, Toulouse, Thèse de science politique, IEP de Toulouse.
- GROSSETETE M. (2008b), « L'Etat conducteur. La circulation de la sécurité routière dans les journaux télévisés français », in Marchetti D. (dir.), *Communication et médiatisation de l'Etat. La politique invisible*, Grenoble, PUG, p. 23-52.
- GROSSETETE M. (2010), « L'enracinement social de la mortalité routière », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 184, p. 38-57.
- GROSSETETE M. (2011), « Les classes sociales dans la communication publique. Les campagnes télévisuelles de prévention des accidents de la circulation (1999-2005) », *Questions de communication*, n° 19, p. 269-290.
- GROSSETETE M. (2012), *Accidents de la route et inégalités sociales. Les morts, les medias et l'Etat*, Editions du Croquant, Collection champ social, à paraître en octobre 2012.
- GUSFIELD J. (1981), *The culture of public problems : Drinking-driving and the symbolic order*, The University of Chicago Press, Chicago.
- HAILER B. (1999), *News coverage of disability issues: Final Report for The Center for an Accessible Society*, San Diego: Center for an Accessible Society
- HAILER B. (2000), « If they limp, they lead? News representations and the hierarchy of disability images », in D. O. Braithwaite D.O, Thompson T. L. (dir.), *Handbook of communication and people with disabilities*, San Diego, CA: Lawrence Erlbaum Associates.
- HASSENTEUFEL P. (2010), « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, n° 157, p. 50-58.
- HENRY E., (2007), *Amiante : un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA). (2009), « Le JT à l'épreuve du risque », *Inastat*, n°15.
- INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA). (2010), « Des nouvelles de l'info », *Inastat*, n°18.
- JOST M. (2011), « Représentations visuelles du handicap et représentations sociales », *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, n° 1, p. 10-16.
- KLANDERMANS B, OEGEMA D. (1987), « Potentials, Networks, Motivations, and Barriers : Steps Towards Participation in Social Movements », *American Sociological Review*, n° 4, p. 519-531.
- KLIN A. et LEMISH D. (2008), « Mental Disorders Stigma in the Media: Review of Studies on Production, Content, and Influences », *Journal of Health Communication*, n° 13 (5), p. 434-449.
- LACHAL R. C, COMBROUZE D. (1998), « La représentation des personnes handicapées à travers les émissions documentaires de la télévision française. Analyse thématique de 35 émissions diffusées entre 1986 et 1996 », *Cahiers Ethnologiques*, n° 19, p. 239-262.
- LACHAL R. C. (1990), « Les personnes handicapées vues par la presse régionale française. Constance et évolution de 1977 à 1988 », *Handicaps et Inadaptations – les cahiers du CTNERHI*, n°51-52, p. 1-29.
- LACHAL R. C. (2000), « La représentation des personnes handicapées dans les médias : de l'objet au sujet », *Revue Prévenir*, n° 39, p. 97-105.

- LAFARGE G., MARCHETTI D. (2011), « Les portes fermées du journalisme. L'espace social des étudiants des formations 'reconnues' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 189, p. 72-99.
- LAFON B., DE OLIVEIRA J.-P. (2012), « Le cancer et la maladie d'Alzheimer, des chantiers présidentiels. De la gestion moderne des maladies aux stratégies communicationnelles des présidents Chirac et Sarkozy », *Communication*, Vol. 30/1.
- LENOIR R. (1984), « Une bonne cause », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, p. 80-87
- LIOGER, R. (1998), « La monstration du corps malade », in Walter J. (dir.), *Le Téléthon : Scène, Intérêt, Éthique*, Paris, L'Harmattan.
- MARCELLINI A. (2005), « Sport d'élite et sport pour tous au regard du handicap », *Reliance*, n° 15, p. 48-54.
- MARCELLINI A., VIDAL M., FERREZ S., DE LESELEUC E. (2010), « 'La chose la plus rapide sans jambes' Oscar Pistorius ou la mise en spectacle de l'humain », *Politix*, n° 90, p. 139-165.
- MARCHETTI D. (1997), *Contribution à une sociologie des transformations du champ journalistique dans les années 80 et 90. A propos « d'événements Sida » et du « scandale du sang contaminé »*, Paris, Thèse de sociologie de l'EHESS.
- MARCHETTI. (2000), « Les transformations de la production de l'information sportive : le cas du sport spectacle », *Les cahiers du journalisme*, n° 11, p. 66-81.
- MARCHETTI D. (2006), « La division du travail journalistique et ses effets sur le traitement de l' 'événement'. L'exemple du 'scandale du sang contaminé' », in Chupin I. et Nollet J. (dir.), *Journalisme et dépendances*, Paris, L'Harmattan, p. 141-159.
- MARCHETTI D. (2007), « Une rubrique 'à part'. L'information médicale de l'après-guerre au début des années 80 », *Questions de communication*, n° 11, p. 71-90.
- MARCHETTI D. (2008), « Un Etat policé », in Marchetti D. (dir.), *Communication et médiatisation de l'Etat. La politique invisible*, Grenoble, PUG, p. 93-129.
- MARCHETTI D. (2010), *Quand la santé devient médiatique*, Grenoble, PUG.
- MEHL D. (1994), « La télévision compassionnelle », *Réseaux*, Vol. 12, n°63. p. 101-122.
- MEHL D. (1996), *La télévision de l'intimité*, Paris, Seuil.
- MIGNON P. (2007), « Les deux performances. Ce que les médias ont fait des sportifs », *Le temps des médias*, n° 9, p. 149-163.
- LAFON B., PAILLART I. (2007), « Malades et maladies dans l'espace public », *Questions de communication*, n° 11, p. 7-15.
- MOLOCH H, LESTER M. (1996), « Informer : une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements », *Réseaux*, n° 75, p. 23-41.
- MONTEREMAL G. (2007), « L'équipe médiateur et producteur de spectacle sportif (1946-1967) », *Le temps des médias*, n° 9, p. 107-120.
- MORMICHE P et le groupe de projet HID. (2000), « le handicap se conjugue au pluriel », *INSEE Première*, n° 742.
- MORMICHE P, BOISSONAT V. (2003), « Handicaps et inégalités sociales : premiers apports de l'enquête 'handicaps, incapacités, dépendances' », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 267-285.
- NEL N. (1997), « Les séquences télévisuelles », *Recherches en communication*, n° 8, p. 31-55.
- NEVEU E, QUERE L. (1996), « Présentation », *Réseaux*, n° 75, p. 7-21
- NEVEU E. (1999), « L'approche constructiviste des problèmes publics : un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de Communication*, n° 22, p. 41-57.
- NEVEU E. (2009), *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 3<sup>e</sup> édition.

- NEVEU E. (2000), « Le genre du journalisme. Des ambivalences de la féminisation d'une profession », *Politix*, Vol. 13, n° 51, 2000, p. 179-212.
- NEVEU E. (2003), « De l'art et du cout d'éviter la politique. La démocratie du talk show version française (Ardisson, Drucker, Fogiel) », *Réseaux*, n° 118, p. 95-134.
- NOLLET J. (2010), *Des décisions publiques « médiatiques » ? Sociologie de l'emprise du journalisme sur les politiques de sécurité sanitaire des aliments*, Lille, Thèse de science politique, Université de Lille 2.
- OLLIVIER-YANIV C. (2000), *L'état communiquant*, Paris, PUF.
- PAILLETTE S, DELFORCE B, WILLE F. (2002), « La médiatisation des Jeux Paralympiques à la télévision française », *Les Cahiers du journalisme*, n° 11, p. 184-199.
- PAICHELER G. (2002), *Prévention du sida et agenda politique: Les campagnes en direction du grand public, 1987-1996*, Paris, CNRS.
- PICARD C. (2005), « Mais que fait la police ? Représentations des forces de l'ordre dans les campagnes publicitaires de la Sécurité routière (1972-1999) », *Les Cahiers de la sécurité*, n° 58, p. 173-183.
- PIERRU F. (2004), « La fabrique des palmarès. Genèse d'un secteur d'action publique et renouvellement d'un genre journalistique – Le cas du palmarès des hôpitaux », in LEGAVRE J.-B (dir.), *La Presse écrite: objets délaissés*, Paris, L'Harmattan, p. 247-270.
- PINELL, P (dir.). (2002), *Une épidémie politique: La lutte contre le sida en France (1981-1996)*, Paris, PUF.
- PHILO G (dir.). (1996), *Media and Mental Distress*, London/New-York, Longman.
- PONET P. (2005), « La guerre des mondes : de quelques rapports entre univers sociaux différenciés. Le cas des palmarès des hôpitaux », *Politix*, n° 72, p. 125-154.
- POWER D. (2007), « Disability in the news. The Australian presse 2004-2005 », *Comunicación e Cidadanía*, n° 1, p. 251-262.
- QUERE L. et RELIEU M. (2001), *Modes de locomotion et inscription spatiale des inégalités. Les déplacements des personnes atteintes de handicaps visuels et moteurs dans l'espace public*, Paris, Rapport de recherche, convention EHESS/Ministère de l'Équipement, du Transport et du Logement.
- RAVAUD J.-F. (1999), « Modèle individuel, modèle médical, modèle social : la question du sujet Handicap », *Revue de sciences humaines et sociales*, n° 81, p. 102-111.
- RAVAUD J.-F. (2001), « Vers un modèle social du handicap. L'influence des organisations internationales et des mouvements de personnes handicapées », in de Riedmatten R. (dir.), *Une nouvelle approche de la différence. Comment penser le handicap ?*, Genève, Éditions Médecine & hygiène, CMS, p. 55-68.
- RAVAUD J.-F, VILLE I. (1994), « Représentations de soi et traitement social du handicap. L'intérêt d'une approche socioconstructiviste », *Sciences sociales et santé*, Vol. 12, n° 1, p. 7-30.
- RAVUD J.-F, LETOURMY A, VILLE I. (2002/3), « Les méthodes de délimitation de la population handicapée : l'approche de l'enquête de l'Insee Vie quotidienne et santé », *Population*, Vol. 57, p. 541-565.
- REGNIER F. (2009), « Obésité, goût et consommation. Intégration des normes d'alimentation et appartenance sociale », *Revue française de sociologie*, Vol. 50, n° 4, p. 747-773.
- Réseaux*, « Le temps de l'événement » : n° 75, janvier-février 1996 ; n° 76, mars-avril 1996.
- ROMEYER H. (2007), « La santé à la télévision : émergence d'une question sociale », *Questions de Communication*, n° 11, p. 51-70.

- SAILLANT F, FOUGEYROLLAS P. (2007), « L'icône du handicap », *Reliance*, n° 25, p. 81-87.
- SCHLAUSCH S., DE LESELEUC E. (2003), « La présentation de la femme handicapée sportive dans la presse écrite européenne : égalité et différences dans le traitement médiatique des Jeux Paralympiques », 1ère Biennale de l'AFRAPS, Université du Littoral Côte d'Opale.
- VILLE I. (2005), « Traitement social des déficiences et expérience du handicap en France », *Sante société et solidarité*, n° 2, p. 135-143.
- WALTER J. (dir.). (1998), *Le Téléthon. Scène - Intérêts - Ethique*, Paris, L'Harmattan.
- WINANCE M. (2004), « Handicap et normalisation. Analyse des transformations du rapport à la norme dans les institutions et les interactions », *Politix*, n° 66, p. 201-227.

## ANNEXE 1

### LISTE DES MOTS-CLEFS

Cette liste a été utilisée pour définir le corpus des occurrences portant sur le handicap dans les journaux télévisés et le reste des programmes des chaînes généralistes. Elle est composée de mots-clefs ayant permis d'interroger de manière exhaustive la base de données de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

#### **Déficiences viscérales :**

Déficience de la fonction de digestion/de la fonction hépatique/ des fonctions rénales/ des fonctions hématologiques/ des fonctions cardiaques/d'origine endocrinienne/respiratoire/Malformation cardiaque/endocrinienne/ hématologique/hépatique/pulmonaire/rénale/utérine/Maladie génétique/Myopathie

#### **Handicaps cognitifs :**

Aphasie/Bégayement/Dyscalculie/Dysgraphie/Dysorthographe/Dysphasie/Dyslexie/Illettrisme/Trouble de l'apprentissage/de l'attention/de la mémoire/du langage

#### **Handicaps mentaux :**

Autisme/Déficience intellectuelle/Handicap intellectuel/Retard intellectuel/mental/Trisomie/Syndrome de Prader-Willi/de Smith-Magenis/X fragile

#### **Handicaps moteurs :**

Amputation/Chaise roulante/Cul de jatte/Différentiel/Fauteuil roulant/Géant/Hémiplégie/Malformation/Nanisme/Paralysie/Paraplégie/Quadruplégie/Tétraplégie/Unijambiste

#### **Handicaps psychiques**

Paranoïa/Schizophrénie/Troubles de l'humeur/bipolaire/dépressif/panique/d'anxiété/de la personnalité

#### **Handicaps sensoriels :**

Agouésie/Amblyopie/Anosmie/Aveugle/Borgne/Cécité/Daltonisme/Langage des signes/Malentendant/Malvoyant/Muet/Sourd/Surdité/

#### **Le handicap en général :**

Accessibilité/Déficience/Handicap/Handicapé/Handisport/Incapacité/Infirmité/Invalidité/Paralympique/Sport adapté/Trouble

## ANNEXE 2.

### LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES ET DES GRAPHIQUES

**Tableau 1 : évolution annuelle des sujets sur le handicap, le cancer, la sécurité routière et le changement climatique diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2005<sup>31</sup>**

<i>Années</i>	<i>Handicap</i>	<i>Cancer</i>	<i>Sécurité routière</i>	<i>Changement climatique</i>
1995	7	31	65	NC
1996	20	130	58	NC
1997	9	48	60	29
1998	16	43	67	9
1999	18	50	64	9
2000	25	60	121	58
2001	13	55	118	40
2002	22	53	294	49
2003	13	64	283	80
2004	41	63	228	96
2005	29	65	179	157
Nombre de sujets	213	662	1537	527

---

<sup>31</sup> Pour faciliter la lecture des tableaux, les reportages évoqués portent, sauf mention contraire, sur le handicap. Par ailleurs, les non-réponses ne figurent pas dans les tableaux ce qui explique parfois de légers écarts dans les effectifs.

**Tableau 2 : répartition des séquences selon les situations de handicaps et le genre des programmes diffusés entre 1995 et 2009**

<i>Genres/Handicaps</i>	<i>Handicap en général</i>	<i>Handicaps mentaux</i>	<i>Handicaps sensoriels</i>	<i>Déficiences viscérales et neuromusculaires</i>	<i>Polyhandicap</i>	<i>Handicaps moteurs</i>	<i>Handicaps psychiques</i>	<i>Handicaps cognitifs</i>	<i>Total</i>	<i>Nb de séquences</i>
Magazines citoyens	20,4%	22,6%	11,7%	7,2%	6,5%	13,2%	31,3%	16,3%	15,5%	427
Magazines de vie quotidienne et d'informations pratiques	17,1%	5,5%	5,9%	4,6%	2,6%	15,5%	6,3%	7,0%	11,7%	323
Talk-shows	5,7%	13,6%	4,1%	7,2%	15,6%	11,9%	15,6%	16,3%	9,5%	263
Magazines de santé	7,4%	8,7%	7,1%	10,5%	11,7%	9,7%	21,9%	18,6%	9,0%	249
Magazines et événements sportifs	7,3%	2,6%	9,2%	1,3%	15,6%	13,3%		2,3%	9,0%	247
Magazines handicap			40,5%						6,4%	177
Magazines de reportages	2,2%	7,3%	3,4%	2,0%	7,8%	5,3%	3,1%	11,6%	4,6%	127
Documentaires	3,5%	5,8%	2,3%	0,7%	3,9%	4,3%		4,7%	3,7%	103
Reality show et télé réalité	2,1%	3,9%	1,6%	2,6%	6,5%	5,2%	3,1%	4,7%	3,7%	101
Fiction	1,4%	7,9%	2,1%	2,0%	2,6%	3,4%	3,1%	7,0%	3,3%	92
Magazines d'informations	3,8%	4,2%	1,4%	2,6%	13,0%	2,7%	3,1%	7,0%	3,3%	90
Téléthon				53,3%					2,9%	81
Emissions politiques	8,5%	2,6%	0,2%		6,5%	0,8%	9,4%		2,8%	76
Magazines animaliers	2,2%	2,4%	2,5%	2,6%		2,4%			2,3%	62
Magazines débat société	2,1%	5,0%	1,4%			1,3%			1,9%	51
Magazines pédagogiques	1,9%	0,3%	1,4%	0,7%	2,6%	2,4%			1,7%	46
Magazines culturels	1,9%	1,8%	1,4%		3,9%	1,8%			1,7%	46
Magazines religieux	5,5%	0,5%	0,9%	0,7%		0,3%	3,1%		1,6%	43
Magazines scientifiques	1,4%	1,8%	0,7%	0,7%		1,9%			1,4%	39
Campagnes de prévention	2,8%	1,3%				0,8%		2,3%	1,1%	30
Magazines voyage aventure	0,5%	0,3%	1,4%	0,7%		1,2%			0,9%	24
Magazines people	0,9%	1,0%	0,2%			0,5%			0,5%	15
Magazines automobile	0,2%					1,0%			0,4%	12
Météo /Programme court	0,3%	0,3%			1,3%	0,6%		2,3%	0,4%	11
Magazines économiques	0,7%	0,3%	0,2%	0,7%		0,4%			0,4%	11
Jeux télévisés	0,3%	0,3%	0,5%			0,3%			0,3%	8
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	2754

**Tableau 3 : évolution annuelle selon les thématiques des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Années	Emploi	Insertion sociale	Soins	Droits	Coûts du handicap	Marché du handicap	Vie privée	Discriminations	Avancées scientifiques	Dénonciation des causes de handicap	Evaluation du handicap	Exploits	Total
1995	1,8%	41,1%	8,9%		1,8%		19,6%	16,1%	3,6%	5,4%		1,8%	100,0 %
1996	4,9%	20,7%	6,1%	1,2%	1,2%	3,7%	9,8%	9,8%	13,4%			29,3%	100,0 %
1997	7,4%	22,2%	8,6%	4,9%		1,2%	12,3%	23,5%	9,9%	4,9%	4,9%		100,0 %
1998	4,9%	32,9%	8,5%	1,2%		3,7%	8,5%	6,1%	12,2%	11,0%	1,2%	9,8%	100,0 %
1999	3,0%	28,4%	4,5%	10,4%			3,0%	11,9%	10,4%	17,9%	6,0%	4,5%	100,0 %
2000	4,7%	20,9%	1,6%	2,3%	5,4%	1,6%	3,1%	32,6%	5,4%	7,8%		14,7%	100,0 %
2001	3,8%	22,9%	5,7%	12,4%			4,8%	32,4%	4,8%	5,7%	1,0%	6,7%	100,0 %
2002	2,4%	18,8%	6,7%	13,9%	1,2%	0,6%	10,3%	27,9%	3,6%	3,6%	1,2%	9,7%	100,0 %
2003	5,6%	21,6%	9,6%	16,0%	3,2%		11,2%	13,6%	6,4%	6,4%	0,8%	5,6%	100,0 %
2004	3,7%	17,5%	5,3%	11,6%	1,1%	0,5%	7,9%	26,5%	4,2%	5,3%	2,1%	14,3%	100,0 %
2005	9,3%	26,9%	9,3%	6,5%	0,9%	0,9%	4,6%	22,2%	6,5%	4,6%		8,3%	100,0 %
2006	8,1%	20,7%	9,0%	5,4%	1,8%	0,9%	3,6%	16,2%	9,0%	5,4%	0,9%	18,9%	100,0 %
2007	4,7%	23,3%	7,0%	11,6%		0,8%	4,7%	16,3%	7,8%	7,0%	1,6%	15,5%	100,0 %
2008	3,5%	17,5%	7,7%	4,2%	2,1%	0,7%	2,1%	21,0%	8,4%	4,2%	1,4%	27,3%	100,0 %
2009	15,5%	13,8%	13,8%		5,2%	6,9%	1,7%	15,5%	12,1%	3,4%	1,7%	10,3%	100,0 %
Total	5,2%	22,1%	7,1%	7,9%	1,6%	1,2%	6,9%	20,9%	7,2%	5,9%	1,4%	12,7%	100,0 %
Nb de sujets	84	361	116	128	26	19	112	340	118	96	23	207	1630

**Tableau 4 : évolution annuelle selon les rubriques des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Années	Politique	Société	Faits-divers	Information pratique	Economie	Science	Santé	Etranger	Institutionnelle	Sport	Culture	People	Total
1995	8,9%	28,6%	16,1%		5,4%	5,4%		17,9%	1,8%	8,9%	7,1%		100,0%
1996	4,9%	22,0%	11,0%		3,7%	4,9%	8,5%	4,9%		31,7%	8,5%		100,0%
1997	4,9%	21,0%	16,0%	2,5%	3,7%	8,6%	12,3%	13,6%	9,9%	1,2%	6,2%		100,0%
1998	12,2%	30,5%	4,9%	3,7%	7,3%	3,7%	7,3%	9,8%	8,5%	9,8%	2,4%		100,0%
1999	11,9%	31,3%	9,0%		3,0%		14,9%	3,0%	13,4%	7,5%	6,0%		100,0%
2000	7,8%	18,6%	23,3%		7,8%	5,4%	4,7%	5,4%	5,4%	20,9%	0,8%		100,0%
2001	4,8%	15,2%	37,1%	4,8%	6,7%	2,9%	19,0%	1,9%	1,9%	3,8%	1,9%		100,0%
2002	13,1%	23,2%	25,0%	1,2%	2,4%	1,2%	8,9%	3,0%	7,7%	10,1%	2,4%	1,8%	100,0%
2003	7,9%	24,6%	27,8%	3,2%	6,3%	2,4%	4,0%	6,3%	7,9%	6,3%	1,6%	1,6%	100,0%
2004	12,2%	20,6%	25,4%	2,1%	5,8%	1,6%	10,1%	2,6%	4,2%	13,2%	1,6%	0,5%	100,0%
2005	5,7%	21,0%	21,9%	1,0%	11,4%		7,6%	8,6%	17,1%	1,9%	2,9%	1,0%	100,0%
2006	4,5%	16,2%	16,2%	2,7%	9,9%	2,7%	9,0%	7,2%	11,7%	17,1%	2,7%		100,0%
2007	11,6%	24,8%	6,2%	1,6%	7,8%	4,7%	8,5%	10,1%	10,1%	10,1%	4,7%		100,0%
2008	7,0%	10,5%	16,8%		9,1%	2,8%	9,1%	9,1%	9,1%	25,9%	0,7%		100,0%
2009	3,4%	12,1%	8,6%	3,4%	12,1%	5,2%	8,6%	13,8%	20,7%	5,2%	1,7%	5,2%	100,0%
Total	8,5%	20,8%	19,2%	1,7%	6,7%	3,1%	8,9%	6,9%	8,2%	12,3%	2,9%	0,6%	100,0%
Nb de sujets	139	340	313	28	110	51	145	113	134	200	48	10	1631

**Tableau 5 : répartition selon les tranches horaires de diffusion des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Tranches horaires	Nombre de sujets	%
20h-20h10	250	15,3%
20h10-20h20	353	21,6%
20h20-20h30	676	41,4%
20h30-20h40	332	20,3%
20h40-20h50	23	1,4%
Total	1634	100%

**Tableau 6 : répartition selon les durées des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Durées	Nombre de sujets	%
Moins d'une minute	241	14,8%
Entre une minute et une minute cinquante-neuf secondes	1091	66,9%
Entre deux minutes et deux minutes cinquante-neuf secondes	257	15,8%
Entre trois minutes et trois minutes cinquante-neuf secondes	27	1,7%
Entre quatre minutes et quatre minutes cinquante-neuf secondes	11	0,7%
Plus de cinq minutes	3	0,2%
Total	1630	100%

**Tableau 7 : répartition des rubriques journalistiques selon la tranche horaire de diffusion des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Rubriques/horaires</i>	<i>20h-20h10</i>	<i>20h10-20h20</i>	<i>20h20-20h30</i>	<i>20h30-20h40</i>	<i>20h40-20h50</i>	<i>Total</i>
Politique	20,1%	32,4%	32,4%	12,9%	2,2%	100,0%
Société	6,8%	22,4%	50,3%	19,4%	1,2%	100,0%
Faits-divers	45,0%	30,0%	19,2%	5,1%	0,6%	100,0%
Information pratique		17,9%	42,9%	39,3%		100,0%
Economie	10,9%	24,5%	51,8%	12,7%		100,0%
Science	3,9%	23,5%	52,9%	17,6%	2,0%	100,0%
Santé	8,3%	20,7%	52,4%	18,6%		100,0%
Etranger	13,3%	19,5%	48,7%	16,8%	1,8%	100,0%
Information Institutionnelle	6,0%	21,6%	52,2%	17,9%	2,2%	100,0%
Sport	2,5%	3,5%	39,0%	51,0%	4,0%	100,0%
Culture	2,1%	8,3%	39,6%	50,0%		100,0%
People	30,0%	20,0%	50,0%			100,0%
Total	15,3%	21,6%	41,4%	20,2%	1,4%	100,0%
Nombre de sujets	250	353	675	330	23	1631

**Tableau 8 : répartition des principaux programmes de télévision ayant traité du handicap entre 1995 et 2009**

<i>Titre du programme</i>	<i>Nombre de séquences</i>
C'est mieux ensemble	322
C'est au programme	211
Le magazine de la santé	124
L'œil et la main	101
Le journal de la santé	79
A vous de voir	74
Sans aucun doute	72
C'est pas normal	66
Événements handisports	69
Ca se discute	50
C'est quoi l'amour	48
30 millions d'amis	45
Tout le sport	42
Stade 2	39
Un jour en France	38
Envoyé spécial	37
Magazine olympique	32
Zone interdite	24
Sept à huit	22
Toute une histoire	20
Expression directe	17
Vie privée vie publique	17
Les 4 vérités	15
Mon kanar	15
Sport 6	15
C dans l'air	14
En direct de l'Assemblée Nationale/Questions au gouvernement	14
Régions.com	14
A toi l'actu@	13
Savoir plus santé	13
Reportages	12
Demain tous	11
E=m6	11
100% mag	10
On ne peut pas plaire à tout le monde	10
Rencontres à XV	10
Total	1726

**Tableau 9 : répartition des séquences sur le handicap selon l'horaire de diffusion des programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Horaire de diffusion</i>	<i>Nombre de séquences</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Entre 6h et 6h59	17	0,6%	13%	41,9%
Entre 7h et 7h59	36	1,3%		
Entre 8h et 8h59	306	11,1%		
Entre 9h et 9h59	569	20,7%	28,9%	
Entre 10h et 10h59	105	3,8%		
Entre 11h et 11h59	121	4,4%		
Entre 12h et 12h59	35	1,3%	15,6%	20,4%
Entre 13h et 13h59	251	9,1%		
Entre 14h et 14h59	143	5,2%		
Entre 15h et 15h59	39	1,4%	4,9%	
Entre 16h et 16h59	31	1,1%		
Entre 17h et 17h59	64	2,3%		
Entre 18h et 18h59	121	4,4%	15,5%	29,9%
Entre 19h et 19h59	85	3,1%		
Entre 20h et 20h59	221	8,0%		
Entre 21h et 21h59	81	2,9%	14,4%	
Entre 22h et 22h59	166	6,0%		
Entre 23h et 23h59	149	5,4%		
Entre 24h et 24h59	111	4,0%	7%	7,8%
Entre 1h et 1h59	61	2,2%		
Entre 2h et 2h59	21	0,8%		
Entre 3h et 3h59	7	0,3%	0,8%	
Entre 4h et 4h59	7	0,3%		
Entre 5h et 5h59	8	0,3%		
Total	2755	100%	100%	100%

**Tableau 10 : évolution annuelle des séquences selon l'horaire de diffusion des programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Horaire de diffusion</i>	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total	Total
Entre 6h et 11h59	48,8 %	55,8 %	50,0 %	39,7 %	41,7 %	31,5 %	30,8 %	38,9 %	45,8 %	38,5 %	46,6 %	49,8 %	58,9 %	25,4 %	23,8 %	41,9%	1154
Entre 12h et 17h59	17,7 %	14,3 %	18,8 %	22,1 %	27,3 %	29,2 %	26,7 %	15,0 %	14,8 %	14,5 %	20,1 %	17,8 %	20,8 %	27,8 %	28,6 %	20,4%	563
Entre 18h et 23h59	31,7 %	27,9 %	27,9 %	30,5 %	22,7 %	33,7 %	31,8 %	39,4 %	30,5 %	33,8 %	23,0 %	22,4 %	17,2 %	38,3 %	36,2 %	29,9%	823
Entre 24h et 5h59	1,8% %	2,0% %	3,2% %	7,6% %	8,3% %	5,6% %	10,8 %	6,7% %	8,9% %	13,2 %	10,3 %	10,0 %	3,1% %	8,6% %	11,4 %	7,8%	215
Total	100, 0%	100,0%	2755														

**Tableau 11 : répartition des séquences selon la durée de diffusion des programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Durées</i>	<i>Nombre de séquences</i>	<i>%</i>
Moins de 2mn30	494	17,9%
Entre 2mn30 et 4mn59	509	18,5%
Entre 5mn et 7mn29	292	10,6%
Entre 7mn30 et 9mn59	153	5,6%
Plus de 10 mn	1307	47,4%
Total	2755	100%

**Tableau 12 : évolution du nombre de reportages sur le handicap diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Années</i>	<i>Nombre de sujets</i>	<i>Total</i>
1995	56	3,4%
1996	82	5,0%
1997	81	5,0%
1998	82	5,0%
1999	67	4,1%
2000	129	7,9%
2001	105	6,4%
2002	168	10,3%
2003	126	7,7%
2004	189	11,6%
2005	108	6,6%
2006	111	6,8%
2007	129	7,9%
2008	143	8,8%
2009	58	3,5%
Total	1634	100%

**Tableau 13 : évolution annuelle du nombre de séquences sur le handicap diffusées dans les programmes télévisés**

<i>Années</i>	<i>Nombre de séquences</i>	<i>Total</i>
1995	164	6,0%
1996	147	5,3%
1997	154	5,6%
1998	131	4,8%
1999	132	4,8%
2000	178	6,5%
2001	195	7,1%
2002	193	7,0%
2003	236	8,6%
2004	296	10,7%
2005	204	7,4%
2006	219	7,9%
2007	192	7,0%
2008	209	7,6%
2009	105	3,8%
Total	2755	100%

**Tableau 14 : répartition annuelle selon les rubriques journalistiques des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Rubriques	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Politique	3,6%	2,9%	2,9%	7,2%	5,8%	7,2%	3,6%	15,8%	7,2%	16,5%	4,3%	3,6%	10,8%	7,2%	1,4%	100%
Société	4,7%	5,3%	5,0%	7,4%	6,2%	7,1%	4,7%	11,5%	9,1%	11,5%	6,5%	5,3%	9,4%	4,4%	2,1%	100%
Faits-divers	2,9%	2,9%	4,2%	1,3%	1,9%	9,6%	12,5%	13,4%	11,2%	15,3%	7,3%	5,8%	2,6%	7,7%	1,6%	100%
Inform. Pratique			7,1%	10,7%			17,9%	7,1%	14,3%	14,3%	3,6%	10,7%	7,1%		7,1%	100%
Economie	2,7%	2,7%	2,7%	5,5%	1,8%	9,1%	6,4%	3,6%	7,3%	10%	10,9%	10%	9,1%	11,8%	6,4%	100%
Science	5,9%	7,8%	13,7%	5,9%		13,7%	5,9%	3,9%	5,9%	5,9%		5,9%	11,8%	7,8%	5,9%	100%
Santé		4,8%	6,9%	4,1%	6,9%	4,1%	13,8%	10,3%	3,4%	13,1%	5,5%	6,9%	7,6%	9,0%	3,4%	100%
Etranger	8,8%	3,5%	9,7%	7,1%	1,8%	6,2%	1,8%	4,4%	7,1%	4,4%	8,0%	7,1%	11,5%	11,5%	7,1%	100%
Institutionnelle	0,7%		6,0%	5,2%	6,7%	5,2%	1,5%	9,7%	7,5%	6,0%	13,4%	9,7%	9,7%	9,7%	9,0%	100%
Sport	2,5%	13%	0,5%	4,0%	2,5%	13,5%	2,0%	8,5%	4,0%	12,5%	1,0%	9,5%	6,5%	18,5%	1,5%	100%
Culture	8,3%	14,6%	10,4%	4,2%	8,3%	2,1%	4,2%	8,3%	4,2%	6,3%	6,3%	6,3%	12,5%	2,1%	2,1%	100%
People								30%	20%	10%	10%				30,0%	100%
Total	3,4%	5,0%	5,0%	5,0%	4,1%	7,9%	6,4%	10,3%	7,7%	11,6%	6,4%	6,8%	7,9%	8,8%	3,6%	100%
Nb de séquences	56	82	81	82	67	129	105	168	126	189	105	111	129	143	58	1631

**Tableau 15 : évolution annuelle selon les genres des émissions des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

Genre	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total	Nb
Mag. citoyens	11,0 %	20,4 %	20,1 %	3,1%	2,3%	7,3%		12,4 %	25,8 %	15,2 %	26,0 %	30,1 %	41,1 %			15,5 %	427
Mag. de vie quotidienne et d'informations pratiques	27,4 %	21,1 %	16,2 %	17,6 %	20,5 %	8,4%	17,4 %	9,3%	6,8%	7,1%	9,3%	6,4%	5,7%	8,6%	5,7%	11,7 %	323
Talk-shows	3,0%	4,1%	3,2%	0,8%	1,5%	9,6%	8,2%	14,0 %	11,0 %	12,5 %	9,3%	13,2 %	10,4 %	11,5 %	27,6 %	9,5%	263
Mag. de santé	3,7%	2,7%	3,2%	9,2%	12,1 %	10,1 %	12,3 %	4,1%	9,3%	8,4%	12,3 %	5,9%	13,0 %	14,4 %	15,2 %	9,0%	249
Mag. et événements sportifs	11,6 %	9,5%	5,2%	7,6%	6,1%	14,6 %	4,6%	7,8%	1,7%	15,5 %	1,5%	11,9 %	2,6%	23,9 %	4,8%	9,0%	248
Mag. handicap	4,3%	4,1%	8,4%	13,0 %	7,6%	7,3%	8,2%	4,7%	4,2%	6,8%	8,3%	4,1%	5,7%	4,3%	9,5%	6,4%	177
Mag. de reportages	7,3%	5,4%	7,8%	9,2%	10,6 %	4,5%	4,1%	8,8%	2,1%	3,0%	4,9%	1,8%	,5%	1,9%	2,9%	4,6%	127
Documentaires	2,4%	2,7%	3,2%	10,7 %	6,1%	2,8%	2,6%	3,6%	4,7%	3,0%	3,4%	1,4%	4,2%	3,8%	4,8%	3,7%	103
Reality shows et télé-réalité	0,6%	2,0%	2,6%	0,8%	2,3%	1,1%	10,3 %	6,7%	5,5%	5,4%	3,4%	5,5%		2,9%		3,7%	101
Fictions	5,5%	4,1%	1,9%	2,3%	3,8%	3,4%	2,1%	3,1%	3,0%	2,4%	6,4%	2,3%	2,1%	2,4%	8,6%	3,3%	92
Mag. d'informations	3,7%	3,4%			4,5%	4,5%	5,1%	6,7%	4,2%	1,0%	2,0%	,5%	3,1%	6,2%	4,8%	3,3%	90
Téléthon	2,4%	4,8%	4,5%	6,9%	8,3%	5,1%	7,2%		0,4%	1,4%		2,3%	0,5%	4,3%		2,9%	81
Emissions politiques		0,7%	0,6%	0,8%	1,5%	2,2%	2,6%	2,1%	5,5%	5,1%	6,4%	5,0%	2,6%		1,0%	2,8%	76
Mag. animaliers	2,4%	5,4%	3,2%	2,3%	4,5%	4,5%	1,0%	1,0%	0,4%	1,4%	1,5%	0,9%	1,0%	2,9%	5,7%	2,3%	62
Mag. débat société	0,6%	1,4%	5,8%	7,6%	0,8%		1,5%	3,1%	2,1%	1,4%		0,5%	2,6%	1,0%	1,9%	1,9%	51
Mag. pédagogiques	1,8%	0,7%	2,6%			0,6%	6,7%	3,1%	3,8%	2,0%		0,5%			1,9%	1,7%	46
Mag. culturels	1,2%	,7%	1,3%	1,5%	,8%	3,9%		0,5%	1,3%	3,0%	2,0%	0,5%	0,5%	4,8%	1,9%	1,7%	46
Mag. religieux		1,4%	2,6%	2,3%	3,0%	1,7%	2,1%	1,0%	2,1%	1,4%	1,0%	1,4%	1,0%	2,4%		1,6%	43
Mag. Scientifiques	6,1%	3,4%	3,2%	2,3%	1,5%	1,7%	1,0%			1,7%				1,0%	1,9%	1,4%	39
Campagnes de prévention				0,8%		0,6%	1,5%	1,6%	2,5%	1,0%	1,0%	1,4%	2,6%	1,4%		1,1%	30
Mag. voyage aventure	2,4%	0,7%	0,6%	0,8%	0,8%	1,7%	0,5%	0,5%	0,8%	0,7%	1,0%	1,4%		0,5%	1,0%	0,9%	24
Mag. People	0,6%			0,8%		2,2%	1,0%	2,1%	0,4%					0,5%	1,0%	0,5%	15
Mag.s automobile	0,6%		0,6%		0,8%	1,1%		1,0%	1,3%			0,9%				0,4%	12
Météo /Prog. courts			0,6%		0,8%	1,1%		1,0%	0,8%	0,3%		0,5%		0,5%		0,4%	11
Mag. économiques			1,3%					1,0%		0,3%	0,5%	1,4%	0,5%	0,5%		0,4%	11
Autres: Jeux télévisés /Variétés	1,2%	1,4%	0,6%					0,5%				0,5%		0,5%		0,3%	8
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	2755

**Tableau 16 : répartition annuelle selon les genres d'émissions des séquences programmes à la télévision entre 1995 et 2009**

Genre	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Mag. citoyens	4,2%	7,0%	7,3%	0,9%	0,7%	3,0%		5,6%	14,3%	10,5%	12,4%	15,5%	18,5%			100%
Mag. de vie quotidienne et d'informations pratiques	13,9%	9,6%	7,7%	7,1%	8,4%	4,6%	10,5%	5,6%	5,0%	6,5%	5,9%	4,3%	3,4%	5,6%	1,9%	100%
Talk-shows	1,9%	2,3%	1,9%	0,4%	0,8%	6,5%	6,1%	10,3%	9,9%	14,1%	7,2%	11,0%	7,6%	9,1%	11,0%	100%
Mag. de santé	2,4%	1,6%	2,0%	4,8%	6,4%	7,2%	9,6%	3,2%	8,8%	10,0%	10,0%	5,2%	10,0%	12,0%	6,4%	100%
Mag. et événements sportifs	7,7%	5,6%	3,2%	4,0%	3,2%	10,5%	3,6%	6,0%	1,6%	18,5%	1,2%	10,5%	2,0%	20,2%	2,0%	100%
Mag. handicap	4,0%	3,4%	7,3%	9,6%	5,6%	7,3%	9,0%	5,1%	5,6%	11,3%	9,6%	5,1%	6,2%	5,1%	5,6%	100%
Magazines de reportages	9,4%	6,3%	9,4%	9,4%	11,0%	6,3%	6,3%	13,4%	3,9%	7,1%	7,9%	3,1%	,8%	3,1%	2,4%	100%
Documentaires	3,9%	3,9%	4,9%	13,6%	7,8%	4,9%	4,9%	6,8%	10,7%	8,7%	6,8%	2,9%	7,8%	7,8%	4,9%	100%
Reality shows et télé réalité	1,0%	3,0%	4,0%	1,0%	3,0%	2,0%	19,8%	12,9%	12,9%	15,8%	6,9%	11,9%		5,9%		100%
Fictions	9,8%	6,5%	3,3%	3,3%	5,4%	6,5%	4,3%	6,5%	7,6%	7,6%	14,1%	5,4%	4,3%	5,4%	9,8%	100%
Magazines d'informations	6,7%	5,6%			6,7%	8,9%	11,1%	14,4%	11,1%	3,3%	4,4%	1,1%	6,7%	14,4%	5,6%	100%
Téléthon	4,9%	8,6%	8,6%	11,1%	13,6%	11,1%	17,3%		1,2%	4,9%		6,2%	1,2%	11,1%		100%
Emissions politiques		1,3%	1,3%	1,3%	2,6%	5,3%	6,6%	5,3%	17,1%	19,7%	17,1%	14,5%	6,6%		1,3%	100%
Mag. animaliers	6,5%	12,9%	8,1%	4,8%	9,7%	12,9%	3,2%	3,2%	1,6%	6,5%	4,8%	3,2%	3,2%	9,7%	9,7%	100%
Magazines débat société	2,0%	3,9%	17,6%	19,6%	2,0%		5,9%	11,8%	9,8%	7,8%		2,0%	9,8%	3,9%	3,9%	100%
Mag. pédagogiques	6,5%	2,2%	8,7%			2,2%	28,3%	13,0%	19,6%	13,0%		2,2%			4,3%	100%
Mag. culturels	4,3%	2,2%	4,3%	4,3%	2,2%	15,2%		2,2%	6,5%	19,6%	8,7%	2,2%	2,2%	21,7%	4,3%	100%
Magazines religieux		4,7%	9,3%	7,0%	9,3%	7,0%	9,3%	4,7%	11,6%	9,3%	4,7%	7,0%	4,7%	11,6%		100%
Mag. scientifiques	25,6%	12,8%	12,8%	7,7%	5,1%	7,7%	5,1%			12,8%				5,1%	5,1%	100%
Campagnes de prévention				3,3%		3,3%	10,0%	10,0%	20,0%	10,0%	6,7%	10,0%	16,7%	10,0%		100%
Mag. voyage aventure	16,7%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	12,5%	4,2%	4,2%	8,3%	8,3%	8,3%	12,5%		4,2%	4,2%	100%
Mag. people	6,7%			6,7%		26,7%	13,3%	26,7%	6,7%					6,7%	6,7%	100%
Mag. automobile	8,3%		8,3%		8,3%	16,7%		16,7%	25,0%			16,7%				100%
Météo /Programme court			9,1%		9,1%	18,2%		18,2%	18,2%	9,1%		9,1%		9,1%		100%
Mag. économiques			18,2%					18,2%		9,1%	9,1%	27,3%	9,1%	9,1%		100%
Autres: Jeux télévisés /Variété	25,0%	25,0%	12,5%					12,5%				12,5%		12,5%		100,0%
Total%	6,0%	5,3%	5,6%	4,8%	4,8%	6,5%	7,1%	7,0%	8,6%	10,7%	7,4%	7,9%	7,0%	7,6%	3,8%	100%
Nb de séquences	164	147	154	131	132	178	195	193	236	296	204	219	192	209	105	2755

**Tableau 17 : évolution semestrielle du nombre de sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Périodes	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Nb de sujets
1 <sup>er</sup> semestre	25	36	32	38	34	43	57	100	47	76	58	65	67	68	19	765
2 <sup>e</sup> semestre	31	46	49	44	33	86	48	68	79	113	49	46	62	75	39	868
Total	56	82	81	82	67	129	105	168	126	189	107	111	129	143	58	1633

**Tableau 18 : évolution semestrielle du nombre de séquences diffusés dans les programmes de télévision entre 1995 et 2009**

Périodes	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Nb de séquences
1 <sup>er</sup> semestre	87	72	88	71	84	86	111	113	117	148	118	124	89	92	59	1459
2 <sup>e</sup> semestre	77	75	66	60	48	92	84	80	119	148	86	95	103	117	46	1296
Total	164	147	154	131	132	178	195	193	236	296	204	219	192	209	105	2755

**Tableau 19 : répartition annuelle selon les rubriques des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Rubriques	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Politique	3,6%	2,9%	2,9%	7,2%	5,8%	7,2%	3,6%	15,8%	7,2%	16,5%	4,3%	3,6%	10,8%	7,2%	1,4%	100%
Société	4,7%	5,3%	5,0%	7,4%	6,2%	7,1%	4,7%	11,5%	9,1%	11,5%	6,5%	5,3%	9,4%	4,4%	2,1%	100%
Faits-divers	2,9%	2,9%	4,2%	1,3%	1,9%	9,6%	12,5%	13,4%	11,2%	15,3%	7,3%	5,8%	2,6%	7,7%	1,6%	100%
Info. Pratique			7,1%	10,7%			17,9%	7,1%	14,3%	14,3%	3,6%	10,7%	7,1%		7,1%	100%
Economie	2,7%	2,7%	2,7%	5,5%	1,8%	9,1%	6,4%	3,6%	7,3%	10,0%	10,9%	10,0%	9,1%	11,8%	6,4%	100%
Science	5,9%	7,8%	13,7%	5,9%		13,7%	5,9%	3,9%	5,9%	5,9%		5,9%	11,8%	7,8%	5,9%	100%
Santé		4,8%	6,9%	4,1%	6,9%	4,1%	13,8%	10,3%	3,4%	13,1%	5,5%	6,9%	7,6%	9,0%	3,4%	100%
Etranger	8,8%	3,5%	9,7%	7,1%	1,8%	6,2%	1,8%	4,4%	7,1%	4,4%	8,0%	7,1%	11,5%	11,5%	7,1%	100%
Info. Institutionnelle	0,7%		6,0%	5,2%	6,7%	5,2%	1,5%	9,7%	7,5%	6,0%	13,4%	9,7%	9,7%	9,7%	9,0%	100%
Sport	2,5%	13,0%	0,5%	4,0%	2,5%	13,5%	2,0%	8,5%	4,0%	12,5%	1,0%	9,5%	6,5%	18,5%	1,5%	100%
Culture	8,3%	14,6%	10,4%	4,2%	8,3%	2,1%	4,2%	8,3%	4,2%	6,3%	6,3%	6,3%	12,5%	2,1%	2,1%	100%
People								30,0%	20,0%	10,0%	10,0%				30,0%	100%
Total	3,4%	5,0%	5,0%	5,0%	4,1%	7,9%	6,4%	10,3%	7,7%	11,6%	6,4%	6,8%	7,9%	8,8%	3,6%	100%
Nb de sujets	56	82	81	82	67	129	105	168	126	189	105	111	129	143	58	1631

**Tableau 20 : répartition mensuelle selon les situations de handicap des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Situations de handicap</i>	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Total</i>
Handicap en général	6,6%	7,1%	11,9%	8,5%	11,4%	9,2%	3,1%	2,9%	9,7%	8,3%	12,4%	9,0%	100%
Handicaps mentaux	10,0%	8,4%	9,7%	7,9%	11,3%	7,1%	3,1%	1,3%	9,2%	14,2%	10,8%	7,1%	100%
Handicaps sensoriels	9,2%	8,7%	12,1%	10,5%	9,2%	7,3%	2,5%	0,5%	10,8%	10,3%	11,9%	7,1%	100%
Déficiences viscérales et neuromusculaires	6,6%	3,9%	3,9%	5,9%	6,6%	2,0%	1,3%	0,7%	2,6%	5,3%	3,3%	57,9%	100%
Polyhandicap	15,6%	7,8%	3,9%	5,2%	5,2%	5,2%	3,9%	1,3%	22,1%	6,5%	9,1%	14,3%	100%
Handicaps moteurs	8,3%	7,8%	11,6%	7,4%	10,0%	8,8%	4,3%	2,3%	10,1%	12,3%	11,8%	5,4%	100%
Handicaps psychiques	9,4%	9,4%	28,1%	3,1%	9,4%	3,1%	3,1%		12,5%	3,1%	9,4%	9,4%	100%
Handicaps cognitifs	16,3%	2,3%	9,3%	2,3%	11,6%	11,6%		2,3%	9,3%	7,0%	25,6%	2,3%	100%
Total	8,5%	7,6%	11,0%	7,9%	10,0%	7,9%	3,3%	1,9%	9,9%	10,7%	11,4%	9,8%	100%
Nb. de séquences	235	209	303	218	276	218	92	51	273	294	315	270	2754

**Tableau 21 : répartition mensuelle selon les situations de handicap des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Situations de handicap</i>	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Total</i>
Handicaps moteurs	6,0%	4,8%	11,0%	4,7%	5,8%	9,0%	7,2%	6,8%	19,2%	12,7%	6,5%	6,3%	100%
Handicaps cognitifs	5,0%	7,5%	15,0%	2,5%	10,0%	15,0%	5,0%	2,5%	10,0%	20,0%	5,0%	2,5%	100%
Handicaps mentaux	7,0%	6,4%	11,0%	5,0%	13,7%	4,0%	2,0%	3,3%	8,0%	10,0%	16,1%	13,4%	100%
Handicaps sensoriels	8,3%	9,4%	15,5%	6,6%	6,6%	13,3%	2,8%	5,5%	11,6%	8,8%	7,7%	3,9%	100%
Déficiences viscérales et neuromusculaires	7,3%	4,9%	8,1%	9,8%	6,5%	4,1%	3,3%	1,6%	4,1%	4,1%	8,1%	38,2%	100%
Handicaps psychiques	3,8%	7,7%	11,5%	11,5%		7,7%					19,2%	38,5%	100%
Handicap en général	9,1%	11,1%	8,8%	5,5%	10,4%	7,8%	6,8%	8,8%	10,4%	6,2%	7,8%	7,2%	100%
Polyhandicap	9,4%	5,7%	3,8%	3,8%	7,5%	7,5%	3,8%	5,7%	7,5%	13,2%	26,4%	5,7%	100%
Total	7,2%	6,9%	10,7%	5,5%	8,3%	8,0%	5,1%	5,8%	12,6%	9,9%	9,6%	10,3%	100%
Nb de sujets	117	113	175	90	136	131	83	94	205	161	156	168	1629

**Tableau 22 : répartition mensuelle selon les rubriques journalistiques des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Rubriques</i>	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Total</i>
Politique	13,7%	7,2%	9,4%	8,6%	7,9%	8,6%	5,0%	3,6%	15,8%	5,8%	2,2%	12,2%	100%
Société	6,2%	6,8%	8,2%	3,2%	9,4%	9,7%	5,9%	7,4%	14,7%	11,2%	9,1%	8,2%	100%
Faits-divers	12,5%	10,5%	8,3%	5,1%	6,1%	4,5%	3,2%	3,2%	7,0%	11,2%	15,0%	13,4%	100%
Info. pratique	10,7%	3,6%	3,6%	14,3%	17,9%	7,1%	3,6%	3,6%	3,6%	17,9%	14,3%		100%
Economie	5,5%	7,3%	13,6%	2,7%	10,0%	14,5%	3,6%	2,7%	3,6%	4,5%	23,6%	8,2%	100%
Science	13,7%	3,9%	7,8%	7,8%	7,8%	5,9%	3,9%	5,9%		9,8%	15,7%	17,6%	100%
Santé	2,8%	6,9%	15,9%	7,6%	7,6%	9,0%	7,6%	4,1%	11,7%	9,7%	5,5%	11,7%	100%
Etranger	3,5%	8,0%	11,5%	12,4%	9,7%	8,0%	3,5%	6,2%	10,6%	9,7%	10,6%	6,2%	100%
Info. Institutionnelle	5,3%	2,3%	9,8%	4,5%	13,5%	7,5%	1,5%	3,8%	9,0%	14,3%	6,0%	22,6%	100%
Sport	2,0%	5,0%	16,5%	2,5%	3,5%	7,0%	8,5%	12,5%	28,5%	9,0%	2,0%	3,0%	100%
Culture	4,2%	6,3%	10,4%	8,3%	14,6%	12,5%	4,2%	8,3%	14,6%	4,2%	6,3%	6,3%	100%
People	10,0%	10,0%	10,0%			10,0%	20,0%		10,0%		30,0%		100%
Total	7,2%	6,9%	10,7%	5,5%	8,3%	8,2%	5,0%	5,8%	12,6%	9,8%	9,6%	10,3%	100%
Nb de sujets	117	113	175	90	136	133	82	94	205	160	157	168	1630

**Tableau 23 : répartition mensuelle selon le genre des émissions des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Genre</i>	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Total</i>
Mag. citoyens	11,7%	4,4%	10,5%	6,6%	9,8%	11,0%	0,7%		11,7%	10,5%	13,1%	9,8%	100%
Mag. de vie quotidienne et d'informations pratiques	10,5%	9,0%	10,8%	6,5%	13,9%	13,6%		0,3%	8,4%	10,5%	11,1%	5,3%	100%
Talk-shows	7,6%	9,1%	15,2%	11,4%	9,5%	4,9%	2,3%	1,9%	4,2%	16,3%	11,4%	6,1%	100%
Mag. de santé	8,8%	6,4%	10,4%	11,2%	9,6%	7,2%	4,0%	4,0%	10,4%	12,0%	9,2%	6,4%	100%
Mag. et événements sportifs	4,4%	2,0%	16,9%	3,6%	5,2%	2,8%	10,9%	6,0%	28,2%	9,3%	6,5%	4,0%	100%
Mag. handicap	9,6%	8,5%	10,7%	11,3%	11,3%	4,5%			9,0%	11,9%	15,8%	7,3%	100%
Mag. de reportages	13,4%	16,5%	7,1%	7,9%	11,0%	6,3%	5,5%	0,8%	6,3%	8,7%	12,6%	3,9%	100%
Documentaires	4,9%	8,7%	6,8%	9,7%	9,7%	9,7%	5,8%	4,9%	10,7%	6,8%	16,5%	5,8%	100%
Reality shows et télé-réalité	13,9%	13,9%	7,9%	6,9%	11,9%	11,9%	1,0%	1,0%	5,9%	9,9%	7,9%	7,9%	100%
Fictions	7,6%	9,8%	12,0%	6,5%	15,2%	4,3%	7,6%		7,6%	10,9%	10,9%	7,6%	100%
Mag. d'informations	10,0%	12,2%	12,2%	4,4%	5,6%	8,9%	2,2%	2,2%	8,9%	8,9%	11,1%	13,3%	100%
Téléthon												100%	100%
Emissions politiques	6,6%	15,8%	11,8%	9,2%	14,5%	9,2%	5,3%		2,6%	5,3%	14,5%	5,3%	100%
Mag. animaliers	3,2%	3,2%	4,8%	11,3%	12,9%	11,3%		6,5%	8,1%	14,5%	16,1%	8,1%	100%
Mag. débat société	7,8%	3,9%	13,7%	9,8%	13,7%	2,0%			9,8%	15,7%	13,7%	9,8%	100%
Mag. pédagogiques	4,3%	15,2%	19,6%	6,5%	13,0%	6,5%	4,3%		4,3%	10,9%	13,0%	2,2%	100%
Mag. culturels	2,2%	8,7%	8,7%	19,6%	8,7%	2,2%	4,3%		4,3%	10,9%	19,6%	10,9%	100%
Magazines religieux	4,7%	4,7%	4,7%	14,0%	18,6%	7,0%	9,3%		4,7%	11,6%	11,6%	9,3%	100%
Mag. scientifiques	23,1%	7,7%	10,3%		2,6%	7,7%	10,3%		10,3%	10,3%	15,4%	2,6%	100%
Campagnes de prévention			6,7%		3,3%	10,0%	10,0%	16,7%	10,0%	10,0%	13,3%	20,0%	100%
Mag. voyage aventure		8,3%	4,2%	8,3%	16,7%	20,8%	8,3%		8,3%	12,5%	4,2%	8,3%	100%
Mag. people	6,7%			20,0%		6,7%		6,7%	26,7%	20,0%	13,3%		100%
Mag. automobile	8,3%	16,7%	8,3%		8,3%	8,3%			8,3%	25,0%	16,7%		100%
Météo / Programmes courts	9,1%	9,1%	27,3%		9,1%	18,2%						27,3%	100%
Mag. économiques	9,1%		45,5%	9,1%		9,1%			9,1%		18,2%		100%
Autres: Jeux télévisés /Variété				25,0%		12,5%	25,0%	12,5%		12,5%		12,5%	100%
Total	8,5%	7,6%	11,0%	7,9%	10,0%	7,9%	3,3%	1,9%	9,9%	10,7%	11,4%	9,8%	100%
Nb de séquences	235	209	303	218	276	218	92	51	273	295	315	270	2755

**Tableau 24 : répartition selon les chaînes des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Chaines</i>	<i>Total</i>	<i>Nombre de séquences</i>
ARTE	3,2%	87
France 2	26,6%	734
France 3	30,0%	827
France 5	24,8%	682
M6	5,0%	139
TF1	10,4%	286
Total	100,0%	2755

**Tableau 25 : évolution annuelle selon les chaînes des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Années	TF1	France 2	Total
1995	41,1%	58,9%	100,0%
1996	58,5%	41,5%	100,0%
1997	63,0%	37,0%	100,0%
1998	69,5%	30,5%	100,0%
1999	55,2%	44,8%	100,0%
2000	61,2%	38,8%	100,0%
2001	61,0%	39,0%	100,0%
2002	59,5%	40,5%	100,0%
2003	56,3%	43,7%	100,0%
2004	58,7%	41,3%	100,0%
2005	64,8%	35,2%	100,0%
2006	58,6%	41,4%	100,0%
2007	69,8%	30,2%	100,0%
2008	58,7%	41,3%	100,0%
2009	58,6%	41,4%	100,0%
Total	60,2%	39,8%	100,0%
Nb de sujets	984	650	1634

**Tableau 26 : répartition selon les chaînes et les horaires de diffusion des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Chaînes	20h-20h10	20h10-20h20	20h20-20h30	20h30-20h40	20h40-20h50	Total	Nombre de sujets
TF1	13,9%	25,2%	40,4%	19,7%	0,7%	100,0%	984
Fr. 2	17,4%	16,2%	42,8%	21,2%	2,5%	100,0%	650
Total	15,3%	21,6%	41,4%	20,3%	1,4%	100,0%	1634

**Tableau 27 : répartitions selon les chaînes des personnes interviewées dans les reportages sur le handicap diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009 (en %)**

Chaînes	Médecins	Familles	Personnes en situation de	Associations	Avocats	Dirigeants de	Profanes	Représentants	Scientifiques,	Aidants (AVS,	Célébrités	Chefs	Professions	Vendeurs de	Représentants	Journalistes	Représentants	Représentants	Services de	Représentants	Syndicalistes	Transporteur	Représentants	Logeurs	Représentants	Représentants	Représentants	Total	Nombre de sujets	
TF 1	9,1	13,1	26,1	12	5,8	4,3	2,7	3,7	1,6	5	2,4	2,3	3,2	1,2	0,2	0,4	1,3	3,1	0,5	0,6	0,3	0,4	0,3	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	100	180
Fr.2	9,7	16,8	25	8,5	6,3	4	3,2	3,7	2,2	4,5	3,8	1,3	4	0,6	0,1	0,7	0,7	2,6	0,9	0,3	0,4	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	100	979	
Tot.	9,3	14,4	25,7	10,8	6	4,2	2,9	3,7	1,8	4,8	2,9	1,3	3,5	1	0,1	0,5	1,1	2,9	0,6	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	100	2779	

**Tableau 28 : répartition selon les chaînes et le degré de spécialisation des journalistes des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Chaînes	Plus de 15 sujets	10 à 14 sujets	5 à 9 sujets	Moins de 5 sujets	Total	Nombre de sujets
TF1	24,0%	15,8%	21,2%	39,0%	100,0%	843
Fr. 2	20,9%	4,9%	20,7%	53,5%	100,0%	531
Total	22,8%	11,6%	21,0%	44,6%	100,0%	1374

**Tableau 29 : répartition selon les chaînes et les rubriques journalistiques des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Chaînes	Politique	Société	Faits-divers	Info pratique	Eco.	Science	Santé	Etranger	Info. Institutionnelle	Sport	Culture	People	%	Nb
TF1	8,3%	23,8%	17,4%	2,3%	8,4%	3,1%	8,2%	7,1%	6,4%	11,6%	2,8%	0,7%	100	981
Fr. 2	8,9%	16,5%	21,8%	0,8%	4,3%	3,2%	10%	6,6%	10,9%	13,2%	3,2%	0,5%	100	650
Total	8,5%	20,8%	19,2%	1,7%	6,7%	3,1%	8,9%	6,9%	8,2%	12,3%	2,9%	0,6%	100	1631

**Tableau 30 : évolution annuelle selon les chaînes des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

Chaînes	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total	Nb
ARTE	11,6%	1,4%	0,6%	7,6%	2,3%	2,8%	1,5%	1,6%	2,1%	4,1%	3,4%	1,4%	3,1%	2,9%	1,9%	3,2%	87
Fr. 2	26,2%	37,4%	32,5%	37,4%	40,2%	30,3%	26,7%	21,2%	21,2%	26,7%	25,0%	20,1%	17,2%	27,8%	21,0%	26,6%	734
Fr. 3	26,2%	15,6%	12,3%	19,1%	11,4%	26,4%	23,6%	31,6%	41,9%	32,8%	38,7%	48,4%	48,4%	27,3%	16,2%	30,0%	827
Fr. 5	24,4%	36,1%	42,9%	29,0%	37,1%	23,6%	26,7%	16,1%	19,1%	19,6%	23,0%	13,2%	22,9%	24,9%	34,3%	24,8%	682
M6	5,5%	1,4%	3,9%	2,3%	1,5%	5,6%	3,6%	15,5%	4,2%	7,8%	2,5%	3,2%	4,2%	6,7%	2,9%	5,0%	139
TF1	6,1%	8,2%	7,8%	4,6%	7,6%	11,2%	17,9%	14,0%	11,4%	9,1%	7,4%	13,7%	4,2%	10,5%	23,8%	10,4%	286
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	2755

**Tableau 31 : répartition selon les chaînes et le caractère central ou secondaire des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

Chaînes	Secondaire	Central	Total	Nombre de séquences
ARTE	60,9%	39,1%	100%	87
France 2	70%	30%	100%	734
France 3	40,4%	59,6%	100%	827
France 5	56,3%	43,7%	100%	682
M6	79,9%	20,1%	100%	139
TF1	82,2%	17,8%	100%	286
Total	59,2%	40,8%	100%	2755

**Tableau 32 : répartition semestrielle selon les chaînes des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Chaînes	Juillet à décembre 2001	Janvier à juin 2002	Total
TF1	62	38	100
France 2	38	30	68
Total	100	68	168

**Tableau 33 : répartition annuelle des séquences diffusées dans les programmes télévisés de TF1 entre 1995 et 2009**

Périodes	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Nb
1 <sup>er</sup> semestre	7	6	10	3	7	10	25	24	10	9	11	18	2	11	14	167
2 <sup>e</sup> semestre	3	6	2	3	3	10	10	3	17	18	4	12	6	11	11	119
Total	10	12	12	6	10	20	35	27	27	27	15	30	8	22	25	286

**Tableau 34 : répartition selon les chaînes et les genres télévisuels des séquences diffusées dans les programmes entre 1995 et 2009**

Genres	ARTE	France 2	France 3	France 5	M6	TF1	Total	Nb
Magazines citoyens			42,2%	11,4%			15,5%	427
Magazines de vie quotidienne	17,2%	31,7%	5,6%	4,1%		0,3%	11,7%	323
Talk-shows		12,5%	4,7%	6,7%	19,4%	20,6%	9,5%	263
Magazines de santé		2,6%	0,7%	32,7%		0,3%	9,0%	249
Magazines sportifs /Jeux paralympiques		10,1%	18,4%	0,3%	12,2%	1,0%	9,0%	248
Magazines handicap				26,0%			6,4%	177
Magazines de reportages	8,0%	5,7%	1,8%	1,8%	20,1%	8,0%	4,6%	127
Documentaires	35,6%	1,6%	3,5%	4,4%	0,7%		3,7%	103
Reality show et télé-réalité		0,1%	0,6%			33,2%	3,7%	101
Fiction	16,1%	5,9%	1,6%	0,7%	0,7%	5,6%	3,3%	92
Magazines d'informations		3,1%	1,2%	1,8%	15,8%	8,0%	3,3%	90
Téléthon		11,0%					2,9%	81
Emissions politiques	5,7%	3,0%	5,7%	0,3%			2,8%	76
Magazines animaliers		1,1%	3,4%		0,7%	8,7%	2,3%	62
Magazines débat société	2,3%	1,1%	0,7%	4,7%		1,0%	1,9%	51
Magazines pédagogiques		0,7%	4,2%	0,6%	1,4%		1,7%	46
Magazines culturels	13,8%	2,3%	1,0%	0,4%	2,2%	1,0%	1,7%	46
Magazines religieux		5,9%					1,6%	43
Magazines scientifiques		0,5%	0,1%	2,6%	11,5%		1,4%	39
Campagnes de prévention		0,3%	0,4%	1,0%	4,3%	4,2%	1,1%	30
Magazines voyage aventure			2,9%				0,9%	24
Magazines people					2,2%	4,2%	0,5%	15
Magazines automobile					5,8%	1,4%	0,4%	12
Météo /Programmes courts	1,1%	0,4%	0,6%	0,1%	0,7%		0,4%	11
Magazines économiques				0,3%	2,2%	2,1%	0,4%	11
Jeux télévisés		0,3%	0,7%				0,3%	8
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	2755

**Tableau 35 : répartition des genres télévisuels selon caractère central ou secondaire des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Genres</i>	<i>Secondaire</i>	<i>Central</i>	<i>Total</i>	<i>Nb</i>
Magazines citoyens	23,0%	77,0%	100%	427
Magazines de vie quotidienne et d'informations pratiques	96,0%	4,0%	100%	323
Talk-shows	65,0%	35,0%	100%	263
Magazines de santé	85,1%	14,9%	100%	249
Magazines sportifs /Jeux paralympiques	54,0%	46,0%	100%	248
Magazines handicap		100,0%	100%	177
Magazines de reportages	75,6%	24,4%	100%	127
Documentaires	22,3%	77,7%	100%	103
Reality shows et télé-réalité	94,1%	5,9%	100%	101
Fictions	23,9%	76,1%	100%	92
Magazines d'informations	84,4%	15,6%	100%	90
Téléthon		100,0%	100%	81
Emissions politiques	97,4%	2,6%	100%	76
Magazines animaliers	100,0%		100%	62
Magazines débat société	54,9%	45,1%	100%	51
Magazines pédagogiques	76,1%	23,9%	100%	46
Magazines culturels	95,7%	4,3%	100%	46
Magazines religieux	97,7%	2,3%	100%	43
Magazines scientifiques	94,9%	5,1%	100%	39
Campagnes de prévention	6,7%	93,3%	100%	30
Magazines voyage aventure	95,8%	4,2%	100%	24
Magazines people	100,0%		100%	15
Magazines automobile	100,0%		100%	12
Météo /Programmes courts	18,2%	81,8%	100%	11
Magazines économiques	90,9%	9,1%	100%	11
Jeux télévisés	100,0%		100%	8
Total	59,2%	40,8%	100%	2755

**Tableau 36 : répartition selon les chaînes et l'horaire de diffusion des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Horaires de diffusion</i>	<i>ARTE</i>	<i>France 2</i>	<i>France 3</i>	<i>France 5</i>	<i>M6</i>	<i>TF1</i>	<i>Total</i>	<i>Nb</i>
Entre 6h et 8h59	1,1%	7,1%	19,1%	21,1%		1,4%	13,0%	359
Entre 9h et 11h59		37,6%	36,2%	29,2%	3,6%	5,6%	28,9%	795
Entre 12h et 14h59	5,7%	9,9%	9,9%	35,2%	7,9%	6,3%	15,6%	429
Entre 15h et 17h59	1,1%	4,0%	6,4%	5,0%	2,9%	4,5%	4,9%	134
Entre 18h et 20h59	54,0%	15,7%	12,5%	7,5%	38,8%	19,9%	15,5%	427
Entre 21h et 23h59	28,7%	17,0%	9,8%	1,0%	38,8%	36,4%	14,4%	396
Entre 24h et 2h59	9,2%	8,0%	4,6%	0,4%	7,9%	25,9%	7,0%	193
Entre 3h et 5h59		0,7%	1,6%	0,6%			0,8%	22
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	2755

**Tableau 37 : répartition du nombre de séquences sur le handicap selon les chaînes et la durée de la programmation**

<i>Durée des séquences</i>	<i>ARTE</i>	<i>France 2</i>	<i>France 3</i>	<i>France 5</i>	<i>M6</i>	<i>TF1</i>	<i>Total</i>	<i>Nb</i>
Moins de 2mn30	17,2%	6,1%	37,8%	7,0%	23,0%	14,3%	17,9%	494
Entre 2mn30 et 4mn59	12,6%	8,2%	25,8%	25,7%	23,7%	5,9%	18,5%	509
Entre 5mn et 7mn29	10,3%	5,0%	10,9%	14,4%	14,4%	13,3%	10,6%	292
Entre 7mn30 et 9mn59	3,4%	5,3%	3,0%	4,3%	9,4%	15,4%	5,6%	153
Plus de 10 mn	56,3%	75,3%	22,5%	48,7%	29,5%	51,0%	47,4%	1307
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	2755

**Tableau 38 : répartition selon les situations de handicap des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<b>Situations de handicap</b>	<b>Nb</b>	<b>%</b>
<i>Les handicaps moteurs</i>	600	36,81%
handicap moteur	427	26,20%
Tétraplégie	46	2,82%
Amputation	41	2,52%
Paralysie	38	2,33%
Paraplégie	23	1,41%
Unijambiste	7	0,43%
invalidité irréversible du dos	5	0,31%
Nanisme	4	0,25%
Hémiplégie	2	0,12%
Bébé sirène	2	0,12%
infirmité motrice cérébrale	1	0,06%
maladie de l'homme de pierre	1	0,06%
maladie des os de verre	1	0,06%
maladie orpheline qui prive du tibia	1	0,06%
Poliomyélite	1	0,06%
<i>Les handicaps mentaux</i>	299	18,34%
handicap mental	169	10,37%
Autisme	93	5,71%
Trisomie	37	2,27%
<i>Les handicaps sensoriels</i>	181	11,10%
Cécité	97	5,95%
Malvoyant	1	0,06%
Daltonisme	1	0,06%
Surdité	78	4,79%
Muet	4	0,25%
<i>Les déficiences viscérales et neuromusculaires</i>	123	7,55%
myopathie et autres maladies génétiques	81	4,97%
malformations cardiaques congénitales	42	2,58%
<i>Le polyhandicap</i>	53	3,25%
<i>Les handicaps cognitifs</i>	40	2,45%
Illettrisme	22	1,35%
Dyslexie	11	0,67%
Aphasie	3	0,18%
Dyscalculie	1	0,06%
Dysphasie	1	0,06%
Dyspraxie	1	0,06%
troubles du langage	1	0,06%
<i>Les handicaps psychiques</i>	27	1,66%
Schizophrénie	18	1,10%
troubles obsessionnels du comportement	3	0,18%
syndrome Gilles de la Tourette	3	0,18%
troubles du comportement	2	0,12%
troubles dépressifs	1	0,06%
<i>Le handicap en général</i>	307	18,83%
Total	1630	100%

**Tableau 39 : répartition selon les situations de handicap des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Situations de handicap</i>	<i>Nombre de séquences</i>	<i>%</i>
Le handicap en général	579	21,0%
Les handicaps mentaux	381	13,8%
Les handicaps sensoriels	437	15,9%
Les déficiences viscérales et neuromusculaires	152	5,5%
Le polyhandicap	77	2,8%
Les handicaps moteurs	1053	38,2%
Les handicaps psychiques	32	1,2%
Les handicaps cognitifs	43	1,6%
Total	2754	100%

**Tableau 40 : évolution annuelle selon les situations de handicap des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Années/h andicaps</i>	<i>Handicaps moteurs</i>	<i>Handicaps cognitifs</i>	<i>Handicaps mentaux</i>	<i>Handicaps sensoriels</i>	<i>Déficiences viscérales</i>	<i>Handicaps psychiques</i>	<i>Handicap en général</i>	<i>Polyhandicap</i>	<i>%</i>	<i>Nb</i>
1995	47,3%		18,2%	12,7%	12,7%		9,1%		100%	55
1996	40,2%	3,7%	24,4%	9,8%	9,8%		12,2%		100%	82
1997	27,2%	2,5%	30,9%	14,8%	7,4%		17,3%		100%	81
1998	35,8%	1,2%	21,0%	7,4%	8,6%	1,2%	23,5%	1,2%	100%	81
1999	31,3%	3,0%	14,9%	14,9%	13,4%	1,5%	16,4%	4,5%	100%	67
2000	33,3%	0,8%	20,2%	9,3%	7,8%		22,5%	6,2%	100%	129
2001	18,1%	3,8%	35,2%	9,5%	4,8%	1,0%	21,9%	5,7%	100%	105
2002	35,1%	5,4%	19,6%	6,0%	10,7%	1,8%	21,4%		100%	168
2003	42,9%	2,4%	14,3%	11,9%	5,6%		19,8%	3,2%	100%	126
2004	34,0%	0,5%	20,7%	9,6%	5,3%	1,6%	24,5%	3,7%	100%	188
2005	43,0%	0,9%	11,2%	11,2%	6,5%	6,5%	17,8%	2,8%	100%	107
2006	44,1%	1,8%	12,6%	11,7%	6,3%		13,5%	9,9%	100%	111
2007	37,2%	3,9%	10,9%	17,8%	3,1%	2,3%	23,3%	1,6%	100%	129
2008	53,1%	2,8%	11,2%	8,4%	4,2%	5,6%	11,2%	3,5%	100%	143
2009	19,0%	3,4%	13,8%	22,4%	20,7%		15,5%	5,2%	100%	58
Total	36,8%	2,5%	18,3%	11,1%	7,5%	1,7%	18,8%	3,3%	100%	1630

**Tableau 41 : évolution annuelle selon les situations de handicap des séquences diffusées dans les programmes de télévision entre 1995 et 2009**

Situations de handicap/années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total	Nb
Handicap en général	17,1%	27,2 %	22,1 %	20,6 %	25,0 %	19,7 %	26,2 %	15,0 %	22,9 %	19,6 %	21,6 %	27,1 %	19,3 %	19,6 %	8,6 %	21,0 %	579
Handicaps mentaux	11,0%	12,2 %	13,6 %	9,2%	7,6%	12,9 %	12,3 %	14,0 %	19,5 %	12,8 %	17,2 %	10,6 %	21,9 %	10,0 %	21,9 %	13,8 %	381
Handicaps sensoriels	18,9%	13,6 %	18,8 %	22,9 %	15,2 %	16,9 %	12,8 %	11,4 %	14,0 %	18,6 %	16,2 %	14,2 %	14,6 %	13,9 %	20,0 %	15,9 %	437
Déficiences viscérales et neuromusculaires	3,7%	6,1%	8,4%	8,4%	10,6 %	7,9%	9,7%	4,7%	2,5%	3,0%	2,9%	5,0%	3,1%	8,6%	1%	5,5%	152
Polyhandicap	1,2%		1,3%		1,5%	1,1%	1,5%	4,7%	4,7%	8,4%	2,0%	3,2%	2,1%	2,4%	1%	2,8%	77
Handicaps moteurs	47,0%	38,1 %	35,1 %	38,9 %	37,1 %	38,2 %	35,9 %	48,2 %	32,2 %	35,5 %	36,3 %	37,2 %	32,8 %	42,1 %	45,7 %	38,2 %	1053
Handicaps psychiques	0,6%	0,7%			0,8%	1,7%		0,5%	0,8%	1,0%	2,5%	1,8%	4,7%	1,0%		1,2%	32
Handicaps cognitifs	0,6%	2,0%	0,6%		2,3%	1,7%	1,5%	1,6%	3,4%	1,0%	1,5%	0,9%	1,6%	2,4%	1,9 %	1,6%	43
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	2754

**Tableau 42 : répartition selon les chaînes des séquences et les situations de handicap des séquences diffusées dans les programmes de télévision entre 1995 et 2009**

Situations de handicap/chaînes	ARTE	France 2	France 3	France 5	M6	TF1	Total	Nb
Handicap en général	20,7%	24,1%	22,6%	19,5%	16,5%	14,3%	21,0%	579
Handicaps mentaux	18,4%	10,1%	16,5%	13,6%	15,1%	14,3%	13,8%	381
Handicaps sensoriels	10,3%	8,9%	12,8%	33,4%	4,3%	8,0%	15,9%	437
Déficiences viscérales et neuromusculaires	2,3%	12,4%	2,3%	3,1%	2,9%	5,2%	5,5%	152
Polyhandicap	3,4%	4,0%	1,6%	1,9%	4,3%	4,5%	2,8%	77
Handicaps moteurs	40,2%	37,7%	41,8%	26,2%	54,7%	49,3%	38,2%	1053
Handicaps psychiques	2,3%	,7%	1,2%	1,2%		2,4%	1,2%	32
Handicaps cognitifs	2,3%	2,2%	1,2%	1,0%	2,2%	1,7%	1,6%	43
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	2754

**Tableau 43 : répartition selon les chaînes et les situations de handicap des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Situation de handicap/chaînes	TF1	France 2	Total	Nb
Handicaps moteurs	37,1%	36,4%	36,8%	600
Handicaps cognitifs	30,2%	1,4%	2,5%	40
Handicaps mentaux	18,3%	18,3%	18,3%	299
Handicaps sensoriels	11,9%	9,9%	11,1%	181
Déficiences viscérales	4,3%	12,5%	7,5%	123
Handicaps psychiques	1,5%	1,8%	1,7%	27
Handicap en général	20,7%	16%	18,8%	307
polyhandicap	3%	3,7%	3,3%	53
Total	100%	100%	100%	1630

**Tableau 44 : répartition selon les situations de handicap et les chaînes des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Situations de handicap/chaînes</i>	<i>TF1</i>	<i>France 2</i>	<i>Total</i>
Handicaps moteurs	60,7%	39,3%	100%
Handicaps cognitifs	77,5%	22,5%	100%
Handicaps mentaux	60,2%	39,8%	100%
Handicaps sensoriels	64,6%	35,4%	100%
Déficiences viscérales	34,1%	65,9%	100%
Handicaps psychiques	55,6%	44,4%	100%
Handicap en général	66,1%	33,9%	100%
Polyhandicap	54,7%	45,3%	100%
Total	60,2%	39,8%	100%
Nombre de sujets	984	650	1634

**Tableau 45 : répartition des personnes interviewées dans les reportages sur le handicap diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Personnes interviewées</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>
Personnes en situation de handicap	714	25,69%
Familles	399	14,36%
Associations	299	10,76%
Médecins	259	9,32%
Avocats	166	5,97%
Aidants (AVS, éducateur, etc.)	134	4,82%
Dirigeants de centre pour handicapés	117	4,21%
Représentants de l'Education Nationale	102	3,67%
Professions paramédicales	96	3,45%
Célébrités (artistes, sportifs, etc.)	81	2,91%
Profanes	80	2,88%
Représentants politiques	80	2,88%
Chefs d'entreprise	54	1,94%
Scientifiques, experts	51	1,84%
Représentants des forces de l'ordre	31	1,12%
Vendeurs de matériel pour handicapé	27	0,97%
Services de l'Etat	18	0,65%
Journalistes	14	0,5%
Représentants du secteur des assurances	13	0,47%
Transporteurs	12	0,43%
Syndicalistes	10	0,36%
Représentants religieux	6	0,22%
Logeurs	5	0,18%
Représentants du secteur de l'alimentation	4	0,14%
Représentants du secteur bancaire	4	0,14%
Représentants du monde de la nuit	2	0,07%
Représentants de l'industrie pharmaceutique	1	0,04%
Total	2779	100%

**Tableau 46 : évolution annuelle des personnes interviewées dans les sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009 (en %)**

Années	Médecins	Familles	Handicapés	Associations	Avocats	Dir. de centres	Profanes	Repr. l'Education Nationale	Scientifiques, experts	Aidants	Célébrités	Chefs d'entr.	Prof. Paraméd.	Vendeurs de matériel	Repr. alimentation	Journalistes	Repr. forces de l'ordre	Repr. politiques	Services de l'Etat	Repr. assurances	Syndicalistes	Transporteurs	Repr. religieux	Logeurs	Repr. Industrie automobile	Repr. Secteur bancaire	Repr. monde de la nuit	Total
1995	6,8	14,9	47,3	6,8		4,1				8,1	6,8	1,4	1,4				1,4											100
1996	16,5	14,9	31,4	9,1		5,0		1,7	0,8	5,0	8,3	1,7	0,8	0,8	0,8	1,7						0,8						100
1997	12,9	17,0	25,1	6,4	3,5	4,7	4,1	1,8	3,5	8,2	4,7	0,6	2,3	1,2		1,8		1,2								1,2		100
1998	10,6	13,2	24,5	11,9	3,3	4,6	1,3	2,6	2,6	13,2	2,6	1,3	3,3			0,7		3,3	0,7									100
1999	10,2	14,6	29,2	10,9	3,6	3,6	4,4	1,5	1,5	8,0	5,8	0,70	1,5	1,5		0,7	1,5		0,7									100
2000	8,4	10,7	21,4	13,0	8,4	5,1	3,7	4,2	1,4	4,2	2,8	0,9	2,8	0,5		0,9	2,8	3,7	1,4	3,3	0,5							100
2001	17,4	10,3	11,4	16,3	15,2	2,2	1,6	7,1	,5	3,8	1,6	1,6	2,2	0,5		1,1	2,2	2,7	1,1	0,5	0,5							100
2002	6,9	13,0	21,1	13,0	9,7	5,7	2,8	5,7	2,0	4,9	1,2	2,0	4,9	0,8		0,4	1,2	4,0	0,8									100
2003	10,5	21,4	25,2	4,8	11,0	1,9	1,0	3,8	1,4	2,9	2,4	2,4	2,4	0,5	0,5		1,0	3,8	0,5	1,4		0,5	1,0					100
2004	8,3	18,5	27,2	10,2	7,0	5,4	2,9	1,6	1,0	3,8	1,3	0,6	1,9	1,0	0,3	0,3	1,0	4,2	1,6		0,3	1,0	0,3		0,3			100
2005	9,3	15,2	26,0	11,8	2,5	3,4	5,4	3,4		3,9	2,9	2,9	2,9	1,0	0,5	0,5	1,5	3,4	1,0		0,5	2,0						100
2006	8,8	10,3	32,0	10,8	6,2	4,1	4,1	5,2	2,1	2,1	1,5	2,6	3,6	1,5			1,5	2,6		0,5	0,5							100
2007	3,5	11,4	30,3	14,5	2,6	4,4	5,3	3,9	1,8	3,5	1,3		8,8	1,8	0,4		0,4	2,6	0,4		0,4	0,9	0,4	0,4		0,9		100
2008	8,1	11,7	26,6	8,1	4,1	5,4	2,3	5,4	3,6	2,3	1,4	4,1	6,8	1,8		0,5	0,9	2,7		0,5	0,9	0,9		1,4		0,9		100
2009	4,6	19,4	19,4	10,2	2,8	0,9		3,7	6,5	5,6	9,3	9,3	1,9	0,9				2,8			1,9			0,9				100
Tota l	9,3	14,4	25,7	10,8	6,0	4,2	2,9	3,7	1,8	4,8	2,9	1,9	3,5	1,0	0,10	0,5	1,1	2,9	0,6	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2		0,1	0,1	100
Nb	259	399	714	299	166	117	80	102	51	134	81	54	96	27	4	14	31	80	18	13	10	12	6	5	1	4	2	2779

**Tableau 47 : évolution par tranches quinquennales de la répartition des personnes handicapées interviewées selon la médiatisation de leur handicap dans les reportages sur le handicap diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Situations de handicap<sup>32</sup>/périodes quinquennales</i>	1995-1999	2000-2004	2005-2009	% d'handicapés interviewés	Nb d'interviewés	% de leur situation de handicap dans les sujets
Handicapés moteurs	49,2%	49,4%	55,3%	51,5%	368	36,8%
Handicapés sensoriels	12,4%	14,8%	15,2%	14,3%	102	11,1%
Handicapés mentaux	14,5%	8,9%	9,1%	10,5%	75	18,3%
Déficients viscéraux	6,2%	5,4%	3,4%	4,9%	35	7,5%
Handicaps cognitifs	5,3%	3,2%	4,3%	3,6%	26	2,5%
Handicapés psychiques	0,5%	1,9%	0,8%	1,1%	8	1,7%
Polyhandicapés		1,2%	0,4%	0,6%	4	3,3%
Les handicapés en général	12,4%	15,2%	11,7%	13,5%	96	18,8%
Total	100%	100%	100%	100%	714	100%

**Tableau 48 : répartition des personnes interviewées selon les situations de handicap dans les sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Pers. interviewées/handicaps</i>	<i>Handicaps moteurs</i>	<i>Handicaps cognitifs</i>	<i>Handicaps mentaux</i>	<i>Handicaps sensoriels</i>	<i>Déficiences viscérales</i>	<i>Handicaps psychiques</i>	<i>Handicap en général</i>	<i>Polyhandicap</i>	<i>Nb</i>
Médecins	7,2%	8,7%	7,8%	12,8%	18,4%	36,7%	5,1%	14,8%	259
Familles	10,5%	5,4%	20,4%	6,3%	18,8%	12,2%	15%	36,1%	399
Pers. en situation de handicap	40,8%	28,3%	13,0%	30,4%	16,9%	16,3%	18,9%	3,7%	714
Associations	10,5%	6,5%	10,7%	4,8%	15,0%	12,2%	13,8%	12,0%	299
Avocats	4,0%		12,6%	0,9%	3,4%	4,1%	4,9%	18,5%	166
Dir. de centre	3,5%	2,2%	5,7%	4,2%	1,9%	2,0%	5,7%	1,9%	117
Profanes	2,9%	2,2%	2,9%	5,4%			2,8%	2,8%	80
Repr. de l'Education Nationale	2,2%	15,2%	3,6%	4,8%	1,4%	2,0%	5,3%		102
Scientifiques, experts	1,0%	5,4%	2,1%	3,6%	3,4%		0,6%	2,8%	51
Aidants (AVS, éducateur, etc.)	4,2%	1,1%	7,3%	6,5%	1,0%	2,0%	5,5%		134
Célébrités (artistes, sportifs, etc.)	2,4%		2,9%	4,5%	8,2%		2,0%		81
Chefs d'entreprise	1,6%	6,5%	0,2%	2,7%			4,7%		54
Prof. paramédicales	1,6%	12,0%	4,5%	5,4%	2,4%	2,0%	3,6%	2,8%	96
Vendeurs de matériel pour handicapé	1,4%			2,1%			1,4%		27
Repr. du secteur de l'alimentation	0,3%						0,2%		4
Journalistes	0,2%		0,5%	0,6%	2,4%		0,4%		14
Repr. des forces de l'ordre	1,2%	1,1%	2,1%	0,3%	1,0%		0,8%		31
Repr. politiques	2,2%	5,4%	1,6%	1,8%	2,9%	6,1%	5,5%	2,8%	80
Services de l'Etat	0,3%		1,6%	0,3%	1,0%		0,4%	0,9%	18
Repr. du secteur des assurances	0,1%		0,2%	0,6%	0,5%		1,4%	0,9%	13
Syndicalistes	0,3%		0,2%		1,0%	4,1%	0,4%		10
Transporteurs	0,7%			1,2%			0,4%		12
Repr. religieux	0,1%		0,2%	0,3%			0,6%		6
Logeurs	0,4%			0,3%					5
Repr. Industrie pharmaceutique					0,5%				1
Repr. secteur bancaire	0,1%						0,6%		4
Repr. du monde de la nuit				0,6%					2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	2779

<sup>32</sup> La catégorie « handicapés en général » renvoie ici aux personnes dont la situation de handicap n'est pas renseignée. Son exclusion ne bouleverse pas les répartitions obtenues.

**Tableau 49 : répartition selon les situations de handicap et l'horaire de la programmation des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Situations de handicap/horaires diff.</i>	<i>Entre 6h et 8h59</i>	<i>Entre 9h et 11h59</i>	<i>Entre 12h et 14h59</i>	<i>Entre 15h et 17h59</i>	<i>Entre 18h et 20h59</i>	<i>Entre 21h et 23h59</i>	<i>Entre 24h et 2h59</i>	<i>Entre 3h et 5h59</i>	<i>Total</i>	<i>Nb</i>
Le handicap en général	10,0%	41,3%	19,2%	5,4%	11,1%	7,6%	4,7%	0,9%	100%	579
Handicaps mentaux	13,9%	22,6%	16,5%	2,6%	13,9%	21,0%	8,4%	1,0%	100%	381
Handicaps sensoriels	31,8%	32,3%	9,8%	3,0%	11,7%	7,1%	4,1%	0,2%	100%	437
Déficiences viscérales et neuromusculaires	15,8%	17,8%	18,4%	7,9%	22,4%	6,6%	8,6%	2,6%	100%	152
Polyhandicap	10,4%	6,5%	15,6%	2,6%	11,7%	29,9%	23,4%		100%	77
Handicaps moteurs	6,7%	26,7%	14,8%	6,3%	18,7%	18,2%	7,8%	0,8%	100%	1053
Handicaps psychiques	9,4%	28,1%	25,0%		15,6%	15,6%	6,3%		100%	32
Handicaps cognitifs	7,0%	16,3%	18,6%		30,2%	25,6%	2,3%		100%	43
Total	13,0%	28,9%	15,6%	4,9%	15,5%	14,4%	7,0%	0,8%	100%	2754

**Tableau 50 : répartition selon les situations de handicap et la durée de la programmation des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Situations de handicap</i>	<i>Moins de 2mn30</i>	<i>Entre 2mn30 et 4mn59</i>	<i>Entre 5mn et 7mn29</i>	<i>Entre 7mn30 et 9mn59</i>	<i>Plus de 10 mn</i>	<i>Total</i>	<i>Nb</i>
Le handicap en général	23,5%	17,8%	11,6%	3,5%	43,7%	100%	579
Handicaps mentaux	17,6%	19,7%	14,2%	6,3%	42,3%	100%	381
Handicaps sensoriels	12,6%	15,3%	9,4%	4,6%	58,1%	100%	437
Déficiences viscérales et neuromusculaires	5,3%	12,5%	3,3%	5,3%	73,7%	100%	152
Polyhandicap	9,1%	22,1%	6,5%	9,1%	53,2%	100%	77
Handicaps moteurs	19,9%	20,5%	10,4%	6,5%	42,7%	100%	1053
Handicaps psychiques	18,8%	15,6%	25,0%	3,1%	37,5%	100%	32
Handicaps cognitifs	9,3%	16,3%	7,0%	11,6%	55,8%	100%	43
Total	17,9%	18,5%	10,6%	5,6%	47,5%	100%	2754

**Tableau 51 : répartition selon les situations de handicap et le caractère central ou secondaire dans la programmation des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Situations de handicap</i>	<i>Secondaire</i>	<i>Central</i>	<i>Total</i>	<i>Nb</i>
Le handicap en général	68,9%	31,1%	100%	579
Handicaps mentaux	56,2%	43,8%	100%	381
Handicaps sensoriels	35,0%	65,0%	100%	437
Déficiences viscérales et neuromusculaires	32,9%	67,1%	100%	152
Polyhandicap	67,5%	32,5%	100%	77
Handicaps moteurs	68,7%	31,3%	100%	1053
Handicaps psychiques	65,6%	34,4%	100%	32
Handicaps cognitifs	41,9%	58,1%	100%	43
Total	59,2%	40,8%	100%	2754

**Tableau 52 : répartition des rubriques journalistiques selon les types de personnes handicapées interviewées dans les reportages diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Rubriques/pers. handicapés</i>	<i>Handicap. moteurs</i>	<i>Handicap. cognitifs</i>	<i>Handicap. mentaux</i>	<i>Handicap. sensoriels</i>	<i>Déficients viscéraux</i>	<i>Handicap. psychiques</i>	<i>Handicap. non défini</i>	<i>Polyhandicapé</i>	<i>Total</i>	<i>Nb</i>
Politique	37,5%			12,5%	4,2%		45,8%		100%	24
Société	41,8%	8,2%	13,7%	12,6%	4,9%		17,6%	1,1%	100%	182
Faits-divers	59,3%		13,6%	5,1%	10,2%		10,2%	1,7%	100%	59
Information pratique	30,8%	7,7%		46,2%		7,7%	7,7%		100%	13
Economie	50,5%	3,7%	7,5%	8,4%	,9%		29,0%		100%	107
Science	35,3%		17,6%	17,6%	29,4%				100%	17
Santé	36,7%	6,1%	16,3%	16,3%	8,2%	12,2%	2,0%	2,0%	100%	49
Etranger	58,5%	2,4%	9,8%	7,3%	4,9%		17,1%		100%	41
Information institutionnelle	48,8%	4,9%	12,2%	12,2%	9,8%	2,4%	9,8%		100%	41
Sport	82,5%		,7%	15,3%	1,5%				100%	137
Culture	11,1%		36,1%	47,2%	2,8%		2,8%		100%	36
People	75,0%			25,0%					100%	4
Total	51,5%	3,7%	10,6%	14,4%	4,9%	1,1%	13,2%	0,6%	100%	710

**Tableau 53 : répartition selon les rubriques journalistiques des personnes interviewées dans les sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Pers. Interviewées/Rubriques</i>	<i>Politiq.</i>	<i>Société</i>	<i>Faits-divers</i>	<i>Info. pratique</i>	<i>Eco.</i>	<i>Science</i>	<i>Santé</i>	<i>Etranger</i>	<i>Info. institutionnelle</i>	<i>Sport</i>	<i>Culture</i>	<i>People</i>	<i>Total</i>	<i>Nb</i>
Médecins	2,9%	3,8%	7,9%	4,1%	1,5%	24,7%	34,1%	16,0%	4,5%	1,7%	3,3%	5,9%	9,3%	259
Familles	10,2%	19,2%	21,3%	10,2%	3,8%	7,5%	15,9%	15,4%	12,8%	5,2%	5,4%		14,4%	399
Pers. en situation de handicap	17,5%	26,9%	11,1%	26,5%	41,2%	18,3%	15,3%	23,4%	22,9%	59,1%	39,1%	23,5%	25,6%	712
Associations	22,6%	13,6%	10,5%	16,3%	10,0%	9,7%	6,6%	9,1%	16,8%	2,2%	2,2%	11,8%	10,8%	299
Avocats	1,5%	1,0%	26,2%	4,1%	1,2%	1,1%	2,4%	2,3%					6,0%	166
Dir. de centres		4,4%	2,4%	2,0%	3,5%	2,2%	3,6%	5,7%	1,7%	12,1%	8,7%		4,2%	116
Profanes		3,0%	4,1%	8,2%	3,5%	2,2%	1,5%	3,4%	2,8%	0,4%	3,3%	17,6%	2,9%	80
Repr. de l'Education Nationale	4,4%	9,5%	0,6%	4,1%	0,8%	2,2%	1,5%	4,6%	3,4%	0,9%	2,2%		3,7%	102
Scientifiques, experts	0,7%	0,7%	0,4%		1,9%	17,2%	2,7%	3,4%	3,9%				1,8%	51
Aidants (AVS, éducateur, etc.)	2,2%	8,3%	1,7%	6,1%	3,1%		3,3%	5,1%	3,9%	10,3%	4,3%		4,8%	134
Célébrités (artistes, sportifs, etc.)	3,6%	1,3%	0,6%		0,4%	2,2%	0,3%		7,3%	7,3%	29,3%	17,6%	2,9%	81
Chefs d'entr.	2,2%	0,1%	0,4%		15,0%		1,5%	0,6%	1,7%				1,9%	54
Prof. paramédicales	2,9%	4,1%	1,1%	6,1%	2,3%	2,2%	9,6%	1,7%	6,1%		1,1%		3,5%	96
Vendeurs de matériel	1,5%	0,1%		4,1%	4,6%	5,4%	0,3%	1,7%		0,4%			1,0%	27
Repr. du secteur de l'alimentation		0,1%	0,2%		0,4%			0,6%					0,1%	4
Journalistes		0,1%	0,9%		0,8%			0,6%	2,8%				0,5%	14
Repr. des forces de l'ordre	0,7%	0,3%	3,8%		0,8%			1,1%	2,2%				1,1%	31
Repr. politiques	21,2%	1,5%	3,0%	6,1%	1,2%	2,2%	0,6%	1,7%	4,5%			23,5%	2,9%	80
Services de l'Etat		0,4%	1,7%		0,4%	1,1%	0,3%	0,6%	0,6%		1,1%		0,6%	18
Repr. des assurances	1,5%	0,4%	0,2%		2,3%					0,4%			0,5%	13
Syndicalistes	0,7%	0,3%	0,9%		0,4%		0,3%						0,4%	10
Transporteurs	1,5%	0,4%	0,6%	2,0%			0,3%		1,1%				0,4%	12
Repr. religieux	0,7%	0,1%						2,3%					0,2%	6
Logeurs			0,2%		0,4%			0,6%	1,1%				0,2%	5
Repr. de l'industrie pharmaceutique			0,2%											1
Repr. du secteur bancaire	1,5%				0,8%								0,1%	4
Repr. du monde de la nuit						2,2%							0,1%	2
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	2776

**Tableau 54 : répartition des rubriques journalistiques selon les personnes interviewées dans les sujets sur le handicap diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009 (en %)**

<i>Pers.intervi ewées/Rub riques</i>	<i>Politiq.</i>	<i>Société</i>	<i>Faits- divers</i>	<i>Info. pratique</i>	<i>Eco.</i>	<i>Science</i>	<i>Santé</i>	<i>Etranger</i>	<i>Info. institutionnelle</i>	<i>Sport</i>	<i>Culture</i>	<i>People</i>	<i>%</i>	<i>Nb (n=)</i>
Médecins	1,5	10,0	16,2	0,8	1,5	8,9	44,0	10,8	3,1	1,5	1,2	0,4	100	259
Familles	3,5	32,6	28,3	1,3	2,5	1,8	13,3	6,8	5,8	3,0	1,3		100	399
Pers. en situation de handicap	3,4	25,6	8,3	1,8	15,0	2,4	7,2	5,8	5,8	19,2	5,1	0,6	100	712
Associatio ns	10,4	30,8	18,7	2,7	8,7	3,0	7,4	5,4	10,0	1,7	0,7	0,7	100	299
Avocats	1,2	4,2	83,7	1,2	1,8	0,6	4,8	2,4					100	166
Dir. de centres		25,9	11,2	0,9	7,8	1,7	10,3	8,6	2,6	24,1	6,9		100	116
Profanes		25,0	27,5	5,0	11,3	2,5	6,3	7,5	6,3	1,3	3,8	3,8	100	80
Repr. de l'Educatio n Nationale	5,9	62,7	2,9	2,0	2,0	2,0	4,9	7,8	5,9	2,0	2,0		100	102
Scientifiqu es, experts	2,0	9,8	3,9		9,8	31,4	17,6	11,8	13,7				100	51
Aidants (AVS, éducateur, etc.)	2,2	41,8	6,7	2,2	6,0		8,2	6,7	5,2	17,9	3,0		100	134
Célébrités	6,2	11,1	3,7		1,2	2,5	1,2		16,0	21,0	33,3	3,7	100	81
Chefs d'entr.	5,6	1,9	3,7		72,2		9,3	1,9	5,6				100	54
Prof. paramédic ales	4,2	29,2	6,3	3,1	6,3	2,1	33,3	3,1	11,5		1,0		100	96
Vendeurs de matériel	7,4	3,7		7,4	44,4	18,5	3,7	11,1		3,7			100	27
Repr. du secteur de l'alimentat ion		25,0	25,0		25,0			25,0					100	4
Journaliste s		7,1	35,7		14,3			7,1	35,7				100	14
Repr. des forces de l'ordre	3,2	6,5	64,5		6,5			6,5	12,9				100	31
Repr. Politiques	36,3	12,5	20,0	3,8	3,8	2,5	2,5	3,8	10,0			5,0	100	80
Serv. de l'Etat		16,7	50,0		5,6	5,6	5,6	5,6	5,6		5,6		100	18
Repr. des assurances	15,4	23,1	7,7		46,2					7,7			100	13
Syndicalist es	10,0	20,0	50,0		10,0		10,0						100	10
Transport eurs	16,7	25,0	25,0	8,3			8,3		16,7				100	12
Repr. religieux	16,7	16,7						66,7					100	6
Logeurs			20,0		20,0			20,0	40,0				100	5
Repr. Industrie pharmace utique			100,0										100	1
Repr. du secteur bancaire	50,0				50,0								100	4
Repr. du monde de la nuit						100,0%							100	2
Total	4,9	24,4	19,1	1,8	9,4	3,4	12,0	6,3	6,4	8,4	3,3	0,6	100	2776

**Tableau 55 : évolution annuelle selon les rubriques journalistiques des sujets diffusés dans le JT de France 2 entre 1995 et 2009**

Années/Rub r.	Politiq.	Société	Faits- divers	Info. pratique	Eco.	Science	Santé	Etranger	Info. instituti onnelle	Sport	Culture	People	Total
1995	5,4%	29,7%	16,2%		5,4%	5,4%	2,7%	13,5%	5,4%	5,4%	10,8%		100%
1996	8,3%	25,0%	11,1%		2,8%	2,8%	11,1%	2,8%		25,0%	11,1%		100%
1997	2,9%	8,8%	20,6%		2,9%	11,8%	20,6%	17,6%	8,8%		5,9%		100%
1998	17,9%	17,9%	3,6%		7,1%	7,1%	14,3%	10,7%	10,7%	10,7%			100%
1999	12,9%	22,6%	6,5%		6,5%		25,8%	3,2%	12,9%	3,2%	6,5%		100%
2000	7,8%	17,6%	25,5%		5,9%	5,9%	5,9%	2,0%	9,8%	19,6%			100%
2001	2,4%	16,7%	40,5%	2,4%	4,8%	7,1%	16,7%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%		100%
2002	14,1%	20,5%	17,9%			2,6%	11,5%	6,4%	7,7%	16,7%	2,6%		100%
2003	6,5%	16,1%	32,3%	3,2%	3,2%	1,6%	9,7%	11,3%	11,3%	1,6%		3,2%	100%
2004	12,5%	16,7%	20,8%	1,0%	2,1%	5,2%	16,7%	2,1%	5,2%	16,7%	1,0%		100%
2005	10,0%	10,0%	26,0%	2,0%	2,0%		12,0%	10,0%	26,0%		2,0%		100%
2006	5,1%	6,8%	22,0%		5,1%	3,4%	10,2%	11,9%	15,3%	18,6%	1,7%		100%
2007	9,3%	14,8%	7,4%		7,4%	5,6%	20,4%	11,1%	13,0%	5,6%	5,6%		100%
2008	16,9%	8,5%	19,7%		5,6%	2,8%	11,3%	8,5%	4,2%	22,5%			100%
2009	7,7%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	7,7%	28,2%	17,9%	25,6%			2,6%	100%
Total	9,8%	15,2%	19,4%	0,8%	3,9%	4,3%	13,9%	8,2%	10,2%	11,2%	2,7%	0,4%	100%
Nb de sujets	75	117	149	6	30	33	107	63	78	86	21	3	768

**Tableau 56 : évolution annuelle selon les rubriques journalistiques des sujets diffusés dans le JT de TF1 entre 1995 et 2009**

Années/Rub r.	Politiq.	Société	Faits- divers	Info. pratique	Eco.	Scien ce	Santé	Etranger	Info. instituti onnelle	Sport	Cult.	People	Total
1995	13,0%	26,1%	17,4%		4,3%	4,3%		21,7%		13,0%			100%
1996	2,1%	18,8%	10,4%		4,2%	6,3%	8,3%	8,3%		35,4%	6,3%		100%
1997	5,9%	27,5%	11,8%	3,9%	3,9%	7,8%	9,8%	11,8%	9,8%	2,0%	5,9%		100%
1998	8,8%	35,1%	5,3%	5,3%	7,0%	3,5%	7,0%	8,8%	7,0%	8,8%	3,5%		100%
1999	10,8%	37,8%	10,8%				8,1%	2,7%	13,5%	10,8%	5,4%		100%
2000	7,6%	19,0%	21,5%		8,9%	5,1%	5,1%	7,6%	2,5%	21,5%	1,3%		100%
2001	6,3%	14,1%	34,4%	6,3%	7,8%	1,6%	20,3%	1,6%	1,6%	4,7%	1,6%		100%
2002	11,0%	25,0%	28,0%	2,0%	4,0%	1,0%	8,0%	5,0%	7,0%	4,0%	2,0%	3,0%	100%
2003	8,5%	31,0%	21,1%	2,8%	9,9%	2,8%	2,8%	2,8%	5,6%	9,9%	2,8%		100%
2004	13,5%	21,6%	26,1%	2,7%	8,1%	0,9%	8,1%	4,5%	3,6%	8,1%	1,8%	0,9%	100%
2005	4,5%	26,9%	14,9%	1,5%	16,4%		9,0%	9,0%	10,4%	3,0%	3,0%	1,5%	100%
2006	6,2%	23,1%	13,8%	4,6%	12,3%	1,5%	10,8%	6,2%	6,2%	12,3%	3,1%		100%
2007	11,1%	28,9%	5,6%	2,2%	7,8%	5,6%	5,6%	10,0%	8,9%	11,1%	3,3%		100%
2008	7,1%	11,9%	11,9%		10,7%	3,6%	8,3%	8,3%	11,9%	25,0%	1,2%		100%
2009		17,6%	11,8%	2,9%	17,6%	5,9%	8,8%	11,8%	5,9%	8,8%	2,9%	5,9%	100%
Total	8,3%	23,8%	17,4%	2,3%	8,4%	3,1%	8,2%	7,1%	6,4%	11,6%	2,8%	0,7%	100%
Nb de sujets	81	233	171	23	82	30	80	70	63	114	27	7	981

**Tableau 57 : répartition des personnes interviewées selon les situations de handicaps dans les reportages diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Personnes interviewées</i>	<i>Handicaps moteurs</i>	<i>Handicaps cognitifs</i>	<i>Handicaps mentaux</i>	<i>Handicaps sensoriels</i>	<i>Déficiences viscérales</i>	<i>Handicaps psychiques</i>	<i>Le handicap en général</i>	<i>Poly handicap</i>	<i>Total</i>
Médecins	25,1%	3,1%	17,4%	16,6%	14,7%	6,9%	10,0%	6,2%	100%
Familles	24,1%	1,3%	29,9%	5,3%	9,9%	1,5%	18,2%	9,9%	100%
Personnes en situation de handicap	51,7%	3,7%	10,5%	14,3%	4,9%	1,1%	13,2%	0,6%	100%
Associations	31,9%	2,0%	20,8%	5,4%	10,4%	2,0%	23,2%	4,4%	100%
Avocats	21,7%		44,0%	1,8%	4,2%	1,2%	15,1%	12,0%	100%
Dirigeants de centre pour handicapés	27,4%	1,7%	28,2%	12,0%	3,4%	0,9%	24,8%	1,7%	100%
Profanes	32,5%	2,5%	21,3%	22,5%			17,5%	3,8%	100%
Représentants de l'Education Nationale	19,6%	13,7%	20,6%	15,7%	2,9%	1,0%	26,5%		100%
Scientifiques, experts	17,6%	9,8%	23,5%	23,5%	13,7%		5,9%	5,9%	100%
Aidants (AVS, éducateur, etc.)	28,4%	0,7%	31,3%	16,4%	1,5%	0,7%	20,9%		100%
Célébrités (artistes, sportifs, etc.)	27,5%		21,3%	18,8%	21,3%		11,3%		100%
Chefs d'entreprise	26,4%	11,3%	1,9%	17,0%			43,4%		100%
Professions paramédicales	14,6%	11,5%	27,1%	18,8%	5,2%	1,0%	18,8%	3,1%	100%
Vendeurs de matériel pour handicapé	48,1%			25,9%			25,9%		100%
Représentants du secteur de l'alimentation	75,0%						25,0%		100%
Journalistes	14,3%		21,4%	14,3%	35,7%		14,3%		100%
Représentants des forces de l'ordre	35,5%	3,2%	38,7%	3,2%	6,5%		12,9%		100%
Représentants politiques	25,0%	6,3%	11,3%	7,5%	7,5%	3,8%	35,0%	3,8%	100%
Services de l'Etat	16,7%		50,0%	5,6%	11,1%		11,1%	5,6%	100%
Représentants du secteur des assurances	7,7%		7,7%	15,4%	7,7%		53,8%	7,7%	100%
Syndicalistes	30,0%		10,0%		20,0%	20,0%	20,0%		100%
Transporteurs	50,0%			33,3%			16,7%		100%
Représentants religieux	16,7%		16,7%	16,7%			50,0%		100%
Logeurs	80,0%			20,0%					100%
Représentants de l'industrie pharmaceutique					100,0%				100%
Représentants du secteur bancaire	25,0%						75,0%		100%
Représentants du monde de la nuit				100,0%					100%
Total	32,6%	3,3%	20,9%	12,1%	7,5%	1,8%	18,0%	3,9%	100%
Nombre de personnes interviewées	902	92	578	336	207	49	498	108	2770

**Tableau 58 : répartition selon les situations de handicap et les zones géographiques de production des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Handicaps/Lieux	Ile-de-France	Afrique	Océanie	Moyen Orient	Inde	France-hors-IDF	Zones rurales	Nation. non situé	Intern. non situé	Europe	E-U	Amsud	Asie	%
Handicaps moteurs	14,9%	1,3%	2,8%	0,5%		18,6%	11,6%	28,0%	1,0%	9,5%	5,7%	0,5%	5,5%	100%
Handicaps cognitifs	15,0%					12,5%	10,0%	60,0%		2,5%				100%
Handicaps mentaux	8,4%			1,0%		25,8%	26,8%	31,1%		4,3%	2,3%	0,3%		100%
Handicaps sensoriels	17,1%	1,7%	1,7%	1,1%		19,9%	5,5%	41,4%		5,5%	3,3%		2,8%	100%
Déficiences viscérales	22,8%					13,0%	4,9%	51,2%		2,4%	3,3%	0,8%	1,6%	100%
Handicaps psychiques	14,8%					33,3%	11,1%	40,7%						100%
Handicap en général	22,8%	0,3%			0,3%	13,7%	19,9%	36,8%		4,6%	0,7%		1,0%	100%
Polyhandicap	3,8%					35,8%	13,2%	43,4%		3,8%				100%
Total	15,7%	0,7%	1,2%	0,5%	0,1%	19,4%	14,8%	35,0%	0,4%	6,1%	3,3%	0,3%	2,6%	100%
Nb de sujets	255	12	20	8	1	315	240	569	6	100	53	5	43	1627

**Tableau 59 : répartition selon les zones géographiques et les situations de handicap des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Zones géographiques	Handicaps moteurs	Handicaps cognitifs	Handicaps mentaux	Handicaps sensoriels	Déficiences viscérales	Handicaps psychiques	Handicap en général	Poly handicap	%	Nb
Paris et sa banlieue	34,9%	2,4%	9,8%	12,2%	11,0%	1,6%	27,5%	0,8%	100%	255
Afrique	66,7%			25,0%			8,3%		100%	12
Océanie	85,0%			15,0%					100%	20
Moyen Orient	37,5%		37,5%	25,0%					100%	8
Inde							100,0%		100%	1
Villes de province	35,2%	1,6%	24,4%	11,4%	5,1%	2,9%	13,3%	6,0%	100%	315
Zone rurale	28,8%	1,7%	33,3%	4,2%	2,5%	1,3%	25,4%	2,9%	100%	240
National non situé	29,3%	4,2%	16,3%	13,2%	11,1%	1,9%	19,9%	4,0%	100%	569
International non situé	100%								100%	6
Europe	57,0%	1,0%	13,0%	10,0%	3,0%		14,0%	2,0%	100%	100
Etats-Unis	64,2%		13,2%	11,3%	7,5%		3,8%		100%	53
Amérique du Sud	60,0%		20,0%		20,0%				100%	5
Asie	76,7%			11,6%	4,7%		7,0%		100%	43
Total	36,7%	2,5%	18,4%	11,1%	7,6%	1,7%	18,9%	3,3%	100%	1627

**Tableau 60 : répartition selon les situations de handicap et les rubriques journalistiques des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Situations de handicap/Rubriques	Politiq.	Société	Faits-divers	Info. pratique	Econ.	Science	Santé	Etranger	Info. Institutionnelle	Sport	Cult.	People	%	Nb
Handicaps moteurs	5,4%	18,6%	15,9%	1,3%	6,9%	2,2%	4,2%	7,9%	7,5%	27,8%	1,5%	0,8%	100%	597
Handicaps cognitifs	12,5%	35,0%	2,5%	7,5%	12,5%	5,0%	15,0%	2,5%	7,5%				100%	40
Handicaps mentaux	3,0%	20,1%	40,8%	0,3%	3,3%	1,7%	10,7%	7,7%	6,0%	1,0%	5,4%		100%	299
Handicaps sensoriels	2,8%	18,8%	2,2%	5,0%	6,1%	7,2%	14,4%	8,3%	9,4%	15,5%	9,4%	1,1%	100%	181
Déficiences viscérales	4,1%	12,2%	14,6%		2,4%	13,0%	17,1%	4,9%	26,8%	2,4%	,8%	1,6%	100%	123
Handicaps psychiques	3,7%		40,7%	7,4%			44,4%		3,7%				100%	27
Handicap en général	25,1%	30,3%	10,7%	1,6%	13,0%	0,7%	4,9%	6,2%	5,5%		1,6%	0,3%	100%	307
polyhandicap	7,5%	22,6%	54,7%				11,3%	3,8%					100%	53
Total	8,5%	20,8%	19,2%	1,7%	6,8%	3,1%	8,8%	6,9%	8,2%	12,3%	3,0%	0,6%	100%	1627

**Tableau 61 : répartition selon la situation de handicap et le registre discursif des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Situation de handicap	Dramatisant	Informatif	Valorisant	Total	Total
Handicaps moteurs	33,5%	22,0%	44,5%	100%	600
Handicaps cognitifs	12,5%	35,0%	52,5%	100%	40
Handicaps mentaux	43,3%	21,1%	35,6%	100%	298
Handicaps sensoriels	8,3%	16,0%	75,7%	100%	181
Déficiences viscérales	26,0%	43,1%	30,9%	100%	123
Handicaps psychiques	51,9%	33,3%	14,8%	100%	27
Le handicap en général	37,6%	26,1%	36,3%	100%	306
poly handicap	66,0%	18,9%	15,1%	100%	53
Total	33,5%	24,0%	42,5%	100%	1628

**Tableau 62 : répartition selon la situation de handicap et le thème des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Thèmes	Handicaps moteurs	Handicaps cognitifs	Handicaps mentaux	Handicaps sensoriels	Déficiences viscérales	Handicaps psychiques	Handicap en général	poly handicap	%	Nb
L'emploi	3,7%	10%	5,4%	6,6%	1,6%		9,2%		5,2%	84
L'insertion sociale	16,2%	30%	24,2%	27,6%	8,9%		36,6%	9,4%	22,1%	359
Les soins	3,8%	15%	8,1%	5,5%	21,1%	44,4%	2,9%	7,5%	7%	114
Les droits	7,8%		1,3%	1,1%	4,1%	3,7%	18,6%	22,6%	7,9%	128
Les coûts du handicap	0,8%		0,7%	0,6%	4,9%		3,9%		1,6%	26
Le marché du handicap	1,3%			0,6%	4,1%		1,6%		1,2%	19
La vie quotidienne	11,9%		3%	8,3%	2,4%		4,6%		6,9%	112
Les actions en justice /Les discriminations	14,2%		45,8%	4,4%	13%	33,3%	18,3%	56,6%	20,9%	340
Les avancées scientifiques	4,7%	7,5%	6,1%	19,9%	22,8%	3,7%	0,7%	3,8%	7,3%	118
La dénonciation des causes	9,2%	12,5%	1,3%	5,5%	13%	3,7%	1,6%		5,9%	96
L'évaluation du handicap	0,3%	22,5%	0,7%	2,8%	1,6%	11,1%			1,4%	23
Les exploits	26%	2,5%	3,4%	17,1%	2,4%		2%		12,7%	207
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	1626

**Tableau 63 : répartition selon les situations de handicaps et le genre des émissions des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009**

<i>Genres</i>	<i>Handicap en général</i>	<i>Handicaps mentaux</i>	<i>Handicaps sensoriels</i>	<i>Déficiences viscérales et neuromusculaires</i>	<i>Polyhandicap</i>	<i>Handicaps moteurs</i>	<i>Handicaps psychiques</i>	<i>Handicaps cognitifs</i>	<i>%</i>	<i>Nb</i>
Magazines citoyens	20,4%	22,6%	11,7%	7,2%	6,5%	13,2%	31,3%	16,3%	15,5%	427
Magazines de vie quotidienne et d'informations pratiques	17,1%	5,5%	5,9%	4,6%	2,6%	15,5%	6,3%	7,0%	11,7%	323
Talk-shows	5,7%	13,6%	4,1%	7,2%	15,6%	11,9%	15,6%	16,3%	9,5%	263
Magazines de santé	7,4%	8,7%	7,1%	10,5%	11,7%	9,7%	21,9%	18,6%	9,0%	249
Magazines sportifs /Jeux paralympiques	7,3%	2,6%	9,2%	1,3%	15,6%	13,3%		2,3%	9,0%	247
Magazines handicap			40,5%						6,4%	177
Magazines de reportages	2,2%	7,3%	3,4%	2,0%	7,8%	5,3%	3,1%	11,6%	4,6%	127
Documentaires	3,5%	5,8%	2,3%	0,7%	3,9%	4,3%		4,7%	3,7%	103
Reality shows et télé-réalité	2,1%	3,9%	1,6%	2,6%	6,5%	5,2%	3,1%	4,7%	3,7%	101
Fictions	1,4%	7,9%	2,1%	2,0%	2,6%	3,4%	3,1%	7,0%	3,3%	92
Magazines d'informations	3,8%	4,2%	1,4%	2,6%	13,0%	2,7%	3,1%	7,0%	3,3%	90
Téléthon				53,3%					2,9%	81
Emissions politiques	8,5%	2,6%	0,2%		6,5%	0,8%	9,4%		2,8%	76
Magazines animaliers	2,2%	2,4%	2,5%	2,6%		2,4%			2,3%	62
Magazines débat société	2,1%	5,0%	1,4%			1,3%			1,9%	51
Magazines pédagogiques	1,9%	0,3%	1,4%	0,7%	2,6%	2,4%			1,7%	46
Magazines culturels	1,9%	1,8%	1,4%		3,9%	1,8%			1,7%	46
Magazines religieux	5,5%	0,5%	0,9%	0,7%		0,3%	3,1%		1,6%	43
Magazines scientifiques	1,4%	1,8%	0,7%	0,7%		1,9%			1,4%	39
Campagnes de prévention	2,8%	1,3%				0,8%		2,3%	1,1%	30
Magazines voyage aventure	0,5%	0,3%	1,4%	0,7%		1,2%			0,9%	24
Magazines people	0,9%	1,0%	0,2%			0,5%			0,5%	15
Magazines automobile	0,2%					1,0%			0,4%	12
Météo /Programme court	0,3%	0,3%			1,3%	0,6%		2,3%	0,4%	11
Magazines économiques	0,7%	0,3%	0,2%	0,7%		0,4%			0,4%	11
Jeux télévisés	0,3%	0,3%	0,5%			0,3%			0,3%	8
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	2754

**Tableau 64 : évolution annuelle selon le genre des émissions des séquences diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009 (en %)**

Genres/années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	%	Nb (n=)
Mag. citoyens	11,0	20,4	20,1	3,1	2,3	7,3		12,4	25,8	15,2	26,0	30,1	41,1			15,5	427
Mag. vie quotidienne et informations pratiques	27,4	21,1	16,2	17,6	20,5	8,4	17,4	9,3	6,8	7,1	9,3	6,4	5,7	8,6	5,7	11,7	323
Talk-shows	3,0	4,1	3,2	,8	1,5	9,6	8,2	14,0	11,0	12,5	9,3	13,2	10,4	11,5	27,6	9,5	263
Mag. de santé	3,7	2,7	3,2	9,2	12,1	10,1	12,3	4,1	9,3	8,4	12,3	5,9	13,0	14,4	15,2	9,0	249
Mag. et événements sportifs	11,6	9,5	5,2	7,6	6,1	14,6	4,6	7,8	1,7	15,5	1,5	11,9	2,6	23,9	4,8	9,0	248
Mag. handicap	4,3	4,1	8,4	13,0	7,6	7,3	8,2	4,7	4,2	6,8	8,3	4,1	5,7	4,3	9,5	6,4	177
Mag. de reportages	7,3	5,4	7,8	9,2	10,6	4,5	4,1	8,8	2,1	3,0	4,9	1,8	0,5	1,9	2,9	4,6	127
Documentaires	2,4	2,7	3,2	10,7	6,1	2,8	2,6	3,6	4,7	3,0	3,4	1,4	4,2	3,8	4,8	3,7	103
Reality shows-télé-réalité	0,6	2,0	2,6	,8	2,3	1,1	10,3	6,7	5,5	5,4	3,4	5,5		2,9		3,7	101
Fictions	5,5	4,1	1,9	2,3	3,8	3,4	2,1	3,1	3,0	2,4	6,4	2,3	2,1	2,4	8,6	3,3	92
Mag. d'informations	3,7	3,4			4,5	4,5	5,1	6,7	4,2	1,0	2,0	0,5	3,1	6,2	4,8	3,3	90
Téléthon	2,4	4,8	4,5	6,9	8,3	5,1	7,2		0,4	1,4		2,3	0,5	4,3		2,9	81
Emissions politiques		0,7	0,6	0,8	1,5	2,2	2,6	2,1	5,5	5,1	6,4	5,0	2,6		1,0	2,8	76
Mag. animaliers	2,4	5,4	3,2	2,3	4,5	4,5	1,0	1,0	0,4	1,4	1,5	0,9	1,0	2,9	5,7	2,3	62
Mag. débat société	0,6	1,4	5,8	7,6	,8		1,5	3,1	2,1	1,4		0,5	2,6	1,0	1,9	1,9	51
Mag. pédagogiques	1,8	0,7	2,6			0,6	6,7	3,1	3,8	2,0		0,5			1,9	1,7	46
Mag. culturels	1,2	,7	1,3	1,5	,8	3,9		0,5	1,3	3,0	2,0	0,5	,5	4,8	1,9	1,7	46
Mag. religieux		1,4	2,6	2,3	3,0	1,7	2,1	1,0	2,1	1,4	1,0	1,4	1,0	2,4		1,6	43
Mag. scientifiques	6,1	3,4	3,2	2,3	1,5	1,7	1,0			1,7				1,0	1,9	1,4	39
Campagnes de prévention				0,8		0,6	1,5	1,6	2,5	1,0	1,0	1,4	2,6	1,4		1,1	30
Mag. Voyage-aventure	2,4	0,7	0,6	0,8	,8	1,7	0,5	,5	,8	0,7	1,0	1,4		0,5	1,0	0,9	24
Mag. people	0,6			0,8		2,2	1,0	2,1	,4					0,5	1,0	0,5	15
Mag. automobile	0,6		0,6		0,8	1,1		1,0	1,3			0,9				0,4	12
Météo /Progr. Courts			0,6		0,8	1,1		1,0	0,8	0,3		0,5		0,5		0,4	11
Mag. économiques			1,3					1,0		0,3	0,5	1,4	0,5	0,5		0,4	11
Autres: Jeux télévisés /Variétés	1,2	1,4	0,6					0,5				0,5		0,5		0,3	8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	2755

**Tableau 65 : évolution annuelle selon le genre des émissions des séquences sur le handicap mental diffusées dans les programmes télévisés entre 1995 et 2009 (en %)**

Genres/années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	%	Nb (n=)
Magazines citoyens	22,2	27,8	14,3			4,3		11,1	30,4	13,2	48,6	60,9	47,6			22,6	86
Magazines de vie quotidienne et d'informations pratiques	22,2	38,9	9,5	8,3		8,7	8,3		2,2		2,9			4,8		5,5	21
Talk show	5,6					17,4	8,3	11,1	21,7	15,8	11,4	17,4	11,9	19,0	39,1	13,6	52
Magazines de santé			4,8	8,3		17,4	8,3		4,3	21,1	8,6		9,5	23,8	13,0	8,7	33
Magazines et événements sportifs	11,1	5,6	9,5							2,6			2,4		13,0	2,6	10
Magazines de reportages	5,6	16,7	14,3	8,3	20,0	8,7	25,0	7,4	2,2	7,9	5,7	4,3			4,3	7,3	28
Documentaires	5,6		4,8	25,0	40,0		8,3	3,7	6,5	5,3			9,5	4,8		5,8	22
Reality show et télé-réalité		5,6	4,8				25,0	3,7	2,2	2,6	5,7	8,7				3,9	15
Fiction	16,7	5,6	9,5	8,3		8,7	8,3	11,1	6,5	5,3	11,4		2,4	14,3	13,0	7,9	30
Magazines d'informations	5,6					13,0		33,3						14,3		4,2	16
Emissions politiques					10,0		4,2		8,7	5,3			4,8			2,6	10
Magazines animaliers			4,8	8,3		4,3								14,3	13,0	2,4	9
Magazines débat société			9,5	25,0				11,1	8,7	7,9			9,5			5,0	19
Magazines pédagogiques									2,2							0,3	1
Magazines culturels	5,6					4,3				7,9	2,9			4,8		1,8	7
Magazines religieux			4,8		10,0											0,5	2
Magazines scientifiques			9,5		20,0	8,7				2,6						1,8	7
Campagnes de prévention				8,3					4,3			4,3	2,4			1,3	5
Magazines voyage aventure										2,6						0,3	1
Magazines people						4,3	4,2	3,7							4,3	1,0	4
Météo /Programme court								3,7								0,3	1
Magazines économiques											2,9					0,3	1
Autres: Jeux télévisés /Variété												4,3				0,3	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	381

**Tableau 66 : répartition selon le degré de spécialisation des journalistes des personnes interviewées dans les sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Personnes interrogées/nb de sujets	Plus de 15 sujets	De 10 à 14 sujets	De 5 à 9 sujets	Moins de 5 sujets	%	Nb
Médecins	14,4%	10,7%	7,5%	7,3%	9,4%	255
Personnes en situation de handicap	21,4%	24,3%	30,7%	26,6%	25,9%	700
Associations	11,9%	13%	9,1%	10,4%	10,8%	292
Avocats	5,1%	6,9%	7,7%	5,4%	6%	161
Dirigeants de centre pour handicapés	4,6%	4,3%	3,3%	4,5%	4,3%	115
Profanes	2,1%	2%	2,7%	3,4%	2,8%	75
Représentants de l'Education Nationale	4,4%	2%	5,1%	3,1%	3,7%	100
Scientifiques, experts	2,5%	0,6%	2%	1,9%	1,9%	51
Aidants (AVS, éducateur, etc.)	4,9%	5,5%	4%	5,1%	4,9%	132
Célébrités (artistes, sportifs, etc.)	2,7%	3,8%	1,5%	2,9%	2,7%	72
Chefs d'entreprise	0,8%	2,6%	3,1%	1,9%	2%	53
Professions paramédicales	5,4%	2,6%	2,9%	3,1%	3,6%	96
Vendeurs de matériel pour handicapé	0,6%	1,2%	0,7%	1,3%	1%	27
Représentants du secteur de l'alimentation				0,3%	0,1%	4
Journalistes		2%		0,4%	0,4%	12
Représentants des forces de l'ordre	0,2%	1,4%	1,1%	1,5%	1,1%	30
Représentants politiques	1,9%	1,2%	1,8%	3,9%	2,7%	72
Services de l'Etat	1,4%	0,3%	0,7%	0,3%	0,6%	17
Représentants du secteur des assurances	0,8%	0,3%	0,5%	0,3%	0,5%	13
Syndicalistes	0,2%		0,5%	0,5%	0,4%	10
Transporteurs		0,3%	0,7%	0,6%	0,4%	12
Représentants religieux	0,2%		0,2%	0,3%	0,2%	6
Logeurs				0,4%	0,2%	5
Représentants de l'industrie pharmaceutique			0,2%			1
Représentants du secteur bancaire				0,2%	0,1%	2
Représentants du monde de la nuit			0,4%		0,1%	2
Total	100%	100%	100%	100%	100%	2702

**Tableau 67 : répartition par périodes quinquennales de la contribution des spécialistes du handicap des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009<sup>33</sup>**

Chaînes	Journalistes spécialisés	1995-1999	2000-2004	2005-2009	Total
TF1	Pierre Li	15	17		32
	Jean Michel Bellot	5	7	5	17
	Fatima Médouni	10	11	26	47
France 2	Jean Daniel Flaysakier	9	5	2	16
	Christophe Duchiron	7	17	13	37
	Laetitia Legendre-Trousset		8	14	22
	Nb de sujets	46	65	60	171

<sup>33</sup> Compte tenu du peu de sujets diffusés annuellement dans les années 1990 et des pics de médiatisation en 2000 et 2004, les années ont été regroupées en tranches quinquennales, lesquelles sont plus pertinentes pour mesurer les transformations de l'espace dans le temps. La périodisation quinquennale s'impose d'autant plus que la principale caractéristique de l'actualité sur le handicap est son instabilité. Ce découpage se justifie également par le fait qu'à chacune de ces périodes des journalistes différents ont été en charge de cette rubrique.

**Tableau 68 : répartition selon le genre des journalistes des personnes interviewées dans les sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009 (en %)**

Sexe/cat. D'interviewés	Médecins	Familles	Pers. handicapées	Associations	Avocats	Dir. de centres	Profanes	Repr. Education Nationale	Scientifiques, experts	Aidants (AVS, éducateur, etc.)	Célébrités	Chefs d'entr.	Prof. paramédicales	Vendeurs de matériel	Repr. du sect. de l'alimentation	Journalistes	Repr. des forces de l'ordre	Repr. politiques	Services de l'Etat	Repr. du des assurances	Syndicalistes	Transporteurs	Repr. religieux	Logeurs	Repr. Industrie pharmac.	Repr. du sect. bancaire	Repr. du monde de la nuit	Total
Fem.	12,8	19,1	19,3	12,5	3,7	2,6	2,8	6,1	2,1	4,0	1,5	1,9	5,8	0,7		0,4	0,6	1,4	0,6	1,0	0,3	0,6	0,3		0,1	0,1		100
Hom.	16,0	15,7	21,0	10,3	5,0	2,5	4,3	2,1	2,5	2,5	1,4	3,6	6,0	1,1	0,4		1,1	2,1	1,1	0,4		0,4					0,7	100
Total	13,7	18,2	19,7	11,9	4,1	2,6	3,2	5,0	2,2	3,6	1,5	2,4	5,9	0,8	0,1	0,3	0,7	1,6	0,7	0,8	0,2	0,5	0,2		0,1	0,1	0,2	100
Nb	138	183	199	120	41	26	32	50	22	36	15	24	59	8	1	3	7	16	7	8	2	5	2		1	1	2	1008

**Tableau 69 : répartition selon les types de cadrages journalistiques des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Cadrages	Nombre de sujets	Total
Systemique/hybridation	231	36,55%
La fatalité	230	36,39%
Erreur humaine	110	17,41%
Individualisant	61	9,65%
Total	632	100%

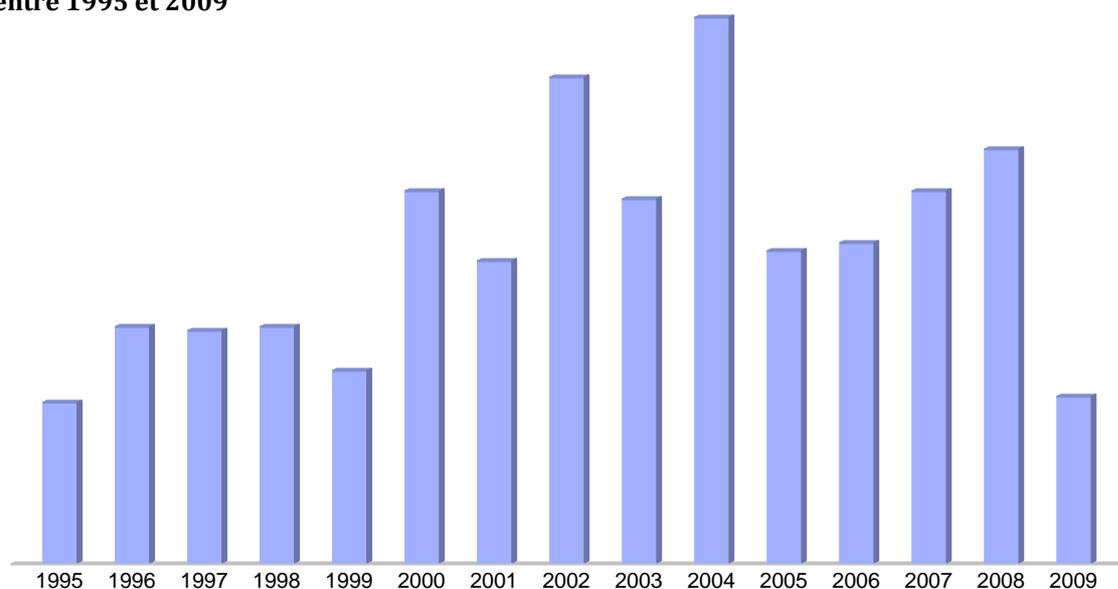
**Tableau 70 : évolution par périodes quinquennales des types de cadrages journalistiques des sujets diffusés dans les journaux télévisés de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

Périodes/Cadrages dominants	Individualisant	Systemique/hybridation	La fatalité	Erreur humaine	Total	Nb
1995-1999	12,3%	58,1%	26,5%	3,2%	100%	155
2000-2004	7,0%	36,0%	29,8%	27,2%	100%	272
2005-2009	11,2%	21,0%	52,7%	15,1%	100%	205
Total	9,7%	36,6%	36,4%	17,4%	100%	632

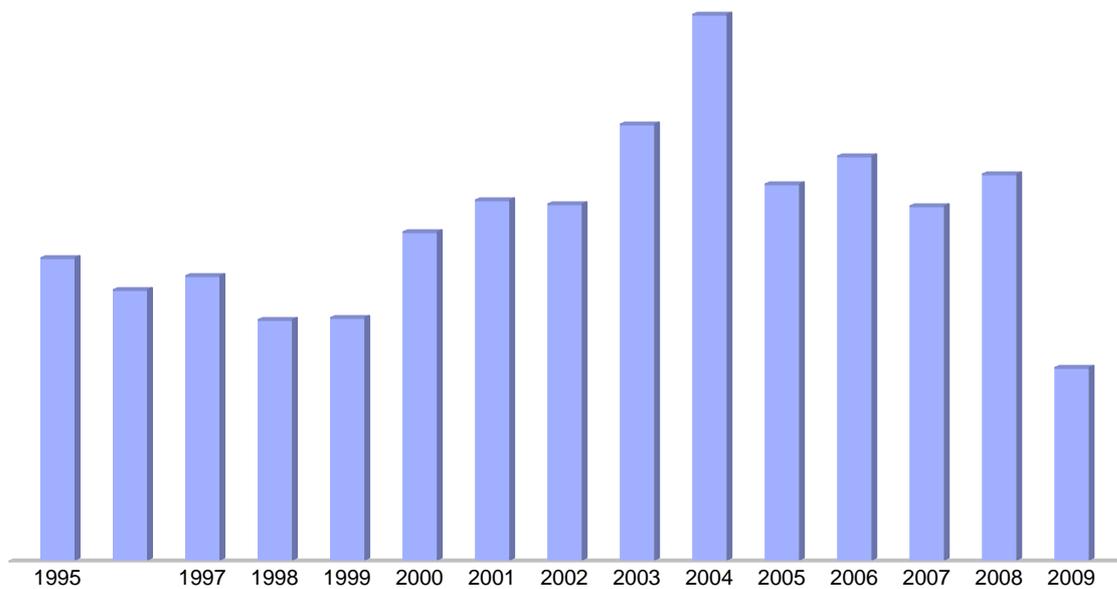
**Tableau 71 : répartition selon les types de cadrages journalistiques et les situations de handicap des sujets diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**

<i>Situations de handicap/cadrages</i>	<i>Individualisant</i>	<i>Systémique/hybridation</i>	<i>Fatalité</i>	<i>Erreur humaine</i>	<i>%</i>	<i>Nb</i>
Handicaps moteurs	14,4%	44,2%	18,8%	22,6%	100%	208
Handicaps cognitifs	23,1%	57,7%	19,2%		100%	26
Handicaps mentaux	4,6%	21,5%	70,8%	3,1%	100%	130
Handicaps sensoriels	2,6%	44,7%	47,4%	5,3%	100%	38
Déficiences viscérales	1,1%	14,6%	66,3%	18,0%	100%	89
Handicaps psychiques	73,7%	15,8%	10,5%		100%	19
Le handicap en général	2,3%	71,3%	10,3%	16,1%	100%	87
poly handicap	3,2%	3,2%	6,5%	87,1%	100%	31
Total	9,7%	36,8%	36,0%	17,5%	100%	628

**Graphique 1 : évolution annuelle des sujets sur le handicap diffusés dans les JT de TF1 et France 2 entre 1995 et 2009**



**Graphique 2 : évolution annuelle des séquences sur le handicap diffusées dans les programmes télévisés de TF1, France 2, France 3, France 5 et M6 entre 1995 et 2009**



## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>I. Les difficiles conditions d'accès à la télévision</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Les obstacles à la constitution d'un sujet politique et médiatique</b> .....	<b>7</b>
1.1 L'intensification de la concurrence médiatique pour les « causes » d'intérêt général.....	7
1.2 Une cause, des « handicaps ».....	9
1.3 Le manque de moyen et les stratégies de communication peu autonomes des associations.....	11
<b>2) Un thème d'actualité et de programmation dominé</b> .....	<b>13</b>
2.1 Quelques indicateurs de la relégation des sujets et des séquences .....	14
2.2 Une médiatisation très événementielle .....	16
2.3 L'emprise de l'information institutionnelle .....	19
2.4 Des rapports sociaux différenciés des journalistes aux handicaps.....	22
<b>3. Un thème « clivant »</b> .....	<b>23</b>
3.1 Les différences entre chaînes publiques et privées .....	24
3.2 La dépendance des chaînes privées à l'agenda institutionnel .....	26
3.3 Les principales polarités de l'offre.....	27
<b>II. L'inégalité médiatique des handicap(é)s</b> .....	<b>30</b>
<b>1) L'espace des handicap(é)s à la télévision</b> .....	<b>30</b>
1.1 Le positionnement prédominant des handicaps moteurs.....	30
1.2 La surreprésentation de la parole des handicapés moteurs et sensoriels .....	32
1.3 La visibilité historique des athlètes handisport .....	35
1.4 L'exposition médiatique croissante du handisport et ses formes .....	37
1.5 Les enfants, des cas « exemplaires » .....	39
1.6 La structuration du champ associatif et ses effets.....	40
<b>2) La production de l'invisibilité médiatique : handicaps mentaux, psychiques et polyhandicap</b> .....	<b>41</b>
2.1 Les obstacles à la réalisation des interviews et à la production d'images .....	41
2.2 La culpabilité sociale des parents et ses effets sur la communication associative .....	43
2.3 Le cas particulier des autistes.....	45
2.4 Le poids des apparences .....	48
2.5 Quelques limites du « montrable » à la télévision .....	50
<b>3) Un terrain révélateur de certaines transformations du journalisme</b> .....	<b>52</b>
3.1 La modification des profils des journalistes .....	52
3.2 La dé-médicalisation de l'information.....	54

3.3 Le renforcement du pôle commercial.....	56
3.4 L'individualisation des handicaps.....	57
3.5 La « peopolisation » de la santé et du sport .....	59
<b>Conclusion.....</b>	<b>62</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>64</b>
<b>Annexe 1 .....</b>	<b>70</b>
<b>Liste des mots-clefs.....</b>	<b>70</b>
<b>Annexe 2. ....</b>	<b>71</b>
<b>Liste des tableaux statistiques et des graphiques.....</b>	<b>71</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>110</b>